L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1495 - VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232


Crédit photo : GettyImages.

Actimat
Le financement de votre matériel agricole, directement chez votre concessionnaire.
Crédit Mutuel
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

Sécheresse
L'heure des comptes



L'impact de la sécheresse persistante va se faire sentir durant de longs mois et pas seulement dans les exploitations d'élevage. Pour l'heure, les éleveurs font leurs comptes dans les départements et mobilisent les élus comme les services de l'État sur les problématiques associées et la nécessaire activation du dispositif des calamités agricoles ; tout en sachant que cela ne suffira pas à combler les pertes. Les représentants professionnels appellent Stéphane Travert à prendre à bras-le-corps ce dossier sécheresse et à ne pas sous-estimer une situation qui devient intenable et exige un sursaut collectif de solidarité. *Pages 5 et 12.*

Pages 23 - 26

En direct de la MSA

Encarts: Catalogue Beiser (réservé aux abonnés) - Gamm Vert (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Nos fermes ont la cote

Près de 1500 visiteurs



Nièvre

› Chambre d'agriculture

Les agriculteurs à la recherche d'opportunité



Yonne

› Génétique

Pari réussi pour l'Union Charolais Croissance







Sommaire

Côte-d'Or
04 • Nos fermes ont la cote: Près de 1500 visiteurs
05 • Sécheresse: «Pousser» politiquement
06 • Sanitaire: Inévitable condamnation
07 • Lycée de Quétigny: Vous voulez innover ? Ils sont là
08 • Traits Auxois: Le palmarès de Semur
Nièvre
09 • Chambre d'agriculture: 80 000 € pour l'élevage
10 • Dégâts de gibiers: Les chasseurs communiquent
11 • Diversification: à la découverte du maraîchage
12 • Environnement: Trouver une solution rapidement
Yonne
13 • Sanglier: Nouvelle gestion des populations de gibier
14 • Génétique: Pari réussi pour l'UCC
15 • Entretien des haies: ça coule de source
16 • Loup: Nouvel épisode d'attaque à Mélisey
17 • Groupama: Convention de partenariat
Région
18 • Enseignement: Les réenchanteurs de l'alimentation
France-Monde
19 • EGA, fiscalité, Tode… Le grand oral du Premier ministre
20 • Marchés: La bonne qualité des blés français devrait doper l'export
Infos Services
27 • Économie et Gestion
28-29 • Analyses & Tendances
30-33 • Petites annonces
34-37 • Annonces légales
38 • Vie quotidienne
39 • Paroles de jeune

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Innovation

Le Sial, vitrine des nouvelles tendances alimentaires

Du 21 au 25 octobre, le Sial, salon de l'innovation alimentaire, ouvrira ses portes à Paris pour présenter les tendances de demain et l'évolution des produits alimentaires, en accord avec les nouvelles demandes des consommateurs. Pour cette édition 2018, trois tendances se dégagent : le goût, le vrai, et le sens.



Photo: Réussir

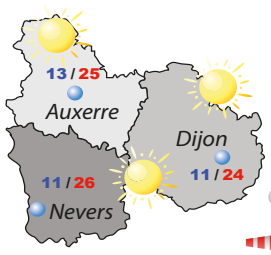
Sur 27 hectares, et l'équivalent d'une centaine de supermarchés, le plus grand laboratoire agroalimentaire au monde, le Sial, ouvrira ses portes du 21 au 25 septembre au Parc des expositions de Villepinte, au nord de Paris. Organisé tous les deux ans, il rassemble 200 000 acteurs de la filière agroalimentaire et 400 000 produits. Alors qu'un véritable changement de la consommation alimentaire est à l'œuvre, le Sial se veut *« une caisse de résonance par rapport à cette transition »*, a expliqué Nicolas Trentesaux, directeur général du salon. Cette année, les produits mis en avant illustrent tous une tendance qui tourne autour de trois éléments : le goût, fort, authentique, le vrai, au sens naturel, et le sens, plus citoyen, plus responsable. Un triptyque confirmé dans une étude inédite, Food 360°, réalisée en trois volets par Kantar TNS, XTC et Conseil Gira en exclusivité pour le Sial.

Le goût conjugué à la recherche de sens et d'authenticité

Le critère gustatif, l'un des premiers critères de choix et de "réachat", revient en force. *« Aujourd'hui, 66 % des consommateurs sont en attente de produits de plus grande qualité »*, explique Pascale Grelot-Girard, directrice Expertise Market Intelligence chez Kantar TNS. Ce goût doit, selon l'étude menée par XTC, être fort et puissant, *« voire segmentant »*, note Xavier Tarlet, président fondateur du cabinet XTC. Au-delà de la notion de plaisir, primordiale, le consommateur plus averti veut aussi manger plus sainement, ce qui passe par des produits *« vrais »*. À savoir, pour 92 % des consommateurs européens, des produits dont on connaît la composition et l'origine. En France notamment, la transparence devient une demande récurrente de la part des consommateurs qui veulent connaître l'origine des ingrédients. Les Français sont également soucieux de consommer plus responsable, ce qui sous-entend de payer un prix juste pour une rémunération équitable des producteurs. Cette tendance traduit également un besoin de réassurance, visible dans l'explosion des produits bios et *« naturels »*. Enfin, la recherche de sens est manifeste avec la volonté de consommer plus responsable (moins d'emballages, produits anti-gaspillage…) et de faire soi-même, à l'image des kits de préparation qui se développent sur le marché, ainsi que du *« prêt à pousser »* (champignons, plantes aromatiques, etc.).
L'étude se penche également sur les tendances émergentes dans la restauration, précurseur de l'offre en grande surface.
On note ainsi que les saveurs venues d'ailleurs sont de plus en plus présentes, avec des zones géographiques qui progressent, comme l'Amérique du Sud, et toujours la cuisine asiatique. L'ensemble de ces tendances s'affichera à travers les innovations visibles sur le salon et sur plusieurs évènements phares, comme les Grands prix du Sial Innovation, mais aussi La Cuisine, qui met en scène tous ces produits, l'Alternative Food Forum, ou encore le Future Lab, qui permet de se projeter dans les tendances des 20-30 prochaines années.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 28 Septembre

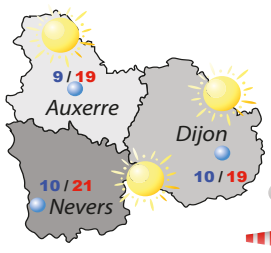


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 24 à 26°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Venceslas
Soleil : 07h46 - 19h37
Lune : 21h36 - 11h09

Samedi 29 Septembre



Agréable
Le ciel sera clair et le soleil généreux ce samedi. Les températures seront en baisse.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 17 à 20°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

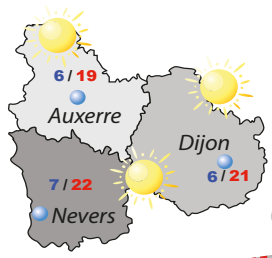
Saint Michel
Soleil : 07h48 - 19h35
Lune : 22h09 - 12h19

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 30 Septembre



Beau temps
Le soleil sera bien présent pour ce dimanche. Les vents seront faibles.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 17 à 20°C
Vents : Nord 10 km/h

Saint Jérôme
Soleil : 07h49 - 19h33
Lune : 22h49 - 13h29

Prévisions à 7 jours

Lundi 1 Octobre au Mercredi 3 Octobre
Un temps bien ensoleillé s'annonce pour ces prochains jours.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 21 à 23°C

Du Jeudi 4 Octobre au Dimanche 7 Octobre
Le soleil restera présent jeudi et vendredi. Le week-end sera nuageux.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 24 à 26°C

clin d'œil



Budget de l'agriculture

Un budget en baisse pour 2019

Avec 4,7 milliards d'euros contre 5,23 l'an dernier, le budget du ministère de l'Agriculture pour 2019 est en baisse de 10 %, principalement en raison de la suppression des allègements de charge et de l'ajustement à la baisse de la provision pour aléas créée l'année dernière.



Photo : Actuagri

Stéphane Travert a présenté le budget de son ùinistère pour 2019.

Quatre milliards six cents d'euros d'autorisations d'engagement et 4,7 milliards d'euros de crédits de paiement : le budget 2019 du ministère de l'agriculture est en baisse de -11 % pour les autorisations d'engagement et de - 10 % pour les crédits de paiement par rapport à l'année passée. Néanmoins, «*à périmètre constant, nous avons stabilisé le budget*», a tenu à préciser le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert, le 24 septembre. En effet, sont sortis du budget les allégements de charges sociales spécifiques aux agriculteurs (en particulier en raison de la suppression du dispositif Tode), désormais inscrits dans le projet de loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS). Par ailleurs, la dotation pour aléas, créée l'année dernière pour gérer les refus d'apurement de façon réactive avec montant de 300 millions d'euros, est désormais revue à la baisse, à 200 millions d'euros.

Trois priorités : sécurité sanitaire, compétitivité et enseignement agricole

Malgré la suppression de 50 ETP dans l'enseignement technique, l'enseignement agricole reste l'une des priorités affichées par le ministère pour 2019. Les moyens de fonctionnement des établissements sont ainsi augmentés de 2 %, des moyens supplémentaires ont été affectés pour l'accueil des élèves en situation de handicap (+3,50 M€). Le budget destiné à la rémunération des agents de l'enseignement technique augmente de 20,60 M€, et concernant l'enseignement supérieur long, les effectifs sont maintenus et les crédits augmentent de 1 M€ (+0,7 %). Le budget affecté aux bourses est en baisse de 12,10 M€, «*pour se caler au plus près des besoins constatés*», indique le document du ministère. Le premier axe prioritaire reste, comme l'année passée, la sécurité sanitaire. Renforcée par la future loi EGAlim, l'action en ce sens bénéficie d'un budget stable par rapport à 2018 avec 229 M€ en autorisations d'engagement et 228 M€ en crédits de paiement, mais serait en augmentation si l'on exclut le règlement du contentieux sur les retraites vétérinaires, explique le ministère. Quarante emplois seront créés en 2019 pour faire face aux contrôles supplémentaires qui seront nécessaires aux frontières suite au Brexit. Concernant le soutien à la compétitivité des exploitations agricoles, le Grand Plan d'investissement devrait voir ses outils mis en œuvre en 2019. Le budget du ministère de l'agriculture porte une partie de ces crédits du volet agricole, à hauteur de 160 M€ d'autorisations d'engagement et 200 M€ de crédits de paiement. Enfin, le budget 2019 prévoit 446 M€ d'autorisations d'engagement et 520 M€ de crédits de paiement pour les contreparties nationales de la Politique agricole commune : l'ICHN est de 284 M€ (20 M€ de plus qu'en 2018), les MAEC et l'agriculture biologique bénéficient de 63 M€ d'autorisations d'engagement et de 104 M€ de crédits de paiement, avec un fonds avenir Bio de 8 M€ contre 4 M€ l'année passée. Par ailleurs, pour rattraper le retard pris dans le paiement des aides PAC, 150 ETP supplémentaires seront déployés dans les services d'économie agricole des DDT et 33 ETP supplémentaires seront affectés à l'Agence de services et de paiement (ASP). Le ministre a de plus rappelé qu' «*à ce jour, nous sommes revenus à un calendrier normal de paiement, à l'exception des MAEC et des aides à l'agriculture biologique*». La campagne 2017 devrait être payée dans les premiers jours d'octobre, et les premiers versements de la campagne 2018 sont prévus au printemps 2019.

ACTUAGRI

La FNSEA regrette la baisse annoncée de 10 % de crédits de paiement

Suite à l'annonce du budget du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation la FNSEA regrette la baisse annoncée de 10 % de crédits de paiement, une baisse qui se traduit «*en particulier, par la suppression du dispositif Tode d'exonération des charges sociales des employeurs de saisonniers*». Le budget 2019 du ministère s'établira donc à 4,7 milliards d'euros contre 5,23 l'an dernier. La FNSEA ne comprend pas cette «*orientation alors que dans le même temps le Gouvernement affiche des ambitions très élevées pour l'agriculture française et pour la lutte contre le chômage*». L'organisation souligne qu'elle défend «*une agriculture performante qui réussisse la transition écologique tout en permettant aux agriculteurs de vivre correctement de leur travail*» mais que cela «*nécessite un budget à la hauteur des ambitions, d'autant que l'agriculture doit faire face à des aléas économiques ou climatiques qui nécessitent obligatoirement des marges de manœuvre budgétaires*». La FNSEA rappelle que déjà l'an passé «*une ponction annuelle sur l'ensemble des agriculteurs de 300 millions d'euros sur l'ensemble des aides du 1er pilier avait été décidée pour les campagnes 2018 et 2019*».
Pour la FNSEA «*une telle ponction ne peut pas se reproduire*».

En bref

PJL Egalim : les sénateurs rejettent le projet de loi
Avec 276 voix pour, 59 voix contre, une question préalable a été adoptée le 25 septembre par le Sénat qui a ainsi rejeté le projet de loi Agriculture et Alimentation sans le modifier. Faute d'amendement des sénateurs, le texte ne pourra pas non plus être modifié lors de la lecture définitive à l'Assemblée le 2 octobre. «*Dialoguer avec une assemblée sourde n'a aucune efficacité*», a soutenu la sénatrice Sophie Primas, présidente LR de la commission des affaires économiques à l'origine de la motion de rejet, qui a également été adoptée par les sénateurs socialistes. «*Si nous n'essayons pas, si nous restons les bras ballants, en attendant que les choses se passent comme d'habitude, c'est à dire que la distribution impose ses tarifs alors nous n'en sortirons jamais*», a tenté de se défendre le ministre de l'Agriculture. «*On peut être en désaccord avec la politique du gouvernement mais on ne peut dénigrer ainsi le débat parlementaire et s'en exonérer*», a répliqué Noëlle Rauscent, sénatrice LREM. Malgré le refus d'examiner le projet de loi en nouvelle lecture, Sophie Primas a prévenu: «*la commission ne baisse pas les bras pour autant. Elle sera vigilante à la bonne constitutionnalité de ce texte, à son application, à l'écriture des ordonnances et à son évaluation dans le temps sur revenu des agriculteurs*».

Gestion de l'eau : Rugy et Travert relancent les projets de territoire
Les ministres François de Rugy et Stéphane Travert encouragent les projets de territoire autour de la gestion de l'eau, ont-ils annoncé le 25 septembre, rendant public le rapport de la cellule d'expertise menée par le préfet Bisch. «*Le recours à la méthode des projets de territoire pour la gestion de l'eau sera encouragé à partir du 1er janvier 2019*», selon un communiqué commun. Une instruction sera transmise aux préfets pour en «*préciser les principes, la méthode, et remobiliser les acteurs*». A compter du 1er janvier, le calcul des volumes prélevables évoluera pour permettre à chaque bassin d'«*améliorer la compatibilité des prélèvements avec le bon état des milieux et l'adaptation au changement climatique des systèmes de production agricole*», poursuit le communiqué. Les possibilités de financement des agences de l'eau seront modifiées en fonction de ce changement de calcul : elles pourront «*prendre en compte un historique d'activité récent et fiable, adapté à chaque bassin et permettant des économies d'eau, ainsi que la nécessaire adaptation de l'activité agricole au changement climatique*». Par ailleurs, un bilan des retenues d'eau existantes et de leur usage sera conduit par bassin afin d'«*améliorer la mobilisation des stockages existants*».

SURE AU Agriculture
Avallon 03 86 34 18 35
Tannay 03 86 22 11 54

Europagri
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90
Tonnerre 03 86 55 05 07
Agent : Lesourd
Augy 03 86 40 29 09

Promodis
Pro, Proche, Promodis


PULV'HIVER
40% de Pulv'hiver pour 60% d'eau
Bidons de 10 L, produit végétal

Plus de **1 000 bidons** vendus chaque année à un prix imbattable !
Continuez à nous faire confiance

Nos fermes ont la cote

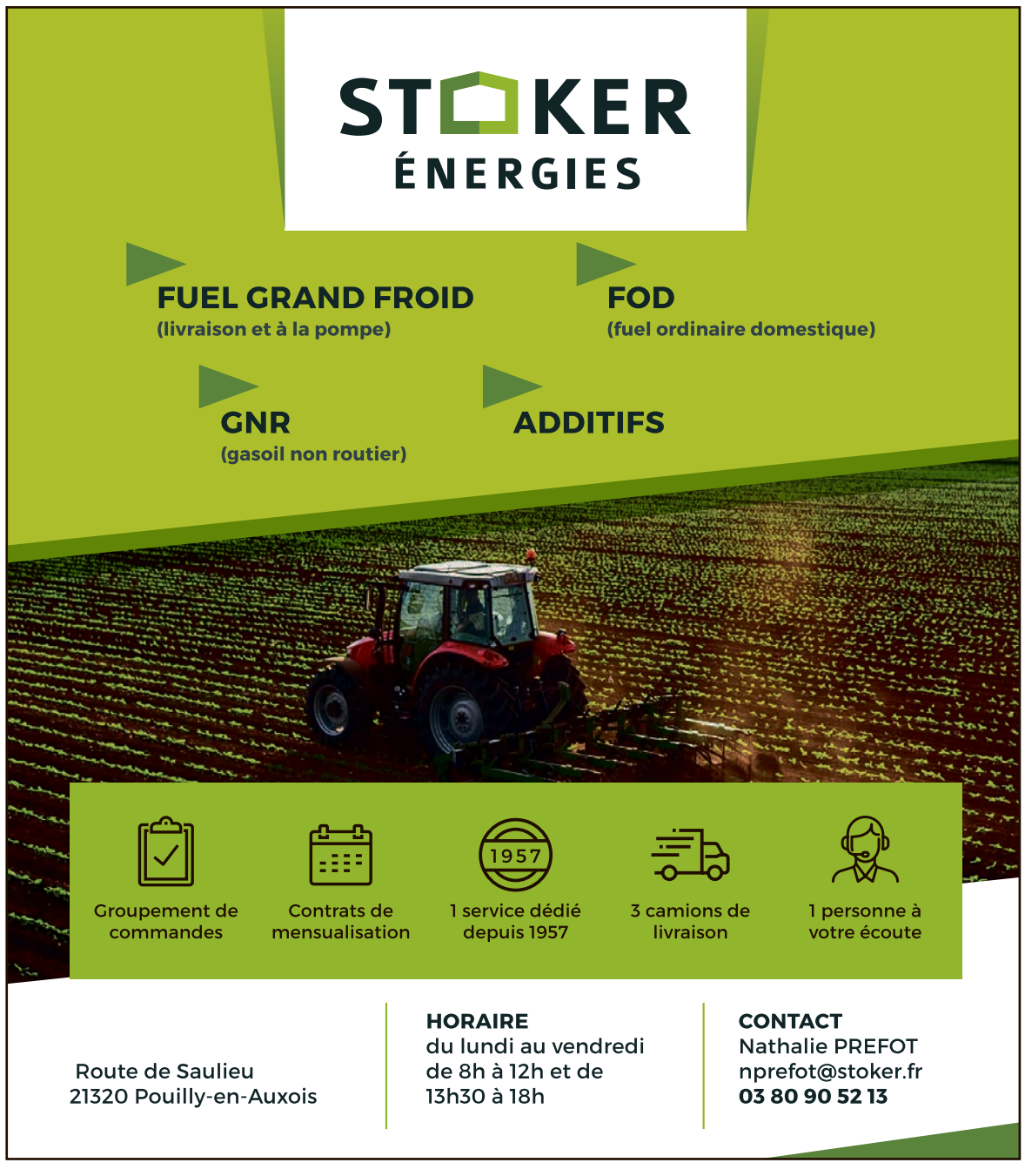
Près de 1500 visiteurs



Visites, communication directe et animations pour les enfants sont au cœur de l'évènement Nos Fermes ont la Cote, comme ici au Gaec des 3 Provinces.

Une belle affluence a été enregistrée le 16 septembre dans les cinq fermes participant à l'opération *«Nos fermes ont la cote»*.

L'association Demain en main a rencontré un nouveau succès dans l'organisation de son événement *«Nos fermes ont la cote»*. Ces portes ouvertes permettent chaque année au grand public de visiter gratuitement des exploitations agricoles lors des journées du patrimoine, avec la découverte d'animaux, de cultures et du métier de paysan. Cette septième édition a réuni près de 1 500 visiteurs. Demain en Main remercie le Gaec Salomon à Savoisy, l'EARL des Bruyères à Bonnencontre, l'EARL du Moulin Brûlé à Argilly, le Gaec des 3 Provinces à La Villeneuve-sur-Vingeanne et Poul'et Compagnie à Saulon-la-Chapelle d'avoir accueilli le grand public, ainsi que l'ensemble de ses sponsors pour leur soutien dans l'organisation de ces journées montrant une très belle image de l'agriculture. La FDSEA21 et son association Demain en Main continueront à développer les actions de communication directe avec le grand public, qui permette de lutter à l'échelle locale contre les nombreuses idées préconçues dont souffre l'agriculture.



Élevage caprin

Des fromages très prisés

Auriane Moyemont a transformé puis vendu 11 000 fromages depuis fin mars.

Quel succès ! Auriane Moyemont n'en attendait sans doute pas autant pour ses débuts en production. Installée sur la ferme familiale en juin 2016, la jeune femme de 25 ans s'épanouit pleinement dans son atelier caprin et se voit récompenser de son travail par une clientèle grandissante et plus que satisfaite. Ses fromages partent comme des petits pains, depuis son espace de vente ou sur les marchés. *«Mes 36 chèvres de race Alpine ont eu une production supérieure à ce qu'il était prévu cette année»*, indique la jeune Auriane, *«de 2,5 litres quotidiens espérés par animal, le volume de lait récolté au cours des deux traites journalières a atteint, voire légèrement dépassé, les 3 litres durant au moins quatre mois. La production de fromages a augmenté en conséquence, parfois jusqu'à 110 par jour»*. L'ancienne élève de BTS Acse à Fauverney s'est rendue sur davantage de marchés pour écouler sa production, tout en ayant le plaisir et la surprise de voir les nouveaux clients débarquer chez elle, lors de ses deux demi-journées de vente à la ferme les mercredis et samedis après-midi de 15 heures à 18 heures.

Si la majorité des clients habitent Is-sur-Tille et les villages alentour, de plus en plus de monde n'hésite pas à se rendre à Avelanges depuis Dijon. Les tarifs pratiqués : fromage nature (2,50 euros), fromages aromatisés (2,70 euros), bûche nature (3,20 euros), bûche cendrée (3,50 euros), tome : 32 euros/kg). Contact : 06 67 42 74 55 ou page Facebook *«Les Biquettes d'Aur»*.

AG



La jeune éleveuse propose des fromages frais, affinés, secs, mais aussi des bûches et de la faisselle. Son élevage, son atelier de transformation et son espace de vente se trouvent entre Is-sur-Tille et Avelanges.

De la viande de chevreaux

Auriane Moyemont propose également de la viande de chevreaux et d'autres produits dérivés comme du pâté de campagne, du pâté de foie, du persillé et aussi des saucisses. Les animaux sont engraissés jusqu'à l'âge de trois mois avant d'être abattus et transformés. Les retours de la clientèle sont là encore très positifs. Les stocks sont aujourd'hui écoulés, les prochaines commandes pourront être passées à partir de mai 2019.



Sécheresse

«Pousser» politiquement

L'impact de la sécheresse va se faire ressentir durant de très longs mois dans les exploitations de Côte-d'Or. Une ferme à proximité de Bligny-sur-Ouche recevait lundi matin François Patriat et Didier Paris pour aborder les problématiques associées, et notamment le dispositif des calamités.



De gauche à droite : Jean-Pierre Fleury, Olivier et Cyril Jacotot, François Patriat, Didier Paris, Fabrice Faivre, Vincent Lavier et Antoine Carré.

Dans le prolongement des rencontres régulières entre la profession et les parlementaires, une visite d'exploitation était organisée en début de semaine au Gaec Jacotot à Mavilly-Mandelot. Une double problématique (sécheresse et sortie probable des ZDS) a été discutée entre les représentants FDSEA-JA et Chambre d'agriculture, le sénateur François Patriat et le député Didier Paris. Cyril Jacotot a résumé les actions menées auprès de son troupeau de 150 vaches charolaises, avec un affouragement et un abreuvement nécessaires depuis deux mois dans ses parcelles : «*Nous avons commencé par de la paille, mais là, nous passons au foin car les animaux maigrissent à vue d'œil. Les stocks de fourrages partent vite, d'autant qu'ici, la récolte n'avait pas été bonne avec une baisse d'environ 20 % des volumes. Nous avons pris de la mélasse, nous attaquons notre troisième tonne. Nous avons déjà acheté 90 tonnes de pulpes de betteraves surpressées pour compléter le silo de maïs ensilage, dont la baisse de rendement cette année a été expertisée à plus de 50 %. Tout cela chiffre très vite*».

«Quelque chose de très grave»

En présence d'Édouard Bénayas, technicien à la Chambre d'agriculture, le besoin du cheptel pour l'affouragement estival a été estimé à 239 tonnes de matière sèche. «*Cette année, l'exploitation a récolté 750 bottes de foin au printemps, soit environ 225 tonnes de matière sèche. Si les éleveurs avaient distribué du foin dès le début, ils n'en n'auraient plus du tout pour l'hiver*», fait remarquer le conseiller.

Même en cas de pluies, l'herbe ne repoussera plus cette année, avec des jours plus courts et des températures plus basses. Les semis de prairies temporaires et de luzerne posent également problème avec la sécheresse : de futures baisses de productions sont à craindre. Pour ne rien arranger, les fourrages disponibles en France se font très rares et leurs prix deviennent inaccessibles. Cette problématique est d'autant plus inquiétante si le lâcher des bêtes s'effectue tardivement au printemps prochain. Les éleveurs vont probablement devoir décapitaliser : de nombreux animaux vont se retrouver sur le marché et engendrer une baisse des cours. «*Le phénomène ne touche pas que la France. Il est en train de se passer quelque chose de très grave*», prévient Jean-Pierre Fleury.



Fabrice Faivre demande la prise en compte immédiate des revendications de la profession avec l'activation du dossier calamités pour la sécheresse et la recherche de solutions pour les exploitations qui devraient sortir des zones défavorisées simples.

Cap sur les calamités

La FDSEA demande aux deux parlementaires présents lundi matin d'appuyer la demande relative à la mise en place du dispositif des calamités agricoles. Les exploitations spécialisées, avec plus de 70 % d'herbe, devraient vraisemblablement y avoir accès. L'indemnité potentielle ne comblerait malgré tout qu'une partie de l'impact total de la sécheresse, qui devrait avoisiner les 30 000 euros pour l'exploitation de Mavilly-Mandelot. La réunion des calamités, elle, n'interviendrait malheureusement qu'en fin d'année, pour des premiers paiements qui devraient être effectifs en février. Fabrice Faivre, Vincent Lavier et Antoine Carré, présidents respectifs de la FDSEA, de la Chambre d'agriculture et des JA, ont une nouvelle fois alerté Didier Paris et François Patriat sur la gravité de la situation, en faisant remarquer que la sécheresse ne concernait «*que*» le Grand est de la France : «*Nous comptons sur vous pour faire passer le message au ministre, à l'heure où celui-ci n'est toujours pas venu chez nous. Des pays comme l'Allemagne ont pris le problème à bras-le-corps en aidant leurs exploitations. Notre ministre, lui, sous-estime totalement la situation. Il est grand temps qu'il se réveille et qu'il agisse*».

ZDS : c'est mal barré

La situation est d'autant plus compliquée que le Gaec Jacotot fait partie des 35 exploitations concernées par la désormais «*très probable*» sortie des ZDS. Le sujet a bien évidemment été évoqué ce 24 septembre. Une perte sèche annuelle de 21 000 euros, liée à la suppression de l'ICHN, serait alors enregistrée par les trois membres de l'exploitation. «*Nous payons les pots cassés d'une cartographie datant de 1946*», indique Didier Paris, «*nous nous sommes battus comme des chiens sur le dossier. Rien n'est officiellement décidé aujourd'hui, la situation traîne. Nous devons prendre les devants et raisonner collectivement sur cette question, il peut y avoir des financements avec l'État, la Région, le Département… Il y a un calcul à faire sur les 35 exploitations concernées*».

AG

Réactions

Fabrice Faivre : «*Nous avons sensibilisé nos responsables politiques sur différentes problématiques, nos revendications doivent remonter au plus haut rang. Cette sécheresse est sans précédent, avec des conséquences d'ores et déjà très importantes. Rentrer dans le dispositif des calamités agricoles est la priorité des priorités. Il faut aussi étudier ce qu'il est possible de faire avec la Région. Le contexte est difficile, nous allons assister à une décapitalisation des cheptels, le ministre doit en avoir pleinement conscience*».

Jean-Pierre Fleury : «*Le dossier des calamités devient une urgence, car les dispositifs annoncés par le ministre n'amènent pas d'argent supplémentaire sur les exploitations. Il faut enclencher la procédure dès maintenant car c'est confirmé : il n'y aura pas de repousse cette année. Nous avions toujours des sécheresses printemps/été. Là, nous sommes sur un cycle été - automne très atypique, qui inquiète de plus en plus les éleveurs. Un état des lieux s'impose pour pouvoir s'organiser et alimenter le cheptel jusqu'au printemps. Il s'agit d'un sujet d'alimentation et de bien être des animaux*».

▸ Agenda

28,29 et 30/09 : Journées commerciales de la Fédération charolaise

La Fédération Charolaise de Côte-d'Or organise comme chaque année ses journées commerciales d'automne. Ces rendez-vous dans les élevages se dérouleront du 28 au 30 septembre et proposeront la vente de reproducteurs inscrits au HBC, avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. La liste des éleveurs est disponible sur le site de la chambre d'agriculture de Côte-d'Or (www.cote-dor.chambagri.fr), visible sur le site simongenetic.com. Le document peut également être demandé au secrétariat de la Fédération (03 80 90 68 80 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr)

03/10 : Salon Agrilocal

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture, le CERD et le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté, co-organisent un temps de rencontre convivial entre fournisseurs de produits locaux et acheteurs de la restauration collective de Côte-d'Or. Cet évènement aura lieu le mercredi 3 octobre de 10h à 16h à la salle des fêtes de Messigny-et-Vantoux. Contact et inscriptions : Gérard Mignerot (03 80 63 64 80, agrilocal21@cotedor.fr)





Sanitaire

Inévitable condamnation





Pour Jean-Luc Chevalier et Martial Gros, la lutte contre la tuberculose bovine est un travail collectif, qui ne doit pas être remis en cause par des fraudes individuelles.

Les présidents du GDS et de la commission bovin viande de la FDSEA réagissent à la condamnation d'un éleveur responsable d'infractions d'ordres sanitaires.

Le jugement est intervenu la semaine dernière : un éleveur de Côte-d'Or s'est vu infliger une peine de cinq mois de prison avec sursis, 10 000 euros d'amendes avec sursis, 1 400 euros d'amendes contraventionnelles et un retrait d'une partie de ses primes Pac pour une fraude liée au non-respect de principes de protection après détection de la tuberculose bovine. L'auteur des faits a été jugé pour avoir interverti les boucles d'identification de ses vaches avant d'envoyer quatre bêtes saines à l'abattoir.

Le Côte-d'orien est également impliqué dans une infraction de chasse, également en lien avec le risque de propagation de la tuberculose bovine, pour avoir fourni une bétaillère dans une vente illégale de sangliers. Pour Jean-Luc Chevalier et Martial Gros, présidents respectifs du GDS et de la commission bovins viande de la FDSEA, ces actes vont dans le sens contraire du travail collectif mené par la profession.

■ **Comment réagissez-vous à cette condamnation ?**

Jean-Luc Chevalier : *«L'ensemble du GDS et moi-même n'avons pas à la juger ni même à la commenter. La justice a donné son verdict, on ne discute pas là-dessus. En revanche, cette double affaire est l'occasion de rappeler que le sanitaire est l'affaire de tous. Le GDS dénonce cette faute qui ne va pas dans le sens de l'intérêt collectif. Le GDS a d'ailleurs exclu l'éleveur de ses rangs pour une durée de cinq ans. Nous nous sommes également portés partie civile pour représenter l'immense majorité des éleveurs qui réalisent correctement leur travail».*

Martial Gros : *«Cette condamnation est malheureusement logique, il fallait marquer le coup devant de tels agissements qui peuvent mettre en péril les élevages voisins. Les enjeux de la lutte contre la tuberculose bovine sont énormes, nous devons œuvrer dans le même sens pour éradiquer la maladie. Cette condamnation ne représente, au final, pas grand-chose au vu de ce que vivent les autres éleveurs confrontés à la tuberculose bovine. Je suis bien placé pour le savoir car mon élevage a été déclaré foyer en 2014».*

■ **Quelle leçon doit être tirée de cette affaire ?**

Jean-Luc Chevalier : *«Ces faits ne doivent plus se reproduire. Ensemble, éleveurs, vétérinaires, laboratoire départemental et administration avons réalisé un important travail et il ne faut pas rebrousser chemin aujourd'hui. Je me permets un rappel : le GDS avait demandé au Ministre de l'Agriculture, il y a déjà plusieurs années, la possibilité de mettre en place l'abattage sélectif. Le sérieux des éleveurs de Côte-d'Or avait été mis en avant et cette dérogation avait été obtenue. Son cahier des charges n'est peut-être pas parfait, mais malgré tout, beaucoup d'élevages sont arrivés à s'en sortir en abattant un minimum d'animaux et en gardant leurs souches respectives. Il est bon de rappeler que l'abattage total est toujours la norme en vigueur. Nous sommes passés de 45 foyers en 2010 à seulement 3 cette année, cela est tout sauf un hasard».*

Martial Gros : *«On ne joue pas avec le sanitaire. Ce type d'évènements, nous pouvons nous en passer car ils ne font que ralentir la lutte contre la tuberculose bovine, en plus de discréditer notre métier. Avec seulement trois foyers tuberculose en 2018, nous sommes vraiment proches du but et nous devons continuer. Je félicite les éleveurs pour le sérieux du travail accompli sur le plan sanitaire. Nous devons poursuivre sur cette lancée pour arriver enfin à l'éradication tant espérée. Je rappelle que les deux tiers des contaminations se font entre bovins».*

■ **Quelle est votre position par rapport à la faune sauvage ?**

Jean-Luc Chevalier : *«Je trouve étonnante l'idée de pouvoir transporter des animaux sauvages. Cela est d'autant plus vrai que la peste porcine africaine arrive aujourd'hui aux frontières de notre pays. Je le redis encore une fois, le sanitaire est le travail de tous. Tout le monde est concerné, y compris les acteurs de la faune sauvage, auxquels nous devons montrer une image irréprochable pour qu'ils en fassent autant ».*

Martial Gros : *« Ces transports de sangliers sont bien sûr scandaleux et représentent un frein important dans la lutte contre la tuberculose bovine. Je le rappelle ici : la FDSEA soutient le GDS dans ses travaux d'ordres sanitaires. Notre travail se concentre principalement sur la régulation des populations de sangliers et de grand gibier afin de limiter les dégâts aux prairies et cultures, et, sur un plan sanitaire, de limiter les risques de transmissions».*

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47



Lycée de Quétigny

Vous voulez innover ? Ils sont là

Le lycée agricole de Quetigny travaille avec les agriculteurs de la région depuis plus de 20 ans. La démarche est simple : un exploitant propose un thème d'études personnalisé tenant compte de ses attentes professionnelles. Les étudiants de BTSA *«Agronomie et productions végétales»* réunis en groupes de trois, travaillent sur le projet et proposent une réponse innovante. Les thèmes sont choisis en octobre et les étudiants présentent leurs travaux devant les agriculteurs en février. Chaque année, huit à dix projets sont traités. Des agriculteurs coutumiers de cet exercice n'hésitent pas à proposer des thèmes chaque année. La démarche est enrichissante car les agriculteurs et les étudiants avec l'aide d'experts échangent ensemble sur leurs approches pour trouver la solution la plus adéquate. Le lycée de Quetigny fait appel à tous les agriculteurs ayant un projet innovant à soumettre aux étudiants. *«Avec des accidents climatiques et parasitaires de plus en plus fréquents, vous avez certainement des projets d'adaptation, de réorientation de votre exploitation»*, lancent les deux professeurs Bernard Bourgeon et Gérard Moilleron.

Pouvant être contactées par mail : bernard.bourgeon@educagri.fr, gerard.moilleron@educagri.fr ou par fax au 03 80 71 80 10.



Les étudiants de BTSA APV première année travailleront sur plusieurs sujets.

Des thématiques variées

Les derniers sujets étudiés portaient sur l'installation d'un séchoir à plantes aromatiques, une fabrique de crèmes glacées à la ferme, l'utilisation du soja pour l'alimentation des animaux, un séchoir à maïs, l'achat d'un petit moulin pour transformer le blé en farine, un système de cueillette à la ferme en agriculture biologique, les intérêts d'un atelier de poules pondeuses, les intérêts du chanvre, la culture de lin d'hiver et de printemps, l'allongement de la rotation, les meilleurs outils de déchaumage, l'introduction de la luzerne dans les rotations à base de colza et l'introduction du soja dans un bassin d'alimentation de captage.

Maïs semence

Une campagne réussie

Pour la cinquième année consécutive, les producteurs de maïs semence de Côte-d'Or et le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 ont œuvré ensemble pour l'épuration et la castration du maïs semence.

Pour cette campagne 2018, c'est plus de 160 salariés recrutés localement qui ont réalisé 7 080 heures d'intervention chez les 19 producteurs adhérents.

Cette année, l'étalement des travaux a permis de diminuer le nombre de contrats mais d'augmenter le nombre d'heures par contrat au bénéfice des salariés. En se chargeant du recrutement et de l'organisation des équipes, le groupement d'employeurs décharge les producteurs adhérents de toute la gestion liée au salariat, leur permet de bénéficier d'équipes de saisonniers formés et compétents et fournit un nombre d'heures de travail plus conséquent aux salariés.

La mutualisation des saisonniers par le groupement d'employeurs est également réalisée pour d'autres travaux tels que la cueillette ou le tri de pommes de terre.





▸ À noter

Loi Avenir Recueil d'informations et d'échanges

La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel est parue au Journal officiel le 6 septembre 2018. Afin d'accompagner les employeurs agricoles et viticoles à appréhender les changements induits par cette nouvelle loi, la FDSEA 21 organise un Café RH le vendredi 16 novembre à Bretenière. Le temps d'une matinée seront abordées les modifications apportées par la loi Avenir sur l'apprentissage, l'assurance chômage, les entretiens professionnels ou encore le compte personnel de formation. Le Service juridique emploi de la FDSEA 21 organise tout au long de l'année des formations, des réunions d'information ou des Café RH dans le but d'accompagner les employeurs à appréhender et mettre en œuvre les nouvelles règlementations sociales. Les inscriptions au Café RH du 16 novembre se font auprès du Service juridique emploi (nombre de places limité) avant le 2 novembre : 03 80 68 67 68, sje@fdsea21.fr

▸ Formations

04/10-18/10 à Fontaines (71) - Je crée mon élevage de volailles en circuits courts
Contact : Lucile ROUILLARD, CA21 - 03 80 68 66 31 - lucile.rouillard@cote-dor.chambagri.fr

12/10 + 4 autres dates - Secteur Auxois - Dressage du chien de troupeau - initiation
Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

15/10 (ouverture temps à distance), 29/10, 13/11 et 26/11 à Bretenière - FMD Fixer un prix de vente rentable
Contact : Lucile ROUILLARD, CA21 - 03 80 68 66 31 - lucile.rouillard@cote-dor.chambagri.fr

08/11 - St Seine l'Abbaye - Reconnaître les adventices (stade plantule) dans les céréales d'hiver
Contact : Mathilde MATRAT, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

12/11 - Châtillon; 23/11 - Bretenière; 4/12- Créancey – Apprendre à rédiger son DUER
Contact : Aline PARIZE, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

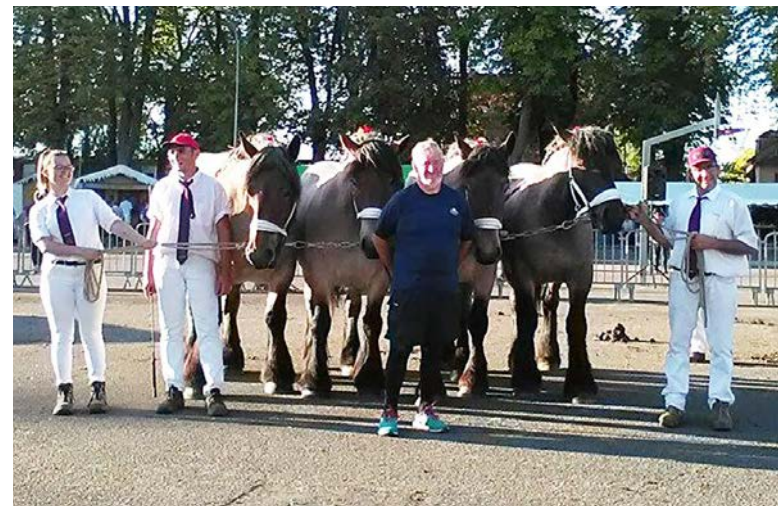
Traits Auxois

Le palmarès de Semur

Le Spécial Traits Auxois s'est tenu les 8 et 9 septembre à Semur-en-Auxois. Après un retour des deux grandes championnes dans notre édition du 14 septembre, voici le palmarès de ce rendez-vous.

Femelles
Un an, section I : 1) Gilles Vailleau, 2) Romaric Guyollot, 3) Florian Renon, section II : 1) Gérard Kotylak, 2) Gaec de Cherchilly, 3) Françoise Masson. Deux ans, section I : 1) SCEA Gaugey Père et fils, 2) Gaec Flety, 3) Mathieu Bailly, section II : 1) SCEA Gaugey, 2) Garance Berrier, 3) EARL Zwaenepoel, section III : 1) Gaec Dupaquier Posanges, 2) Françoise Masson, 3) Déborah Dupaquier. Trois ans, section I : 1) Jean-Baptiste Jacqueson, 2) Gaec Dupaquier Posanges, 3) Patrice Humbert, section II : 1)Florian Bizouard, 2) Léane Bizouard, 3) SCEA Bailly Fauvernier. Femelles suitées, section I : 1) Guy Basset, 2) Jean-Paul Bureau, 3) SCEA Bailly-Fauvernier, section II : 1) Gaec Dupaquier Posanges, 2) Jean-Philippe Jacqueson, 3) Gaec Dupaquier Posanges, section III : 1) Gaec Dupaquier Posanges, 2) Jean-Claude Cornelius, 3) Déborah Dupaquier, section IV : 1) Yves Berthiot, 2 et 3) Garance Berrier, section V : 1) Gaec Dupaquier Posanges, 2) Romaric Guyollot, 3) SCEA Bailly-Fauvernier, section VI : 1) Gilles Vailleau, 2) Jean-Christophe Rerolle, 3) SCEA Bailly-Fauvernier

Mâles
Un an : 1) SCEA Bailly-Fauvernier, 2) Garance Berrier, 3) Gaec Dupaquier Posanges. Deux ans : 1) Arnaud Dupaquier, 2) Françoise Masson, 3) Remy Bonnabe. Trois ans : 1) Hippique de la région de Beaune, 2) Alain Grillot. Quatre ans et plus : 1) Gilles Vailleau, 2) Cyril Contesse, 3) Gaec de Montrognon. Quatre ans et plus, facteur auxois : 1) Romaric Guyollot, 2) EARL de Poisot, 3) Jean-Christophe Rerolle.
Grands prix
Championne jeune : Florian Bizouard, Championne adulte : Gilles Vailleau, champion mâle : Arnaud Dupaquier. Prix de famille : SCEA Bailly. Prix d'ensemble : SCEA Gaugey.


Le prix d'ensemble a été remporté par la SCEA Gaugey.



Arnaud Dupaquier et son étalon Gaulois de Posanges, champion mâle de cette édition.


Le prix de famille, décerné à la SCEA Bailly-Fauvernier.



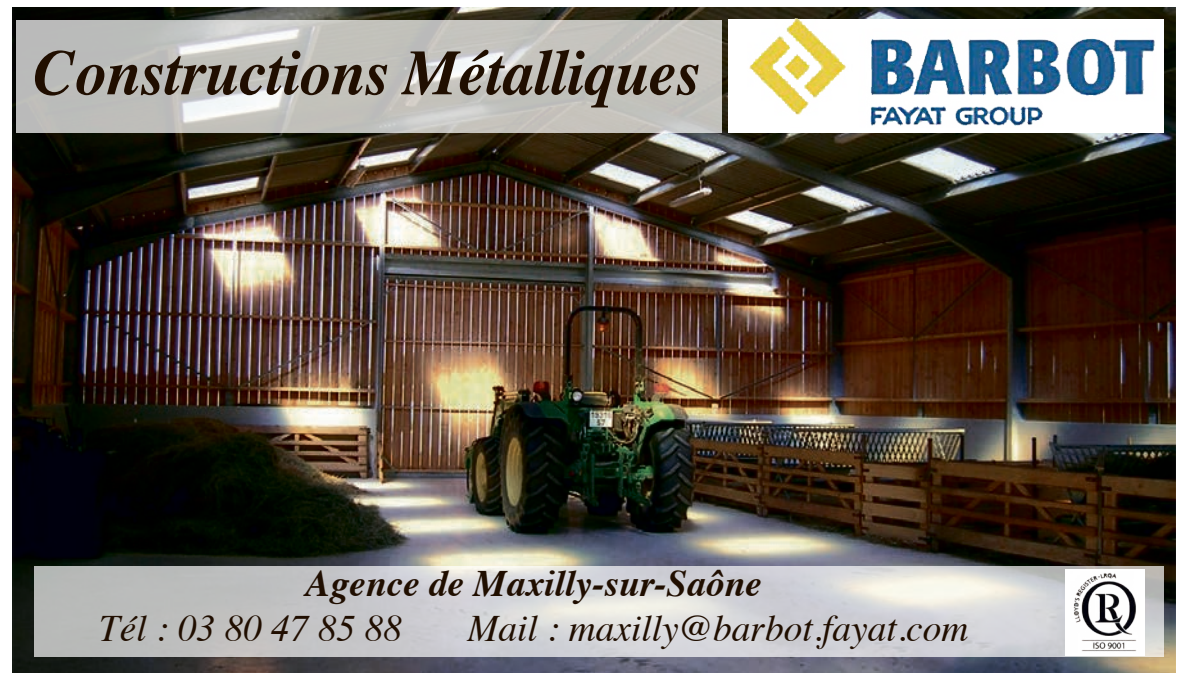
AVENIR MOTOCULTURE
21 Arc sur Tille 03 80 63 07 77
21 Ménétreux-le-Pitois
Agent Loudenot
71 Verdun/Doubs

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09

ETS GATELLIER
58 Suilly-la-Tour 03 86 26 33 93

SARL LUCAS
89 Cruzy-le-Châtel 03 86 75 20 98
21 Leuglay
89 Vassy Etaule

SARL MORTIER
21 Censerey 03 80 84 43 76
71 St Bonnet
71 Étang/Arroux



Chambre d'agriculture

80 000 € attendus pour l'élevage

La Chambre d'Agriculture était réunie en session le jeudi 20 septembre à la salle des fêtes de Rouy. Deux annonces à retenir : une enveloppe de 80 000 euros allouée à l'élevage et l'embauche d'une personne supplémentaire pour conduire des audits.

Peu de bouleversements lors cette session de la Chambre d'agriculture. Seul changement notable dans l'organigramme, l'installation de Patricia Granger en lieu est place de Christian Étienne démissionnaire. Mais cette matinée a surtout été consacrée à l'approbation du budget rectificatif 2018. Un budget dans lequel 80 000 euros vont être consacrés à l'élevage. Éric Bertrand, président de la Chambre d'Agriculture a détaillé cette enveloppe. *«20 000 euros vont être alloués à l'autonomie fourragère. Objectif : systématiser le recours à l'analyse des fourrages de l'exploitation»* explique-t-il. Il explique également que ce poste intervient évidemment dans un contexte de sécheresse importante, il est donc important que les agriculteurs valorisent mieux leurs fourrages.

Le deuxième volet est destiné à la génétique et notamment au génotypage des jeunes bovins reproducteurs et des taureaux de monte naturelle. L'idée étant de participer à la promotion et faciliter l'accès aux outils de sélections génomique auprès des éleveurs du département. *«On souhaite reconquérir le secteur ovin en aidant à l'achat de béliers pour ceux qui ont plus de 50 brebis dans leur troupe ovine. Par ailleurs, 2019 sera l'année du mouton pour la Chambre d'agriculture»* explique le président. Pour ce deuxième volet, 30 000 euros sont prévus.

«Promouvoir la filière»

Troisième partie du plan et pas des moindres, la promotion de l'IGP Charolais de Bourgogne. L'idée du président Bertrand est à la fois de mettre l'accent sur la segmentation des marchés en favorisant la valeur ajoutée dans les filières d'élevage traditionnelles du berceau charolais mais aussi de favoriser l'engraissement notamment autour de l'abattoir de Corbigny. *«Ce serait dommage d'avoir un porteur de projet sans production»* estime Éric Bertrand. Enfin, la Chambre d'Agriculture va également aider les Jeunes Agriculteurs pour leur voyage en Chine. Un séjour dont l'objectif est de participer à la promotion du bassin charolais et développer le commerce de viande bovine dans ce pays. Cette partie promotion va recevoir la somme de 30 000 euros.

Au-delà cette action de développement, le recrutement d'une personne supplémentaire pour les audits est en cours. Vous pouvez d'ailleurs encore vous rapprocher de la Chambre d'agriculture pour déposer votre candidature.

«Inquiétude face à la sécheresse»

Cette session de Chambre s'est conclue par les questions diverses où il a surtout été question de la sécheresse. Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA s'est exprimé estimant que le sentiment d'abandon est profond dans les campagnes. *«Les réponses tardent à venir et je n'ai pas le sentiment que l'administration ait pris la mesure de la situation»*. Que ce soit pour la procédure de dérogations pour les SIE ou pour les calamités, tous ont exprimé leur ras-le-bol face à la lenteur administrative. Des revendications qu'ils ont directement adressées à Johanna Donvez, cheffe du service Économie Agricole à la DDT.

L'ensemble des participants à cette session s'est ensuite dirigé à Achun pour la journée des opportunités.

THÉOPHILE MERCIER

Chambre d'agriculture

Les agriculteurs à la recherche d'opportunités

La Chambre d'Agriculture a organisé dans le cadre d'Innov Action, la journée des opportunités. Cette dernière s'est déroulée le jeudi 20 septembre au Gaec 2 Pain à Achun.

300. C'est le nombre de personnes présentes à cette journée des opportunités. Un véritable temps fort pour la Chambre d'Agriculture qui souhaite promouvoir l'agriculture demain. Cet événement a débuté par une présentation technico-économique de l'exploitation des frères Larue. Dans l'assistance, beaucoup de professionnels d'OPA, d'éleveurs mais aussi d'étudiants de différentes filières agricoles. Certains étaient d'ailleurs venus avec une mission bien précise comme les BTS ACSE de Challuy qui mène actuellement une enquête sur la filière ovine.

L'après-midi était consacrée au forum des opportunités. Divisé en 5 villages, il permettait aux visiteurs d'étudier des solutions dans un spectre large de l'agriculture comme la diversification, l'élevage, le travail collectif et le végétal. Au final une cinquantaine d'exposants ont répondu à l'invitation de la Chambre d'agriculture. Ce fut le cas par exemple de la plateforme Miimosa présente dans le village *«travailler autrement»*. Cette démarche permet aux porteurs de projets agricoles de lever des fonds pour la réalisation d'un projet, comme le financement d'un méthaniseur, d'un bâtiment agricole ou le lancement d'une nouvelle gamme de produits. Une formule collaborative qui peut être la bienvenue pour un exploitant dont la trésorerie ne permet pas l'autofinancement. Selon ses créateurs, 80 % des projets sont réalisés. Toujours dans ce même village, se trouvait la kinésiologie pour les animaux, représentée par Erika Lantoine. Cette pratique s'intéresse au bien être et à la psychologie de l'individu ou de l'animal et intervient après le vétérinaire et l'ostéopathe. Erika Lantoine propose de former les éleveurs pour qu'ils puissent ensuite intervenir seul sur leurs animaux. Une formation en plusieurs niveaux finançable avec Vivea.

Les nouvelles technologies au service de l'agriculture

Conduire son exploitation grâce aux nouvelles technologies devient une réalité. L'entreprise *«piloter sa ferme»* s'inscrit dans cette logique. Cette start-up propose une gestion économique de l'entreprise grâce aux algorithmes. Concrètement, l'agriculteur rentre au préalable des données de l'entreprise dans le logiciel, charge ensuite à ce dernier de calculer la meilleure stratégie économique pour l'utilisateur. Un gain de temps et une meilleure efficacité selon ses créateurs.

En marge de ce forum, une conférence sur l'intérêt de l'agriculture biologique a été proposée aux visiteurs avec l'intervention notamment de Lola Jeanningros de Bio Bourgogne.

S'il est encore trop tôt pour mesurer l'impact et les retombées d'une telle journée, cette initiative de la Chambre d'agriculture aura néanmoins pu démontrer que des solutions alternatives existent et que d'autres modèles sont possibles dans l'agriculture.



300 personnes ont franchi les portes du Gaec 2 Pain pour cette journée des opportunités.

THÉOPHILE MERCIER


CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90



▸ Agenda

10/10 Marché de producteur locaux
La Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise un marché de producteur locaux le 10 octobre à la Ferme du Marault à Magny-Cours. Rdv à partir de 17h30. Renseignements : Clémence Guillaumet : 06 47 86 89 21

13/10 Foire concours
Le comité des foires de Moulins-Engilbert organise à la Sicafome une foire aux concours aux bovins reproducteurs à partir de 8h. Plusieurs animations sont prévues : exposition de matériel agricole et quad. Un marché de produit du terroir est également proposé. La journée se clôturera par le dîner dansant de la société d'Agriculture avec l'élection de la reine des comices. Renseignements : Alain Guinot 06 50 19 42 35

▸ Formations

01/10 Un autre calendrier pour le vivant
Formation d'une journée
Obj : comprendre les cycles lunaires et leurs effets sur le vivant
Public : agriculteur(trices)
Responsable de stage : Laurence Evers, 03 86 93 40 36

4,11, 18 et 25/10 Initiation à la comptabilité agricole
Obj : Découvrir ce qu'est une comptabilité agricole, les mécanismes de l'enregistrement comptable, jusqu'au montage du compte de résultats et du bilan
Public : Toute personne souhaitant comprendre la comptabilité de son exploitation
Responsable de stage : Laurence EVERS, 03 86 93 40 36

Dégâts de gibiers

La Fédération départementale des chasseurs communique

La FDC 58 a récemment communiqué au préfet ses chiffres sur les dégâts de gibiers. Pour les chasseurs, la situation départementale ne dérape pas. Explications.

C'est un sujet qui n'a pas fini de susciter débat et polémique dans le département, celui des dégâts de gibier. Alors que le monde agricole ne cesse de clamer son ras-le-bol, la FDC considère de son côté que la situation est sous contrôle.

«Je ne comprends pas que l'on remette le feu pour rien. À un moment, il faut savoir s'arrêter» estime son président Bernard Perrin. *«Les chiffres prouvent qu'il n'y a pas de dérapage au niveau du département»* affirme de son côté Floran Ortu, le directeur de la FDC.

Le premier indicateur mis en avant concerne l'évolution des surfaces détruites de céréales à paille. Sur les trois dernières années, les chiffres sont en diminution passant de 189 ha en 2016 à 103 ha en 2018. Les prairies sont elles aussi moins détruites cette année, 1 492 ha contre 1 911 ha en 2017. *«Concernant les maïs, les analyses sont en cours mais au vu de l'avancée végétative, je ne m'attends pas à de gros dégâts. Nous avons pour le moment 120 dossiers ouverts contre 127 en 2017. Enfin sur les pertes en foin, il y a la aussi des avancées avec 7 745 quintaux de détruits alors qu'il y en avait 8 125 en 2017»* explique Floran Ortu, avant de préciser. *«Nous sommes l'un des deux départements à avoir demandé que l'on avance la fixation de l'indemnisation du tarif du foin de l'hiver dernier au 4 septembre, au lieu du mois de novembre. Je précise que nous sommes en début de saison de chasse, il est donc normal qu'il y est plus d'animaux à cette période de l'année»* a conclu Bernard Perrin.

THÉOPHILE MERCIER


Pour la FDC, la situation départementale est sous contrôle.

Une enquête sur les nuisibles

Les exploitants agricoles du département de la Nièvre sont invités par la Chambre d'Agriculture en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs à déclarer les dégâts et dommages et nuisances occasionnés par certaines espèces :
Le renard, la fouine, la martre, le putois, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde et l'étourneau sansonnet.
Ces espèces relevant du *«groupe 2»* vont faire l'objet d'une nouvelle procédure permettant leur classement au 1er juillet 2019 en *«espèces susceptibles d'occasionner des dégâts»* (anciennement espèces nuisibles). La demande de classement de ces espèces est soutenue par la Chambre d'agriculture et la Fédération Départementale des Chasseurs.
Attention, cette demande doit être justifiée par des montants de dégâts, préjudices, nuisances diverses chiffrés et déclarés, en particulier par les exploitants agricoles qui subissent parfois des dégâts très importants. Le classement de ces espèces permettra de mettre en place, le cas échéant, des dispositions réglementaires de piégeage et de régulation à tir, relatives au droit de destruction des exploitants agricoles, propriétaires ou fermiers. Vous avez jusqu'au 5 octobre pour vous prononcer. Contact : 03 86 93 40 60

PUBLI-REPORTAGE

Retour sur l'installation réussie au cœur du Charolais

Nadine Beauchamp, jeune exploitante, a créé le GAEC Ferme de la Vernette en 2013 avec son mari. Après une expérience en tant qu'assistante au CER FR, elle s'installe sur l'exploitation familiale en concevant un atelier de pondeuses plein air. Dominique Maréchal, responsable Avicole de SANDERS AURORE l'a accompagné dans la découverte et l'étude de ce projet.
L'atelier de 18 000 poules pondeuses plein air de Nadine Beauchamp, prend vie en collaboration avec SANDERS et MATINES. Au total, l'investissement s'élève à 720 K€ dont 50 K€ d'aide. Le contrat de façonnage, établi entre SANDERS, MATINES et le GAEC Ferme de la Vernette permet de garantir la rémunération de l'éleveur. Le GAEC apporte l'outil de travail et la main d'œuvre. SANDERS MATINES, par l'intervention de son technicien Pierre Chevillard, assure le suivi et le bon fonctionnement de l'élevage et garanti la commercialisation des œufs.
Sur 1 lot (54 semaines élevage) l'organisation du travail se réparti ainsi : le premier mois 5 h/jour de moyenne, en rythme de croisière le temps de travail s'abaisse à 3 h/jour et enfin, les 3 dernières semaines (départ des poules, nettoyage, désinfection, vide sanitaire) représentent un plein temps pour 3 à 4 personnes. Nadine Beauchamp témoigne « qu'après 5 lots, la production est conforme au prévisionnel de l'étude technico-économique et laisse une souplesse dans l'organisation de sa vie de famille et de son travail ». Quant à la gestion des fientes, ces dernières sont épandues en partie sur l'exploitation et l'autre est échangé contre de la paille avec un producteur voisin.


De Gauche à droite : Dominique Maréchal responsable volaille de Sanders, Nadine Beauchamp éleveuse et Jacques Joncour responsable développement Sanders

La Filière Œufs Alternative Plein air et Bio représentée par MATINES et SANDERS recherche activement de futurs éleveurs. Pour tout renseignement, vos contacts : Dominique MARECHAL Tel 0614272544 Jacques JONCOUR Tel 0612320630



Diversification

À la découverte du maraîchage

Une après-midi portes ouvertes était organisée le mardi 18 septembre à l'Espace Test dans le quartier de la Baratte à Nevers. L'occasion de découvrir les deux nouveaux maraîchers.



Raphaël Revenu derrière son étal lors de cette après-midi portes ouvertes à l'espace test.



Les maraîchers bénéficient d'un terrain municipal de 3 ha.

Promouvoir le circuit court et l'agriculture biologique, c'est l'objectif du *«Potager d'ici»* à l'Espace Test dans le quartier de la Baratte à Nevers. Ce terrain de 3 ha appartenant à la Mairie de Nevers permet aux maraîchers bios de se lancer durant trois ans avant d'envisager une installation.

Ce système a déjà permis à Guillaume Debeer de bénéficier de ce coup de pouce. Le matériel lui est apporté par le Conseil départemental et les conseils sur la conduite de l'entreprise sont délivrés par le service Diversification de la Chambre d'agriculture.

C'est dans l'optique d'une promotion de ce système qu'un marché de producteurs locaux a eu lieu le mardi 18 septembre. Il a permis au public de découvrir les deux nouveaux maraîchers de l'Espace Test : Jean-Marie Lambert et Raphaël Revenu. Pour les deux hommes ce principe leur permet *«de se faire la main tranquillement et de mettre du concret sur le projet. Ainsi, on peut voir pendant les trois années de test si notre projet est économiquement viable»*.

Entre 100 000 et 150 000 euros d'investissement ont été nécessaires pour démarrer leur activité. *«Une production qui va du classique aux haricots violets mais aussi plusieurs variétés de salades comme la reine des glaces et les patates rouges»* explique Jean-Marie Lambert. Du point de vue du débouché, la production est écoulée dans les restaurants, les magasins de producteurs, les marchés et la vente directe.

Prochainement l'objectif est de mécaniser l'activité *«car le plus gros se fait à la main»* nous disent-ils. Dans un an, les deux hommes envisagent également d'embaucher une nouvelle personne.

Une après-midi pédagogique

En marge de ce marché, des visites de l'Espace Test ont été proposées aux visiteurs. Comment entrer dans l'agriculture biologique ? Comment sont récoltées les cultures ? Quel type de traitement appliquez-vous ? Telles sont les questions soulevées par le public présent.

Des interrogations auxquelles Jean-Marie Lambert, en charge de la visite, n'a pas manqué de répondre sans détour. Des échanges instructifs qui ont permis à tous de repartir un plus rassuré sur la vision qu'ils se font du bio. C'est le cas d'Émilie Traullé, une étudiante en école d'infirmière venue découvrir cette espace test. *«Je trouve cela intéressant de pouvoir échanger directement avec les producteurs. Car on entend parfois tout et son contraire sur cette filière»*.

THÉOPHILE MERCIER



Jean-Marie Lambert lors de la visite de l'exploitation.

Contact

le Potager d'ici

La Maison Maraîchère, 5 rue de la Chaume 58000 Nevers.
Vente de légumes tous les mardis sur place de 15 h à 19 h mais aussi au marché de la Résistance le vendredi de 16 h à 19 h et à Carnot le samedi matin.
Renseignements : 07 82 68 32 06
lepotagerdici58@gmail.com

HORSCH, le choix du déchaumage superficiel ou profond



CRUISER XL en surface



TERRANO GX en profondeur

L'agriculture par passion

HORSCH www.horsch.com

Vos concessionnaires exclusifs

EUROPAGRI
St Clément
03 86 83 02 01
Brienon
03 86 43 07 90

DAFP
Toucy
03 86 44 00 77
Venoy
03 86 44 00 19

BOUCHERON SAS
Lézinnes
03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges
03 86 33 11 24

MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise
03 80 35 80 66

MALECOT POIRIER Agri
Varennes-Vauzelles
03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan
03 86 76 16 87

▸ En bref

Sécheresse – Une réunion d'information à Brinay le lundi 1er octobre 2018

La FDSEA et les JA 58 organisent le lundi 1er octobre 2018, à partir de 18h30, à la salle des fêtes de Brinay, une réunion d'information et d'échanges ouverte à tous sur la sécheresse et les divers dispositifs mobilisés pour répondre aux difficultés générées pour les agriculteurs. Calamités, mesures fiscales et sociales, aides des collectivités … Tout ces sujets seront présentés en présence des services de l'Etat. De même, les CUMA, le Crédit Agricole, la chambre d'agriculture et la coopération seront présents pour présenter les dispositions prises pour accompagner les agriculteurs face à ce nouvel aléa climatique.
S.L - FDSEA 58

Repas de l'amicale des lycées agricoles de Magny-Cours/Challuy

L'amicale des lycées agricoles de Magny-Cours/Challuy organise son traditionnel repas le dimanche 30 septembre à 12h. Celui-ci aura lieu au restaurant «Le Paddock» à Magny-Cours. Pour le plaisir des petits et des grands: salle de jeux avec baby-foot, billard, simulateur de conduite, terrain de pétanque, court de tennis, hamman, sauna, et piscine extérieure chauffée. Tarifs: 30€ pour les adhérents et 34€ pour les non adhérents. Inscriptions au 07.86.88.82.50

Environnement

Trouver une solution rapidement

Les chaleurs ont disparu dans le département mais la pluie se fait toujours attendre. La situation devient très préoccupante pour les exploitants agricoles qui ont pour la plupart entamé leur stock de fourrage pour nourrir leur cheptel.


Visite sur le terrain pour constaté les dégâts causés par la sécheresse

Rencontre avec des éleveurs du Morvan qui nous décrivent, chiffres à l'appui, l'ampleur du phénomène.

Ils ne cachent pas leur ras-le-bol. Vendredi 21 septembre, les membres de la délégation locale de la FDSEA de Montsauche-Les-Settons s'étaient donné rendez-vous pour faire le point sur une situation qu'ils n'hésitent pas à qualifier de catastrophique. Autour du président cantonal Éric Boucher, la délégation s'est d'abord rendue dans des parcelles à Alligny-en-Morvan pour constater le niveau de sécheresse des terres. Le Morvan, comme le reste de la Nièvre, est touché depuis plusieurs mois par l'absence de précipitations et les chaleurs de cet été ont asséché définitivement les parcelles.
L'objectif de la délégation est de se faire le porte-parole du département et par leur action faire accélérer la procédure de calamité.

«Une perte de 450 euros par jour»

Une fois le tour de parcelle effectué, les adhérents se sont mis autour de la table et ont sorti leur calculette. Éric Boucher nous expose le calcule. «*Un éleveur dans le Morvan a environ 150 UBG, et 1 UGB coûte 3 euros à nourrir. Si on additionne le tout, nos pertes s'élèvent à 450 euros par jour*» estime le président cantonal. Ces données donnent encore plus le vertige lorsqu'elles sont exprimées par mois, soit environ 13 500 euros. «*Sachant que dans l'ensemble, nous avons débuté le déstockage de fourrage d'hiver depuis 15 juillet, si la situation ne s'améliore pas, nous courons à la catastrophe*» estime Éric Boucher. Il estime également que la pérennité des exploitations est en jeu. «*C'est bien simple, avec l'achat supplémentaire de fourrage, nous pouvons tirer un trait sur notre salaire. Qui peut accepter aujourd'hui de travailler pour rien ?*» En conséquence, lui et ses camarades réclament le classement de l'ensemble du département en calamité agricole et une aide couplée du Conseil départemental et du Conseil régional.

THÉOPHILE MERCIER

Précipitations

Après un hiver très arrosé (170 % de la normale 1981-2010 sur la Nièvre) et un printemps assez proche des valeurs de saison (105 %), un temps sec s'est installé depuis le début de l'été et le déficit pluviométrique se poursuit en ce début septembre. Sur l'ensemble de la Nièvre, les précipitations de l'été 2018 (juin à août) connaissent un déficit moyen de 33 %.
Ce déficit est plus marqué au sud du département qu'au nord, où certaines zones ont été touchées par de forts orages :
- 293 mm à Lormes (110 % de la normale), dont 61 mm tombés le 5 juillet sous un orage.
- 91 mm à Saint-Pierre-le-Moutiers, 100 mm à Fours, soit environ la moitié de la normale.
À Nevers, il n'est tombé que 95 mm en 3 mois, soit environ la moitié de la normale et cet été se place comme le 7e été plus sec depuis 1946.
Il s'agit du 8e été le plus sec à Château-Chinon sur 74 ans avec 167 mm.
L'été le plus sec sur la Nièvre remonte à l'été 1976 où il n'était tombé que 47 mm à Nevers.
Cette sécheresse se poursuit en septembre.
Du 1er au 24 septembre, il n'est tombé que 10 à 20 mm sur la Nièvre, localement 25 mm sur le haut Morvan, soit un déficit moyen de 75 %.
À Nevers, on enregistre au 24 septembre 14 mm d'eau, contre une normale de 68 mm pour un mois de septembre. Le mois de septembre le plus sec enregistré à Nevers est septembre 1985 avec seulement 7,9 mm d'eau.
Les mois de septembre les plus secs sur la Nièvre sont ceux de 1977 et de 1985 avec une moyenne de 12 mm de pluie sur le département.
Si l'on considère la période du 1er juin au 24 septembre, on mesure 109 mm d'eau à Nevers, ce qui est la 3e valeur la plus faible après 1996 (91 mm) et 1976 (93 mm).

Température
Le manque de précipitation s'est associé à des températures bien au-dessus des normales depuis le mois d'avril et chaudes depuis cet été. L'été 2018 est le 2e été le plus chaud derrière l'été 2003, juste devant l'été 2015. Un épisode caniculaire s'est installé du 3 au 7 août (Températures maximales relevées le 7 : 37,3 °C à Nevers, 37,8 °C à Avrée, 39,2 °C à Varzy)

La chaleur se poursuit en septembre, surtout du côté des températures maximales.
À Nevers et Château-Chinon la moyenne des températures maximales du 1er au 24 septembre égale ou dépasse légèrement le record de 1947.
Au 24 septembre, on enregistre 15 jours avec plus de 25 °C à Nevers, 10 jours à Château-Chinon.

Année 2018
À la date du 24 septembre 2018, cette année apparaît comme la plus chaude enregistrée à Nevers depuis 1946, passant devant 2003 et la 2e plus chaude à Château-Chinon depuis 1945, juste derrière 2003.
Record du nombre de jours chaud (avec plus de 25 °C) : 93 jours contre 86 jours en 2003.
Les cumuls de précipitations sont proches des normales grâce à un mois de janvier extrêmement arrosé.

Prévisions :
L'anticyclone maintient un temps sec et principalement ensoleillé jusqu'au lundi 1er octobre. Malgré quelques passages nuageux, pas de pluies significatives en vue au moins jusqu'au mercredi 3. Source Météo France Bourgogne.



Sanglier

Nouvelle gestion des populations de gibier

Le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024 (SDGC) a été présenté à la Chambre d'agriculture par la Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne.



De gauche à droite : Didier Roussel (DDT 89), Olivier Lecas (Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne), Etienne Henriot et Arnaud Delestre (Chambre d'agriculture 89).

Les dégâts de sangliers, la bête noire des agriculteurs. Suite à la session de rentrée de la Chambre d'agriculture, la fédération départementale des chasseurs de l'Yonne a présenté son nouveau schéma cynégétique 2018-2024. Les relations dans le département sont plutôt bonnes entre les chasseurs et les producteurs, malgré les quelques zones de tension, appelées «*points noirs*», ou la pression du gibier est très importante sur les cultures. Pour Olivier Lecas, président de la FDCY, «*la fédération de chasse a pris en compte les requêtes de l'agriculture pour ce nouveau SDGC. Ce n'est pas forcément le choix des chasseurs, mais nous avons de bonnes relations et c'est important. La chasse est certes un loisir, mais un loisir nécessaire qui permet de réguler les populations.*» L'objectif de ce nouveau plan pour l'activité agricole et forestière est d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans tous les secteurs du département. Objectif compliqué étant donné l'ampleur des dégâts de sangliers dans l'Yonne, parmi les plus importants de France en valeur. Ce nouveau schéma cynégétique se décline en quatre thèmes. La fédération d'abord, pour enrayer la diminution du nombre de chasseurs, qui diminue chaque année d'un et demi. Mais aussi les espaces et la sécurité.

La gestion des sangliers

Enfin, le thème le plus «*attendu*» par les agriculteurs concerne les espèces, avec une volonté de développer les populations de petit gibier, ou encore le maintien et la régulation des populations de cerf. Pour le sanglier, les chasseurs souhaitent réaliser un test en autorisant l'agrainage toute l'année. L'agrainage est la disposition en ligne des céréales dans les forêts pour occuper les sangliers sur un territoire et les maintenir loin des cultures, évitant les dégâts. Actuellement, la pratique est autorisée du 16 février au 30 novembre. Cet agrainage toute l'année devrait être testé sur deux zones, au lieu des quatre espérées par les chasseurs : le Sénonais et la forêt d'Othe, territoires ayant subi respectivement 33 et 81 ha de dégâts en 2017-2018. La Chambre d'agriculture souhaite que l'agrainage respecte certaines règles, en partie intégrées par les chasseurs dans le nouveau SDGC. Elles comprennent entre autres :

- la géolocalisation des points d'agrainage, ce qui devrait être réalisé dans les «*points noirs*» et pour les agrainages sur l'année entière ;
- l'établissement d'une convention systématique entre l'agraineur et la FDCY, qui va plus loin en établissant des sanctions en cas d'agrainage non autorisé ;
- le respect d'une distance de 200 m des lisières et routes goudronnées ;
- l'utilisation de céréales uniquement pour l'agrainage, en quantité limitées.

La FDCY maintient sa volonté de réguler la population de sanglier et œuvre en conséquence. Elle souligne la baisse du coût des bracelets

ORIANNE MOUTON

FDSEA

Partenariat avec Lucia

Lucia, fournisseur d'électricité, a signé un nouveau partenariat carte moisson à destination des installations à la puissance supérieure à 36 kVA.



Un partenariat gagnant.

Lucia, filiale commerciale de deux coopératives d'électricité, proposait déjà depuis un an aux adhérents FDSEA 89 une offre sur la consommation d'électricité. Cette offre concernant les puissances inférieures à 36 kVA, est basée sur le tarif réglementé, et propose une remise de 20 % sur l'abonnement, avec un blocage des prix pendant trois ans (en temps normal, le tarif réglementé augmente de 2,5 % par an). Maintenant, Lucia propose également aux installations à la puissance supérieure à 36 kVA une étude personnalisée prenant en compte les spécificités de chacun. Le fournisseur d'électricité s'occupe des démarches administratives du contrat d'électricité.

Plus de renseignements concernant l'offre pour les installations de puissance supérieure à 36 kVA auprès de Lysiane Simonin, société Lucia, par téléphone au 03 84 96 72 72 ou sur lysiane.simonin@lucia-energie.fr. Pour une puissance inférieure à 36 kVA, contactez la FDSEA 89 au 03 86 49 48 05 - sandrine.vatinelle@fdsea89.fr.





▸Agenda

Concours photo sur le thème des vendanges
Le Crédit Agricole lance un concours photo sur Instagram pour valoriser les acteurs de la filière viticole. Le thème des vendanges sera mis à l'honneur avec à la clé des lots de 125 à 400€ pour les gagnants sélectionnés par le jury le 1er octobre. Pour participer, il suffit de publier sa photo (sur un profil public) avant le 30 septembre avec le Hashtag #VendangesEnChampagneBourgogne et de s'abonner à la page @CA_ChampagneBourgogne.

29/09 et 06/10 Brame du cerf
L'élevage de cerfs de Bourgogne et la Maison du tourisme en Brieonnais organisent des visites commentées de l'exploitation et des soirées d'écoute du brame du cerf les samedis 29 septembre et 6 octobre. Ferme Saint-Loup. Visite et dégustation de produits : 10€ ou écoute à la nuit tombée avec apéritif et repas : 28€. Inscriptions obligatoires au 03 86 43 03 36 ou au 06 83 55 18 37.

29/09 Fête du bourru et du raisin
Dans le quartier Pont-Joubert à Auxerre, retrouvez la fête du bourru et du raisin, avec un vide-grenier de 6h à 18h.

30/09 Marché des Saveurs et de l'artisanat à Villiers Bonneux
Marché des Saveurs avec de nombreux produits et artisanat local. De 9h à 18h à Villiers-Bonneux au 27 rue des coquelicots. Entrée libre.

Génétique

Pari réussi pour l'Union Charolais Croissance

Le 12 septembre dernier a eu lieu la vente aux enchères de femelles organisée par l'Union Charolais Croissance (UCC) sur le site de Charmoy.


Niçoise, fille de Gagnant sur Hashley PP.

Pour cette vente, 16 femelles étaient présentées dont 11 pleines, ainsi que 3 lots de 2 embryons. Tous ces lots ont été sélectionnés parmi les meilleurs élevages participant au programme UCC. Les visiteurs ont pu apprécier les qualités morphologiques et génétiques de ces femelles d'élite ; cette vente fut un succès, puisque tous les lots proposés à la vente ont trouvé acquéreur. Le prix d'achat moyen des génisses passe la barre des 3 000 € avec la vente la plus chère à 3 600 € pour Niçoise née à la SCEA Duban (89), adhérent Cialyn. Achetée par la coopérative Elitest (88), Niçoise est une laitonne avec un très bon développement musculaire, fille de Gagnant sur Hashley PP, homozygote sans cornes, elle-même fille de Viking PP par Unico PP. Cette génisse va intégrer la station de collecte d'embryons d'Elitest afin d'être démultipliée ; la Cecna financera l'une de ces collectes avec le taureau Jackpot. Avec un prix d'achat de 850 € de la part du Gaec Robin (43), le lot d'embryons de Lydie PP, fille de Viking PP sur Virgil P, est celui vendu le plus cher pour une mise à prix de 400 €. Collecté avec Jubilo P, ce lot d'embryons offre la possibilité d'obtenir des produits homozygotes sans cornes avec des qualités maternelles exceptionnelles.



Les participants à cette journée ont pu découvrir le nouveau millésime de reproducteurs charolais de la station d'évaluation de Charmoy pour la campagne 2018-2019. La station a accueilli 190 futurs taureaux le 10 août dernier. Après une phase d'adaptation de 4 semaines, les contrôles ont pu commencer le 11 septembre 2018. Vous pourrez profiter d'une journée *«Portes Ouvertes»* de la station le vendredi 4 janvier 2019 afin de les découvrir, avant les ventes aux enchères programmées en janvier et février 2019. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site www.charolaiscroissance.fr ou contacter Bruno Elmanowsky au 06 09 82 85 46.

Charline Niort (UCC)



Le Gaec Cadoux ouvre ses portes
Le Gaec Cadoux organise une visite de son élevage bovin charolais les 28, 29 et 30 septembre. Pendant ces trois jours spéciaux et conviviaux, plus d'une centaine de reproducteurs veaux, taureaux de 18 mois et vaches vous seront présentés.
Après un second grand prix de championnat pour le taureau Holiday au SIA à Paris, le Gaec Cadoux récidive au concours national de veaux mâles avec un 1er prix d'ensemble des cheptels grand effectif et le super prix d'ensemble veaux mâles de la race Charolaise. C'est le prix le plus difficile à obtenir qui prouve la grande homogénéité du troupeau : il faut présenter un ensemble harmonieux de 4 animaux sur des qualités de race, squelettiques et musculaires.
Ce prix d'autant plus remarquable qu'il est obtenu avec 4 animaux issus de pères différents. Au concours national au Marault : 10 récompenses pour 10 veaux présentés.

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

Entretien des haies en bord de cours d'eau

Ça coule de source

Peut-on toucher aux arbres en bordures de cours d'eau ? Qu'est-ce qui est dans l'intérêt de la rivière ? Comment peut-on valoriser ce bois ? Ces thématiques ont été abordées lors de la formation organisée par la FDSEA 89 le 25 septembre dernier.



Les berges d'un cours d'eau doivent être entretenues pour permettre le bon écoulement de l'eau.

« *Dans le doute de ce qu'ils ont le droit de faire ou ne pas faire, les agriculteurs ne touchent pas à la rivière et à la ripisylve1, ce qui n'est pas dans l'intérêt du cours d'eau. Tout change : réglementation, propriété, vision des cours d'eau… Difficile de s'y repérer*». Benoît Gauthier, « technicien rivière » du bassin du Serein, a rappelé l'intérêt de l'entretien d'un cours d'eau : «*assurer la libre circulation de l'eau dans le cours d'eau, mieux gérer les fluctuations de niveau d'eau, améliorer la qualité de l'eau. C'est de droit et le devoir du propriétaire ou locataire d'entretenir son cours d'eau*». Les arbres ont de nombreux avantages pour une rivière. Les racines empêchent l'érosion des berges et absorbent les excès de nutriments présents dans l'eau, alors que le feuillage rafraîchi l'eau en l'ombrageant. Une eau fraîche est synonyme de qualité, de même qu'une eau vive. Justement, les plantes envahissantes comme les roseaux qui prolifèrent sur les berges nues peuvent engorger les cours d'eau et ralentir leur écoulement.

Entretenir et en tirer profit

Mais que faire des vieux arbres sur le point de tomber ? Étienne Benoît, de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, a rassuré sur l'intérêt de la coupe : «*on peut couper du bois et respecter la biodiversité. Il faut couper ce qui est «mûr», et laisser aux souches et aux jeunes pousses les conditions idéales pour repartir et densifier la ripisylve. Par exemple, couper de préférence avant la montée de sève, pour que la souche conserve des réserves et puisse repousser de plus belle. La méthode que l'on a mis en place pour ne pas trop perturber le paysage et l'écosystème est celle des 2H : on coupe un tronçon équivalent à 1 à 2 fois la hauteur de l'arbre le plus haut. Et l'année d'après on fait le tronçon suivant*». Lorsque l'on veut tailler une ripisylve, attention aux zones Natura 2000, qui nécessitent une étude d'incidence avant les travaux.

Quant aux arbres coupés, que peut-on faire de ce bois, à part le brûler dans la cheminée ? La Cuma Terr'eau, regroupant 300 adhérents, a fait une démonstration de broyage des troncs avec leur déchiqueteuse. «*La ripisylve est la parcelle de bois la plus productive*». Explique Étienne Benoît «*et pour 30 à 35 €/t de trésorerie sortie, cette production peut être valorisée en copeaux de bois, utilisés comme litière ou pour une chaudière adaptée !*»

Orianne Mouton



La valorisation d'une ripisylve peut se faire en transformant le bois en copeaux, utilisés en litière ou en bois énergie.

1Ripisylve : ensemble des formations boisées qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau.

▸ Agenda

Exposition sur les enseignes à Avallon

Jusqu'au 11 novembre, le Musée de l'Avallonnais consacre une exposition aux enseignes et autres témoins de l'artisanat et du commerce à Avallon. Enseignes, lanternes, clés, publicités, factures, papiers d'emballage, journaux…, extraits des collections du musée ou prêtés par des Avallonnais, illustrent de la vitalité des activités et artisanales et commerciales au fil des temps jadis. Tlj, sauf le mardi, de 14 h à 18 h

Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

Dans le cadre du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, les Archives Départementales de l'Yonne réalisent un travail de valorisation des lieux de mémoire et de souvenir icaunais. Afin de compléter les documents qu'elles conservent, elles lancent un appel à tous les détenteurs de clichés photographiques et/ou de cartes postales illustrant les manifestations populaires s'étant déroulées dans l'Yonne : inaugurations et commémorations devant les monuments aux morts, poses de plaques du souvenir, etc… : Tel 03 86 94 86 00 - archives@yonne.fr

Exposition «Neandertal» et «Bestiaire sonore»

Le Museum d'Histoire Naturelle, 5 bd Vauban à Auxerre, présente l'homme de Neandertal, et expose des objets découverts dans le département, dans une exposition présente jusqu'au 20 janvier. Jusqu'au 31 décembre, retrouvez aussi l'exposition photographique «*Bestiaire sonore*», portant sur certaines espèces d'animaux sauvages de France et de Bourgogne. Parmi elles, certaines facilement observables et audibles, alors que d'autres sont moins connues et plus discrètes. Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 13h30 à 17h30 ; mercredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; dimanche, de 14h à 17h30. Fermé les samedis et jours fériés. Entrée libre



DAFP MATERIEL AGRICOLE

TOUCY Route de Joigny
03 86 44 00 77

VENOY Sortie A6 Auxerre Sud
03 86 44 00 19

et ses agents

Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc
03 86 75 11 14

Ets Boblin Michel - Bray-sur-Seine
01 60 67 14 16

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Créer et animer ma page Facebook, initiation. Formation d'une journée + 2h de cours en ligne. La séquence à distance sera ouverte durant une quinzaine de jours fin septembre/ début octobre pour préparer la journée en salle le 16 octobre 2018.
Contact : Alice Demolder, 03 86 94 26 33

Comment fertiliser mes vignes pour atteindre mes objectifs ?
Le 18 Octobre 2018 à Auxerre.
Contact : Guillaume Morvan, 03 86 94 28 90.

Diagnostiquer simplement mes sols en autonomie
Le 31 octobre 2018, formation exclusivement sur le terrain !
Contact : Valérie Duchenes, 03 86 94 28 40

Comment me préserver et agir en situation de stress ?
Les 5 et 6 novembre 2018 à Auxerre. Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant gérer son stress. Intervenant : coach en développement personnel. Contact : Françoise Duzer, 03 86 94 82 93.

Mes p@rcelles : solution internet pour piloter mes cultures
Les 6 et 13 novembre 2018 à Venoy.
Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Les chiffres clés pour gérer mon exploitation
Formation de 2 jours, les 8 et 16 novembre 2018 à Auxerre, avec près de 2h de connexion à distance pour valider les acquis de la 1ère journée.
Contact : Cyrille Fournier : 03 86 94 22 10.

Réussir la transmission de mon exploitation
Les 13, 15 et 20 novembre 2018 à Auxerre.
Contact : Sylvie HUYGUE, 03 86 94 22 16.

De l'idée au projet Formation
Les 16, 26 et 30 novembre 2018 à Auxerre. Cette formation s'adresse aux porteurs de projet pour une installation agricole dans l'Yonne.
Contact : Nathalie Adnet, 03 86 94 82 94.

Loup

Nouvel épisode d'attaque à Mélisey

Laurence et Sébastien Godin, éleveurs à Mélisey, ont retrouvé 9 nouveaux cadavres de brebis le 21 septembre. C'est la 7ème attaque qu'ils rencontrent depuis le mois de juin. Les résultats des experts sont attendus pour inculper le loup.

La dernière attaque de brebis date du 8 septembre chez Sébastien et Laurence Godin. Pour la brebis éventrée, la *«responsabilité du loup n'est pas écartée»* selon les experts de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Voilà qu'une nouvelle attaque impressionnante a laissé, le 21 septembre dernier, 9 brebis égorgées et une autre blessée dans le dernier troupeau de 21 bêtes restant à l'extérieur.

Jean-Luc Grandadam de l'ONCFS se garde de conclusions trop hâtives *«C'est un chien ou un loup, on attend les conclusions des experts. Il ne faut pas s'affoler, ce n'est pas parce qu'il y a eu des attaques ponctuelles sur trois mois qu'une population est installée sur le secteur… Pour l'instant, on a toujours avec certitude la présence d'un seul loup, wle retour de la chasse et des battues va sûrement le déranger dans son habitat»*.

Des attaques proches des habitations

Pour Laurence et Sébastien Godin, les éleveurs touchés depuis le mois de juin par des attaques, la situation devient difficile à supporter. *«Le week-end a été très dur, on ne dort plus»*. Raconte Laurence. *«En emmenant mes enfants à l'école, j'ai découvert le massacre, dans un pré à la vue de tous ! Les chiens ont aboyé pendant la nuit apparemment, n'importe qui aurait pu voir l'auteur de l'attaque… Les brebis ont toutes été égorgées, sans aucune trace de sang autour… Une seule a été un peu consommée, mais la bête a dû être dérangée. D'après les agents de l'ONCFS venus à 10 h, les cadavres étaient encore chauds. Il a dû attaquer à l'aube»*.

Jean-Luc Grandadam s'étonne de la proximité de l'attaque avec les habitations *«d'ordinaire, le loup évite les humains et les habitations, on verra ce que disent les experts sur la nature de la bête»*.

Toutes les brebis sont maintenant rentrées dans la bergerie de Laurence *«même si on aimerait bien pouvoir les sortir quand l'herbe repoussera»*. Les filets de protection électrifiés ont bien été reçus par l'éleveuse qui ne peut malheureusement pas les mettre en place à cause de la sécheresse du sol. *«On a aussi des petites parcelles, c'est compliqué d'installer des filets de protection dans notre système d'élevage, on n'est pas en alpage»*.

Une réunion s'est tenu mardi matin avec le Préfet, la DDT, l'ONCFS et les différents acteurs agricoles, pour faire un état des lieux des précédents événements et discuter des moyens de protection qui ont été ou qui pourraient être mis en place. Une visite sur le terrain, chez les éleveurs touchés, est prévue à la suite de cette réunion. L'éleveuse espère *«qu'on va prendre enfin en compte la mesure du problème. Les solutions sont inadaptées sur ce territoire. J'espère que cette réunion sera le point de départ de quelque chose de concret»*.

ORIANNE MOUTON



Syndicalisme

JA et FDSEA «avancent ensemble les pieds sur terre»


La journée riche en idées a lancé de nombreux axes de travail.

45 élus des deux organisations syndicales se sont réunis cette semaine pendant 7 heures, en vue de leur candidature commune aux élections à la Chambre d'agriculture, les JA et la FDSEA de l'Yonne se sont rencontrés pour travailler sur leurs projets communs. *«Avançons ensemble les pieds sur terre»* tel est le slogan réunissant les JA et la FNSEA pour les élections des Chambres d'agriculture en janvier 2019. *«Avançons pour que l'agriculture progresse, ensemble parce que les JA et la FDSEA se réunissent pour aller vers des objectifs communs et les pieds sur terre parce que nos ambitions sont au plus proche des réalités mais aussi de la terre, de la technique, de l'économie»* a expliqué Damien Brayotel président de la FDSEA aux agriculteurs présents pour travailler sur le programme. Pour Maxime Boucher, président des JA 89, les syndicats sont réunis par *«la volonté d'un projet commun, avant les personnes, afin de permettre le renouvellement des générations et répondre à la triple performance des exploitations de demain sur notre territoire»*. Lors de cette journée de travail les missions de la chambre d'agriculture étaient au cœur des débats.

Les élus ont commencé à bâtir un projet qui sera ensuite validé par les conseils d'administration respectifs des deux organisations syndicales. Avec 45 cerveaux actifs pendant 7 heures, ce sont au total 315 heures de travail déjà mises à profit pour la profession de foi du collectif de syndicat.

Groupama

Signature de la convention de partenariat

Groupama a renouvelé son engagement historique auprès des acteurs du monde agricole icaunais : les Jeunes Agriculteurs (JA), la FDSEA 89, et les Cuma.



De gauche à droite : Philippe Loussot et Damien Brayotel (FDSEA 89), Pascal Maupois (Groupama), Walter Huré (Cuma), Maxime Boucher (JA) et Jacques Blanchot (Groupama).

Après avoir signé la charte d'installation avec les Jeunes Agriculteurs pendant la Fête de l'Agriculture, visant à faciliter l'accès aux professionnels pour les nouveaux installés, Groupama a réitéré son partenariat avec les acteurs agricoles locaux. Le président de la fédération départementale Groupama de l'Yonne, Pascal Maupois et le directeur d'établissement Jacques Blanchot, ont accueilli Maxime Boucher, Damien Brayotel et Walter Huré, respectivement présidents des JA, de la FDSEA et des Cuma du département. Une rencontre permettant de renouveler la signature de la convention de partenariat existant entre l'assureur et les acteurs agricoles. Ce partenariat de longue date permet aux différents professionnels de se rencontrer régulièrement, de se connaître et d'être en capacité de se solliciter pour réfléchir ensemble à certaines problématiques communes. Groupama se tient ainsi informé de l'actualité des acteurs agricole, ce que souligne Pascal Maupois, lui-même producteur *«l'agriculture bouge, se restructure, Groupama suit le mouvement et adapte les produits»*.

L'agriculture en mouvement

En effet, les structures présentes pour la signature ont pu témoigner de l'évolution du paysage agricole. Niveau matériel en commun, historiquement accompagné par Groupama, l'Yonne compte 97 Cuma actives, avec une concentration en Puisaye et dans le centre du département : un chiffre en baisse expliqué par l'augmentation de taille due à des regroupements. Concernant la jeunesse, les JA comptabilisent 150 adhérents, avec 40 à 50 installations notées par an, dont de nombreux projets d'installation de néoruraux en reconversion professionnelle. L'assureur propose de nombreux avantages pour les jeunes installés, avec une nouveauté cette année : l'accessibilité de ces avantages aux nouveaux installés en paysagisme et dans le domaine équin. Quant à la FDSEA, sa mission de défendre les adhérents et les agriculteurs passe aujourd'hui par la communication essentielle auprès du grand public. L'assureur tend une oreille attentive aux demandes du syndicat, comme celle des anciens de la FDSEA, souhaitant se regrouper pour avoir accès à une complémentaire santé plus intéressante. Le projet est sur le point d'aboutir et pourrait leur faire économiser jusqu'à 1 000 € par an.

L'agriculture bouge, mais elle subit toujours les aléas de production, notables ces dernières années, qui justifient l'existence d'un assureur comme Groupama. Sur 10 années, pour un montant d'assurance de 100 € versé par les agriculteurs, Groupama a reversé 140 €.

ORIANNE MOUTON

TOUT SAVOIR SUR L'ASSURANCE CLIMATIQUE #6

OBJECTIF STABILITÉ

Une solution de gestion des risques économiques sur les cultures de colza d'hiver, blé tendre d'hiver et maïs grain.

QUE COUVRE L'ASSURANCE OBJECTIF STABILITÉ ?

L'assurance Chiffre d'Affaires de Groupama couvre une perte de chiffre d'affaires entre ce qui est garanti au moment du semis et la réalité au moment de la récolte. Le contrat vous protège ainsi d'une perte de rendement, d'une baisse des prix ou de la combinaison de ces deux évènements. Cette solution est subventionnée par les pouvoirs publics.

@ UN OUTIL DE SOUSCRIPTION EN LIGNE

Du 15 octobre 2018 au 31 janvier 2019 — BLÉ TENDRE ET COLZA
Du 1er mars 2019 au 15 mai 2019 — MAÏS GRAIN
dates de souscription selon les cultures

Contactez votre conseiller Groupama, qui vous donnera vos codes d'accès puis connectez-vous sur : **www.objectif-stabilite.fr** ou contactez Groupama AGRI au 0969 365 600*
Vous pourrez :
• Découvrir l'offre,
• Réaliser vos simulations en ajustant le niveau de couverture,
• Et souscrire en ligne.

FONCTIONNEMENT DU PRODUIT «OBJECTIF STABILITÉ»

Après le semis différents évènements peuvent impacter le chiffre d'affaires attendu:

Conjoncture Economique
Risque de baisse des prix

Événements Climatiques
Risque de perte de rendement

Manque à gagner
Franchise
Indemnisation

CA(1) attendu
CA(1) garanti au semis = (Rendement de référence x Prix Euronext) - Franchise
Le rendement de référence est basé sur la moyenne des rendements historiques (complément possible limité à 15% de cette moyenne)
Prix du marché à terme Euronext à l'échéance de référence de la culture (exemple : décembre de l'année de récolte pour le blé tendre)
4 possibilités pour ajuster son niveau de couverture : 15%, 20%, 25% et 30%
CA(1) réalisé à la récolte = Rendement réalisé x Prix Euronext
Si sinistre : Rendement donné par l'expert
Sinon : Rendement déclaré par l'agriculteur
Prix Euronext à l'échéance de référence de la culture au moment de la récolte



LES POINTS FORTS

- Une solution simple qui couvre à la fois une perte de rendement et/ou une baisse de prix.
- Une indemnisation rapide (avant l'édition du bilan comptable).
- Un contrat subventionné par les pouvoirs publics.
- Une solution qui prend en compte les cotations du marché à terme en temps réel.

* prix d'un appel local depuis un poste fixe.

Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire 60 bd Duhamel du Monceau CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 Gentilly Cedex - 382 285 260 RCS Créteil - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 09. www.groupama.fr - Crédit photo : Médiathèque Groupama, Flaticon - Document et visuels non contractuels. Création : Communication commerciale Groupama Paris Val de Loire - 10/2018.

Groupama PARIS VAL DE LOIRE

Enseignement agricole

Les réenchanteurs de l'alimentation

L'enseignement agricole de Bourgogne Franche-Comté a tenu sa traditionnelle conférence de rentrée jeudi 20 septembre. Cette année, le rassemblement de l'ensemble des acteurs régionaux concernés par cet enseignement s'est tenu au lycée agricole de Fontaines. Thème de la table ronde : les circuits alimentaires de proximité.

Près de 150 personnes étaient rassemblées jeudi 20 septembre au lycée de Fontaines, parmi lesquelles des représentants de plusieurs établissements agricoles régionaux, des différentes instances agricoles, de la Région et des lycéens. Parmi les différents axes de recherche travaillés au sein du lycée de Fontaines, se trouve notamment la notion de circuits courts. C'est ce concept qui a été retenu comme sujet de discussion pour cette rentrée. *«Les deux années précédentes, les thématiques abordées ont été l'agroéquipement et la forêt, a présenté Pierre Botheron, le directeur de l'établissement. Cette année, cette thématique beaucoup plus transversale concerne potentiellement tous les établissements»*.

La table ronde intitulée "Les circuits alimentaires de proximité" a ainsi cherché à creuser cette notion depuis sa définition (voir encadré) jusqu'à son application concrète pour les acteurs de terrain, notamment en direction de la restauration collective.

Jean-Claude Brunet, du service ancrage territorial et restauration collective de la Draaf, l'a rappelé : *«l'objectif de la Région est qu'en 2021, en restauration collective, il y ait 50 % de produits locaux et 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Les lycées régionaux sont fortement impliqués sur cette thématique depuis 2009 mais avec la loi qui sera issue des États généraux de l'alimentation, une réflexion est en cours avec le conseil régional pour définir les priorités»*.

Tout un réseau se met ainsi progressivement en marche. Éric Bardet, de la délégation patrimoine et achats du Conseil régional, a précisé que parmi les missions de son service se trouve celle d'accompagner les lycées à trouver les acteurs de cette proximité. *«Nous avons à travailler sur les notions de moyens et de ressources sur les plans logistique et pratique car les locaux doivent être adaptés»*. Ainsi, *«il faut réenchanter les achats et la loi va aider à structurer la démarche»*.

Restructurer la filière

Les difficultés sont malgré tout nombreuses pour les gestionnaires de restauration collective. Cela reste notamment chronophage de rechercher de gré à gré des fournisseurs locaux, de discuter prix et approvisionnement. Du côté des producteurs, la difficulté est de garantir en temps et en heure la quantité suffisante. D'où la nécessité d'œuvrer pour la mise en place progressive d'un écosystème et de restructurer la filière en direction de la restauration collective.

Il n'en demeure pas moins que pour la restauration collective, la réussite de ce type de démarche dépend en grande partie de la bonne volonté des équipes en place. *«Pour y arriver, il faut un engagement quasi militant envers le circuit de proximité»*, a fait remarquer Pierre Terrier, chargé de proposer une synthèse des échanges de la table ronde. En témoigne l'expérience d'Élodie Biard, chef de cuisine du restaurant scolaire du lycée de Fontaines. Particulièrement motivée pour proposer des repas de qualité aux élèves, elle a converti toute son équipe au travail avec des produits frais : *«ce n'est pas simple, cela demande plus de temps et une vraie implication de toute l'équipe, économe, magasinière, cuisinier, mais nous avons une vraie mission auprès des jeunes pour leur faire (re) découvrir les vraies saveurs des aliments»*. Sans oublier le surcoût pour le lycée : *«pour un yaourt sucré, le prix passe de 10 centimes en industriel, à 26 centimes, en local !»*

Parmi les conseils distillés aux jeunes et futurs agriculteurs présents dans l'assemblée, ceux de Benoît Regnault, agriculteur en polyculture dans le nord châlonnais. Pour tous ceux tentés par le circuit court, *«il faut y aller doucement, prendre le temps d'étudier toute la colonne vertébrale de son territoire et bien décortiquer son projet pour avancer étape par étape»*. Car il a bien été rappelé que la vente en circuit court est une démarche de professionnels, *«attention à l'amateurisme !»*, a martelé Pierre Terrier.

FRANÇOISE THOMAS

Circuit court ? Une question de sémantique

Nombre d'intervenants l'ont rappelé : la notion de circuit court entraîne souvent de longues minutes d'échange pour trouver une définition commune de ce qu'il comprend. Car circuit court et circuit de proximité ne sous-entendent pas la même notion. Si un circuit court signifie que client et producteur travaillent quasiment directement ou avec très peu d'intermédiaires, leur éloignement géographique peut être de plusieurs dizaines, voire centaines pour ne pas dire milliers de kilomètres.

Lorsque la notion de circuit de proximité est en revanche mise en avant, il est nécessaire de définir ensemble précisément cette proximité : quelle distance kilométrique implique-t-elle, comprend-elle les limites d'un secteur géographique, du département, de la région ? Avant toute discussion, il est ainsi primordial que les parties définissent ensemble les termes, car il n'y a pas de règles préétablies.

L'approche sociologique

Le premier intervenant de la table ronde, Mathieu Duboys de Labarre d'Agrosup Dijon, a d'entrée de jeu utilisé une notion qui a interpellé chacun des intervenants suivants. Pour le sociologue, *«les sciences et les techniques deviennent l'axe central de nos sociétés, ce qui entraîne un désenchantement. Si notre alimentation est désormais plus sûre, elle est en parallèle désenchantée»*. Un phénomène qui s'explique aussi par le processus de délocalisation, *«il ne s'agit pas ici d'une délocalisation géographique, mais du fait que l'on ne maîtrise plus les modes de production. Les modes de production nous échappent et s'éloignent de nous»*. Et pour l'intervenant Agrosup, il en serait de même pour le monde agricole : *«la rationalisation du travail agricole est aussi une forme de désenchantement et entraîne le sentiment d'être dépossédé. L'attractivité pour les circuits courts s'explique ainsi en partie par la volonté d'un retour à la maîtrise de son travail en lui redonnant du sens»*. La notion de "réenchanteurs" de l'alimentation était ainsi lancée.

Signature d'une convention pour l'emploi agricole



Cette réunion de rentrée a été l'occasion de procéder à la signature de la convention de partenariat entre l'Anefa Bourgogne Franche-Comté et l'enseignement agricole régional.

Le secteur agricole dresse un état des lieux simple : d'une part, le nombre d'exploitants agricoles et la main-d'œuvre familiale diminuent alors que d'autre part, les structures s'agrandissent et que le nombre de salariés agricoles poursuit sa progression.

Pour continuer d'attirer les jeunes dans le secteur agricole, six organismes ont apposé leur signature sur une convention de partenariat pour promouvoir les métiers, les formations et les emplois auprès des jeunes et pour favoriser l'insertion dans l'emploi et satisfaire ainsi les besoins en recrutement de salariés. Ces six partenaires sont l'Anefa BFC (l'association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture), la Draaf BFC (la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), le Repafeb (le réseau régional des établissements publics d'enseignements agricoles de BFC), la MFR BFC (la fédération des maisons familiales rurales), le CNEAP BFC (le conseil national de l'enseignement agricole privé) et l'Unrep (l'union nationale rurale d'éducation et de promotion).



Convention 2018 des chambres d'agriculture

EGA, fiscalité, Tode… Le grand oral du Premier ministre

Le Premier ministre a clôturé la première journée de la convention 2018 des chambres d'agriculture, le 19 septembre. À cette occasion, il a affirmé la volonté du gouvernement de contrôler les prochaines négociations commerciales et de sanctionner les comportements abusifs. La majeure partie de son discours a concerné des annonces relatives à des mesures fiscales et sociales.

Le 19 septembre, le Premier ministre, Édouard Philippe, est intervenu pour clôturer la première journée de la convention 2018 des chambres d'agriculture. Devant une assemblée bien remplie à la cité des sciences et de l'industrie à Paris, il a commencé son discours par un clin d'œil historique, dans la lignée du discours de Claude Cochonneau, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), qui a rappelé que l'APCA avait été créée en 1967, sous l'impulsion de Georges Pompidou alors Premier ministre. Édouard Philippe a ainsi souligné l'importance de cette démarche, mais aussi la mission primordiale des chambres d'agriculture qui sont *«les dépositaires et les diffuseurs d'un savoir qui est à la fois ancestral et en perpétuelle évolution, voire en perpétuelle interrogation»*. Un avis partagé par Hervé Morin, président des Régions de France, qui estime qu'elles sont un interlocuteur quotidien pour tous les présidents de région, comme par exemple quand on parle de projets alimentaires, de développement rural et de renouvellement des générations. Pour le Premier ministre, elles ont d'ailleurs un rôle essentiel à jouer *«pour atteindre l'objectif de 50 % de produits bio, locaux et écologiques dans la restauration collective en 2022»*, objectif inscrit dans le projet de loi issu des États généraux de l'alimentation et *«un engagement fort du président de la République»*.

Le gouvernement garde un œil sur les prochaines négociations

Sur le sujet des EGA, Édouard Philippe n'a pas manqué de rappeler que le gouvernement avait besoin des chambres pour *«améliorer la rémunération des producteurs et rééquilibrer la chaîne de valeur»*. Dans sa prise de parole, le président de l'APCA a invité le gouvernement à mettre la *«pression pour que les prochaines négociations commerciales se passent bien»*. Le Premier ministre a concédé qu'elles seraient *«un vrai test, puisque pour la première fois, elles intégreront les outils du projet de loi EGA»*. Il a affirmé la volonté du gouvernement de les contrôler et de suivre leur évolution. Il a ainsi indiqué que fin septembre ou début octobre, il allait recevoir les représentants des filières, des agriculteurs, des transformateurs et de la grande distribution, pour faire le point sur les engagements pris. Il a aussi alerté sur le fait que lors des prochaines négociations commerciales les comportements abusifs seront sanctionnés. La *«confiance n'excluant par le contrôle»*, il a averti qu'avant de prendre *«les ordonnances sur le seuil de revente à perte et sur l'encadrement des promotions»*, le gouvernement vérifiera que *«les interprofessions qui se sont engagées à promouvoir de nouveaux outils contractuels et à encourager la montée en gamme tiennent leurs engagements»*.

Rénovation de l'épargne de précaution

Après avoir fait un point historique et sur les projets en cours, le Premier ministre a annoncé les mesures fiscales et sociales qui allaient concerner l'agriculture, notamment, dans le cadre du projet de loi de finances de 2019 (PLF 2019) et du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 (PLFSS 2019). Afin de permettre aux producteurs de se prémunir des aléas, l'épargne de précaution va être rénovée. Avec seulement 13 millions d'euros d'aide fiscale, en moyenne par an, et un faible nombre de bénéficiaires, on constate que cette dernière n'a pas trouvé son public. Il s'agit donc de lever les freins à son utilisation en la rendant plus souple et en responsabilisant les agriculteurs. Ainsi, la liste d'aléas limitant son utilisation sera supprimée. Le Premier ministre a aussi annoncé que sa durée de reprise allait être allongée passant de 7 à 10 ans, sa passation et sa reprise seront autorisées sans condition, tout en maintenant un plafond de 150 000 €, de plus, les viticulteurs ou les éleveurs auront la possibilité d'intégrer les stocks. Afin *«de faciliter la transmission des exploitations»*, le gouvernement propose de tripler le plafond d'exonération des transmissions de baux ruraux à long terme et d'élargir le crédit vendeur. Autres mesures annoncées, la suppression de la dotation pour investissement *«ainsi qu'un certain nombre d'incitations qui poussent des exploitants à investir de manière artificielle»*.

Le gouvernement maintient la suppression du Tode

Édouard Philippe a aussi été interpellé sur le sujet du Tode, mesure d'exonération relative aux travailleurs occasionnels, par le président de l'APCA, qui estime que sa suppression est un mauvais signal envoyé au monde agricole. Le Premier ministre a annoncé que dans le cadre de la transformation du Cice le Tode serait bien supprimé en 2019. Se voulant rassurant, il a souligné *«qu'au niveau global, le montant total des exonérations pour l'activité agricole, les coopératives et la transformation agroalimentaire augmentera»*. Pour répondre aux inquiétudes du monde agricole, il a signifié que dans le cadre du PLFSS 2019, le gouvernement allait proposer *«d'appliquer, dès le 1er janvier, les allègements généraux pour l'ensemble de la production agricole, alors que ceux-ci ne bénéficieront aux autres secteurs qu'à partir du 1er octobre»*. De plus, il a indiqué que lui et Stéphane Travert, continueraient *«à travailler avec les organisations professionnelles pour bien partager le mode d'emploi de l'ensemble de ces mesures, leur impact, et voir comment nous pouvons apporter des solutions si des difficultés subsistent»*.

Une suppression du Tode qui passe mal

Ces annonces, concernant le Tode ne semblent pas avoir convaincues la FNSEA, qui depuis déjà plusieurs mois s'oppose à cette suppression. Dans un communiqué, publié à la suite du discours, l'organisation a exprimé son incompréhension face à cette décision *«inadmissible et incohérente»*. Elle juge qu'avec cette annonce le gouvernement fait le choix de *«la délocalisation de pans entiers de la production agricole : viticulture, fruits, légumes, horticulture, semences…»* La FNSEA estime que *«cette décision est contraire aux engagements du président de la République de compenser intégralement la suppression du CICE»*.

Le Premier ministre a terminé ses annonces *«fiscales»* en confirmant que la PLFSS 2019 *«proposera, conformément à l'engagement du président de la République d'harmoniser, dans un objectif d'équité, les règles relatives au congé maternité entre régimes, tout en prenant en compte les contraintes propres à chaque type d'activité professionnelle»*. Dans 40 % des cas, les exploitantes ne bénéficient pas de l'allocation de remplacement prévue. Pour le gouvernement, il s'agit donc *«prioritairement de renforcer ce droit au remplacement, notamment en le rendant plus attractif»*. Pour les agricultrices qui *«ne parviendraient toujours pas à se faire remplacer - en raison d'une activité agricole très spécifique par exemple, elles devraient pouvoir bénéficier d'un revenu de remplacement au même titre que les salariées et les travailleuses indépendantes non-agricoles»*.



Marchés

La bonne qualité des blés français devrait doper l'export

Face à l'essoufflement attendu de la Russie, la France est en passe de reconquérir les marchés perdus dans les pays tiers en 2016/2017 et retrouvés en partie en 2017/2018.

L'enquête qualité des blés 2018 menée par FranceAgriMer et l'institut Arvalis, présentée le 12 septembre à l'issue du conseil spécialisé céréales de l'organisme public, confirme les premières estimations estivales. Ainsi, les teneurs en protéines des blés tendres sont élevées, s'établissant en moyenne à 12 %.

Côté poids spécifique (PS), la variabilité dans l'intensité et la fréquence des épisodes pluvieux ont généré de l'hétérogénéité. Toutefois, les moyennes régionales dépassent systématiquement le seuil contractuel de 76kg/hl, avec une moyenne nationale qui s'affiche à 77,8kg/hl. Concernant les temps de chute de Hagberg, la majorité des blés seront en mesure de répondre au cahier des charges des acheteurs avec 97% des volumes collectés au-delà des 240 secondes.

50 % des blés tendres classés en premium

Sur le plan de la qualité technologique, la force boulangère atteint un bon niveau à 194 en moyenne. Le rapport moyen élasticité sur extensibilité (P/L) des farines est bien équilibré, de l'ordre de 0,8. En termes de classification, 50% des volumes collectés sont classés *«premium»*, c'est-à-dire avec un taux de protéines supérieur ou égal à 11,5 %, un poids spécifique supérieur ou égal à 77 kg/hl, une force boulangère (W) supérieure ou égale à 170 et un indice de chute de Hagberg supérieur ou égal à 240 secondes.

Pour le blé dur, la qualité est plus contrastée sous l'effet du climat. Ainsi les pluies ont été préjudiciables aux poids spécifiques dans le Sud-Ouest et à un degré moindre dans le Sud-Est. Le mitadinage dépasse 20% dans certaines zones du Sud-Ouest contre 10% dans le Centre et le Sud-Est. La moucheture, influencée par les faibles températures et la pluie après floraison, est observée selon un gradient Ouest-Est. La teneur en protéines s'établit en moyenne à 14,5 %.

Blé : l'Algérie premier partenaire commercial de la France

Ces bons résultats qualitatifs, notamment pour le blé tendre, devraient être à mêmes de rassurer les opérateurs français au moment même où le blé russe montre des signes d'essoufflement. Selon l'ensemble des analystes, la Russie pourra difficilement exporter plus de 30 Mt de blé au regard de ses bilans, soit 11 Mt de moins que lors de la campagne 2017/2018. L'objectif pour le blé français est bel et bien de reconquérir les marchés perdus dans les pays tiers en 2016/2017 et retrouvés en partie en 2017/2018.

Première indication, sur deux mois de campagne, les exportations vers les pays tiers étaient en forte augmentation, atteignant 1,57 Mt, soit 27% de plus que l'an passé à la même époque. Les achats algériens restaient prédominants (81% du total). Un départ en fanfare qui laisse supposer que la France pourrait exporter, en un an vers les pays tiers, 8,5 Mt de blé tendre contre 8,12 Mt en 2017/2018. FranceAgriMer prévoit en revanche des exportations françaises vers l'Union européenne en baisse de 1,21 Mt à 8,06 Mt et une utilisation moins importante par les fabricants d'aliments du bétail (5,1 Mt contre 5,55 Mt).

Au final, le stock de report présent sur le marché est prévu en fin de campagne à 2,46 Mt, largement en dessous de la moyenne quinquennale (2,98 Mt).

Orge : achats chinois et tunisiens importants

Au 1er septembre, les exportations d'orge vers les pays tiers accusaient également une forte hausse par rapport à la campagne précédente (+ 81% à 535 975 t). Les achats chinois et tunisiens ont été en un an respectivement multipliés par 8 et par 13. La Chine, première destination, représentait à elle seule 75% des expéditions vers les pays tiers contre 20% à la même date l'année dernière. Sur cette dynamique, FranceAgriMer table en fin de campagne, sur des exportations vers les pays tiers de 3 Mt contre 2,49 Mt en 2017/2018. Les exportations vers nos voisins de l'UE sont également estimées en hausse en un an (+185 000 t à 3,66 Mt). En revanche, les prévisions d'utilisation par les fabricants d'aliments du bétail sont plus pessimistes : 1,11 Mt contre 1,25 Mt. On s'orienterait vers un stock de report présent sur le marché de 955 000 t, encore en dessous de la moyenne quinquennale (1,23 Mt). Concernant le maïs, les prévisions de FranceAgriMer laissent entrevoir un stock de report de 2,52 Mt, sensiblement au niveau moyen des cinq dernières campagnes (2,57 Mt). L'utilisation dans l'alimentation animale pourrait progresser en un an (+ 521 000 t à 3 Mt).

Les livraisons vers l'UE sont attendues en baisse de 791 000 t par rapport 2017/2018 à 4,11 Mt alors que les exportations vers les pays tiers diminueraient de 22 000 t à 120 000 t.

En bref

Peste porcine africaine : la FNSEA et la FNP demandent davantage de mesures de protection

Suite à la découverte de deux cas de peste porcine africaine en Belgique, non loin des frontières françaises, la FNSEA et la FNP rappellent la nécessité de tout mettre en œuvre pour protéger l'élevage français et ses débouchés à l'export. Les deux organisations réitèrent leurs propositions, demeurées pour l'instant sans suite vis-à-vis des pouvoirs publics : suspension des mouvements d'animaux en provenance des pays non indemnes, interdiction des échanges de sangliers, demande d'une stratégie européenne offensive, et surtout mise en place d'une politique d'abattage de sangliers à travers des tirs à l'affut en zone frontalière et une intensification de la pression de la chasse sur le reste du territoire. *«L'arrivée de la maladie dans l'Ouest de l'Europe doit servir d'électrochoc aux pouvoirs publics»*, estiment la FNSEA et la FNP. *«Il devient plus que nécessaire d'accélérer les contacts politiques pour discuter du principe de la régionalisation dans les certificats sanitaires qui régissent les échanges commerciaux avec les pays tiers»*, ajoutent les organisations.

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

L'accompagnement à l'emploi au cœur de nos préoccupations

En cette rentrée 2018, nous sommes au travail pour favoriser l'emploi dans notre secteur et accompagner les personnes qui en créent et celles qui en bénéficient, à savoir les exploitants agricoles et leurs salariés.
En effet, par le biais de la Fédération régionale des groupements d'employeurs agricoles et ruraux, un accompagnement sera fourni aux groupements d'employeurs membres, un groupement dans chaque département, en vue de développer leur activité, de favoriser les échanges de bonnes pratiques et de mutualiser les outils.
Il existe également une autre formule de groupements d'employeurs, les « GEIQ », qui visent à favoriser l'insertion et la qualification des personnes éloignées de l'emploi. Nous en avons un exemple dans le Jura. Ces derniers ont pour objectif d'accompagner le salarié dans l'acquisition de compétences propres au métier, en lui donnant accès à une formation et à une qualification. L'objectif de ce GEIQ est également de permettre au salarié de lever les freins qui sont les siens en matière d'accès au marché du travail. Aujourd'hui, les pouvoirs publics souhaitent soutenir et développer ce genre de structure, notamment via le Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC).
Quant aux exploitants, ils vont également pouvoir être accompagnés, s'ils le souhaitent, en bénéficiant d'un appui en transition et en évolution professionnelle, dispensé par le FAFSEA, leur permettant de faire le point sur leur avenir professionnel. Ils pourront ainsi être aidés s'ils souhaitent se diversifier, changer de production ou même changer de métier. Ce dispositif, financé par le Conseil régional et visant à mettre en place un conseil personnalisé à tout moment du parcours de l'exploitant, devrait voir le jour dans les semaines à venir.
Enfin, n'oublions pas les différentes dérogations qui ont été accordées cet été par la Direccte, relatives à la durée maximale du travail et aux conditions d'hébergement des travailleurs saisonniers agricoles, qui ont permis aux employeurs de pouvoir satisfaire leurs besoins en main d'œuvre. Ces demandes seront renouvelées l'année prochaine.
Rappelons que nos services emploi des FDSEA sont là au quotidien pour vous accompagner dans vos démarches et la FRSEA, elle, à travers la Commission régionale emploi, est mobilisée sur ces différents sujets afin que nous répondions présents sur les enjeux de demain en matière d'emploi.

Gilles Duquet
Président de la CRE BFC



Mathilde Lafaye
Présidente de la Commission Emploi 58



Olivier Gallien
Président de la Commission Emploi 21



Jean-Baptiste Thibaut
Président de la Commission Emploi 89

Actualité sociale

Loi «Avenir professionnel»: quels sont les principaux changements ?

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 vient d'être publiée au Journal Officiel. Cette loi modifie en profondeur de nombreux domaines et notamment le régime de la formation professionnelle et le contrat d'apprentissage.
Le Compte Personnel de Formation (CPF) est largement remanié : s'il était jusque-là crédité en heures, il sera à compter du 1er janvier 2019 crédité en euros. Le CPF transition professionnelle pourra être mobilisé par les salariés souhaitant changer de métier.
Le contrat d'apprentissage connaîtra également d'importants changements : l'âge maximal passera de 25 à 29 ans révolus, la procédure d'enregistrement par la Chambre d'Agriculture ne sera plus nécessaire mais un simple dépôt par l'employeur suffira, et les possibilités de rupture du contrat d'apprentissage seront étendues. D'autres domaines sont également impactés comme l'égalité entre les hommes et les femmes, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou l'ouverture des allocations chômage aux salariés démissionnaires avec un projet de reconversion professionnelle.

Exonérations TO-DE: suppression annoncée en janvier 2019

Le Gouvernement a récemment annoncé dans son projet de loi de finances pour 2019 la suppression du dispositif d'exonérations patronales relatif à l'embauche de travailleurs occasionnels – demandeurs d'emploi (TO-DE). Cette suppression s'ajoute à celle du CICE également prévue pour janvier 2019, et est justifiée par un allègement général des charges patronales pour tous les secteurs d'activité.
La disparition de ce dispositif risque d'entrainer une perte de compétitivité importante des productions agricoles en raison de l'augmentation du coût de la main-d'œuvre. En effet, la FNSEA estime que la suppression de l'exonération TO-DE entraine une perte financière de 240 euros par contrat.
En 2016, 62 842 contrats saisonniers ont été signés en région Bourgogne – Franche-Comté. La perte financière s'élève à plus de 15 millions.

L'Anefa Bourgogne franche-Comté partenaire des Fédérations de l'enseignement agricole

Initié au niveau national avec la signature d'une convention de partenariat en avril 2015, l'ANEFA Bourgogne Franche-Comté a souhaité décliner, à l'échelle régionale, ce partenariat avec les fédérations de l'enseignement agricole. Dans le cadre de cette convention, les partenaires -l'ANEFA BFC, la DRAAF BFC, le REPAFEB, la fédération des MFR BFC, le CNEAP BFC et l'UNREP- s'engagent à mettre en synergie leurs connaissances du marché du travail et de l'évolution des formations, afin de permettre aux centres de développer des formations en adéquation avec les besoins des territoires, des entreprises et des salariés.
Ce partenariat a donc pour objectifs de promouvoir les métiers, les formations et les emplois auprès des jeunes, par la mise en œuvre d'actions concrètes. Pour le réseau ANEFA BFC, cela peut se traduire, par exemple, par l'organisation de visites d'entreprises à destination des jeunes afin de leur permettre de découvrir les métiers du secteur agricole ou encore la présentation de la bourse de l'emploi aux élèves en fin de cursus.
Cette convention a été signée lors de la réunion de rentrée des établissements agricoles le 20 septembre dernier.

► Le chiffre du trimestre

65 % c'est le taux d'emploi des lycéens de l'enseignement agricole, 7 mois après la fin de leur formation initiale, en 2017. Il est équivalent à celui des élèves issus de l'enseignement général et technologique. Ce taux d'emploi est d'autant plus important que le niveau de formation est élevé, 69% pour un niveau post-bac, 67% pour un niveau bac, et 45% pour un niveau CAP. Le taux d'emploi des apprentis dans le domaine de la production agricole grimpe, lui, à 80%.
Source : Etude Emfor Bourgogne-Franche-Comté-Juillet 2018 « Le taux d'emploi des jeunes 7 mois après la fin de leur formation professionnelle atteint 70% en 2017 »

► En bref

Harmonisation de la charte graphique Systera-PaieAgri

La charte graphique du système d'évaluation des risques (SYSTERA) a récemment été modifiée afin d'être en harmonie avec un autre dispositif proposé par la FNSEA, à savoir PaieAgri, dispositif qui permet aux exploitants agricoles de réaliser leurs bulletins de paie et déclarations sociales.
Ce changement est simplement graphique et ne modifie en rien l'utilisation de SYSTERA. Il a toutefois été effectué afin d'offrir un ensemble d'outils cohérents aux agriculteurs, en tenant compte des spécificités du milieu agricole.

► Question-réponse

Est-ce possible de verser une prime sans payer de charges ?

Nous approchons des périodes de fêtes et de fin d'année !
Pour motiver son salarié et le fidéliser, il y a bien sûr la rémunération qui entre en jeu mais d'autres avantages et solutions existent…
Vous pouvez offrir à vos salariés des chèques cadeaux ou bons d'achat, toute l'année et lors des grands évènements fixés par la règlementation comme à Noël, pour une naissance, un mariage, un PACS, une retraite, la rentrée scolaire…
Le bon doit être utilisé en lien avec l'évènement pour lequel il est attribué et doit mentionner la nature du bien ou le nom d'un ou plusieurs magasins.
Sachez que lorsque le montant global de l'ensemble des bons d'achat et cadeaux attribué à un salarié au cours d'une année civile n'excède pas 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale (soit 166 € en 2018), ce montant est non assujetti aux cotisations sociales.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- FDSEA 21 : Bastien Desvoyes 03 80 68 67 68 / bdesvoyes@fdsea21.fr / sje@fdsea.fr
- FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94 emploi.fdsea58@orange.fr
- FDSEA 89 : Laetitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr



Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

ÉCOUTE ACTIVE "Là, j'arrive de nouveau à payer mes factures, ça repart bien". Après un an d'une période d'observation accordée par le tribunal de grande instance, à la suite de sa mise en redressement judiciaire, Yves, célibataire, 45 ans, éleveur laitier, relève la tête, doucement. Il dit revenir de loin. Il a fait le choix de continuer et il témoigne pour "être utile".

Sa mise en redressement judiciaire lui a permis de relever la tête



"Je n'avais plus la tête à gérer mon troupeau. J'étais au fond du trou".

Début 2016. "*Je n'avais plus la tête à gérer mon troupeau. J'étais au fond du trou*". La trajectoire de cet homme que nous appellerons Yves, 45 ans, vivant au cœur d'une petite commune agricole de Bretagne, est bien réelle. Seul son prénom est d'emprunt. Pour le reste, son histoire s'apparente à une descente aux enfers puis à celle d'une reconstruction, progressive. Ce célibataire, sympathique et ouvert, investi à l'extérieur de sa ferme autant que lui en laisse la charge d'un troupeau de 60 laitières, mené seul depuis la fin des années 2000.

Trop rarement à son goût mais "parce que ça me plaisait d'être au contact des autres, je me suis pas mal décarcassé chez les JA. Ce sont de supers souvenirs". Engagement poursuivi à la FDSEA ou comme président du comice de son canton, car "*être avec les collègues, même si on parle de nos problèmes, ça vide la tête*". Pour autant, confronté à ses difficultés, il ne s'en ouvrira pas.

Spirale infernale

Yves s'installe à 25 ans à la fin des années 90, avec ses parents qui prendront leur retraite fin des années 2000. "*500 000 litres sur 100 ha ! Ce qui était juste à trois devient énorme tout seul*". Face à des problèmes récurrents de cellules qui altèrent la qualité du lait "*avec des pénalités tous les mois*", l'éleveur cherche à résoudre ses problèmes. Il emprunte pour agrandir la stabulation en aire paillée vers une zone sur élevée, "*plus saine*". Il n'y trouvera pas d'amélioration notable, "*sauf pour le confort de travail*". À court de solution, sa dernière option sera radicale : "*J'ai réformé 30 vaches sur une année pour infécondité ou cellules. Fin 2014, j'avais un quota de 500 000 litres mais je n'en produisais plus que 400 000 litres, payés 270 à 280 euros des 1 000 litres. À 340, ça aurait pu passer*". Là, ça ne passera pas.

Factures impayées, ouvertures de crédits

"*Je suis allé dans le mur, mes investissements dans l'extension, plus le reste… Je n'arrivais plus à payer mes factures*". Yves marque une pause, la gorge serrée. Au bout de la table recouverte d'une toile cirée, échéanciers, classeurs, enveloppes ouvertes sont à portées de main… "*Se voir dans le trou, ne plus payer ses dettes et la banque qui rejette les paiements. Il n'y a plus de fonds, les ouvertures de crédits dépassées, les frais bancaires qui s'appliquent ! … Ça appelait de tous les côtés pour se faire payer. Je ne pouvais pas. Quoi faire ? Chez nous, agriculteurs, les difficultés, c'est tabou parce que c'est familial*", "*On ne doit pas dévoiler ce qui se passe. On entasse, on entasse. Il y en a tellement qu'à un moment, on n'en peut plus*". Yves, de nouveau, s'arrête dans son récit et détourne la tête, la gorge nouée. Des larmes roulent à terre. "*Moi, je sais qu'il y a eu des moments où j'y ai pensé*". À quoi Yves ? "*Au suicide*", le mot est lâché, lui aussi tabou alors que le geste gangrène les campagnes et sème la désolation.

Comment et à qui parler ?

Rares, très rares seront ceux auprès de qui Yves s'autorisera à parler de sa situation, "*à peine avec mes parents*", confie-t-il malgré l'affection et le soutien apportés au quotidien. Son salut, il le doit à une amie, "*rencontrée à une soirée pour célibataires. Elle était en ferme avant. Elle a arrêté. On en a beaucoup parlé. Cette femme est devenue une amie, une aide déterminante*". Elle lui conseille de suivre la session "Continuer ou se reconvertir" mise en place par la MSA . "*À l'époque, je n'étais pas prêt. J'ai fini par prendre contact à la FDSEA avec Murielle B*" au printemps 2016. "*Sans elle, il n'y aurait plus de boutique*". Une première rencontre est très rapidement mise en place puis une seconde. Elle m'a dit qu'on n'avait pas de temps à perdre, "*la solution, c'est le redressement… ou la mise en liquidation*". De nouveau, la voix d'Yves se brise. "*La première audience du tribunal a eu lieu début d'été 2016. Il y a eu des soucis. Murielle est retournée voir la présidente pour lui expliquer ce qu'elle souhaitait mettre en place*". Plusieurs audiences rapprochées permettront de faire le tour de la situation. Se débrouiller seul ? "*C'est possible, mais moi, je ne me sentais pas capable de me confronter à des juges.*" Le tribunal a donc pris la décision de placer l'exploitation d'Yves en redressement judiciaire, et ainsi de bloquer sa dette évaluée à 200 000 euros. "*Aujourd'hui, la dette est toujours gelée mais elle reste à régler. La période d'étalement peut aller jusqu'à quinze ans*", ne se cache pas l'éleveur.

Période d'observation

En attendant la délibération finale, le tribunal lui a accordé une période d'observation de dix-huit mois. Il le sait, "*c'est exceptionnel*". Au jour le jour, il réussit désormais à régler ses fournisseurs. "*J'ai relevé la tête au niveau bancaire*", constate-t-il, se sachant aussi à la merci de créanciers "*qui peuvent à tout moment appeler le mandataire s'il y a un problème*". Bien entouré, Yves se reconstruit en reconstruisant la solidité technique et financière de son exploitation, car là, "*on n'a plus droit à l'erreur*". Le faux pas et "*c'est la mise en liquidation. Ce serait un échec énorme pour moi*".

Travail de fond

Avec Martine de la FRSEA, pour le soutien juridique, avec son comptable qui l'épaule. "*Aussi avec le contrôle laitier, j'ai un accompagnement technique renforcé. On a remis les choses à plat sur le suivi des génisses et des vaches, avant, je n'avais pas le temps* ". Yves a aussi accepté ses limites, allégé sa charge de travail. "*J'ai embauché*". Gabrielle (prénom lui aussi d'emprunt) s'est présentée. Yves peut désormais se consacrer à d'autres tâches. "*On a enfin un meilleur suivi du pâturage, j'ai refait des clôtures. Grâce à ça, j'ai même fermé le silo de maïs deux mois au printemps. Ça permet de produire du lait économique !*". Pas de miracle mais un travail de fond avec un objectif, "être plus autonome, produire 500 000 litres, sans acheter de vache. On n'était pas loin fin 2017 ".

Se redresser

Un redressement, "*oui c'est difficile, mais on se redresse en bloquant la dette et on redresse la tête en mettant les choses à plat, en regardant si l'exploitation est vraiment viable, la période d'observation sert à ça*". Le plan de remboursement de la dette a été présenté aux créanciers et accepté. Yves a également participé l'an passé avec la MSA à la session "continuer ou se reconvertir". "*C'était le bon moment… Là, j'avais passé un cap. J'avais fait le pas de vouloir m'en sortir*", enchaîne-t-il, ému. Aujourd'hui, si tout n'est pas "rose", Yves apprécie sa chance "*d'avoir réussi au bon moment à faire appel et à trouver la bonne personne, les bonnes épaules. Des conseillers, il y en a en pagaille, les bons, c'est autre chose.*" Yves va mieux, son exploitation est remise sur les rails. "*Mon regret, c'est de ne pas avoir appelé plus tôt. Mieux vaut s'ouvrir aux autres*".

NE RESTEZ PAS SEUL FACE AUX DIFFICULTÉS, PARLEZ-EN AU 09 69 39 29 19

La MSA a développé depuis plusieurs années un service d'écoute, accessible à tout moment, pour dialoguer anonymement avec des professionnels, ou que vous soyez en France. Le dispositif Agri'écoute, joignable au 09 69 39 29 19, permet d'échanger anonymement et à tout moment, week-end et nuit compris, avec un professionnel. Il propose, grâce à une écoute active, de mieux cerner les éléments qui déclenchent le mal-être, et prendre du recul par rapport à une situation difficile. Il aide à mettre des mots sur ses émotions et orienter vers des solutions. L'utilisation d'un simple pseudonyme peut permettre un suivi personnalisé dans le temps, tout en gardant son anonymat.

CLAIRE LE CLEVE / TERRA



En direct de la MSA

Agri'écoute : priorité au suivi
et à l'accompagnement de l'adhérent en détresse.
Accès au répit : dispositif 2018.
Les travailleurs sociaux en "actions".
François Courouble à Sully.
Stéphane Bernollin à Montpont-en-Bresse.
Virginie Pabiou, technicienne GDS 21.
Témoignage d'un producteur céréalier en Côte-d'Or.
Un couple d'éleveurs laitiers bio dans l'Yonne.
Des conseillers à l'écoute des adhérents.

Prélèvement à la source :
ce qui va changer pour vos prestations MSA.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Au cœur des territoires

La MSA l'affiche : c'est son enracinement dans les territoires et ses modes de fonctionnement originaux qui assoient sa légitimité et lui permettent de mieux répondre aux besoins des adhérents.



Cela étant, le régime agricole doit nécessairement faire preuve d'agilité pour rester un acteur de référence sur les territoires. En effet, réformes, évolutions démographiques, sociologiques et économiques, montée en puissance du digital recomposent sans cesse les espaces ruraux et participent à l'évolution de la protection sociale. Comme l'ont affirmé Pascal Cormery et Michel Brault, respectivement Président et Directeur Général de la MSA, lors de l'assemblée générale de la Caisse centrale de MSA en juin dernier, la MSA fait face en s'engageant toujours plus dans une démarche participative et responsabilisante, s'appuyant sur le développement social local.
Aujourd'hui la MSA reste le seul organisme de protection sociale sur les territoires ruraux et dans les villes intermédiaires. Avec trois agences par département en moyenne, sa participation aux maisons de service public (MSAP) et son réseau d'élus, la MSA assure une présence qui permet de garantir un premier niveau d'information. D'autre part, les diagnostics territoriaux menés dans les champs de l'action sanitaire et sociale et de la santé permettent aux élus et aux équipes administratives de cibler les projets à développer et ainsi adapter au mieux les réponses apportées aux besoins en proposant une offre de services qui colle à la réalité des territoires et des attentes.

Favoriser l'accès aux droits par le digital

Pour répondre aux évolutions des usages et aux exigences des pouvoirs publics, la MSA propose une offre digitale complète. Son site internet a fait peau neuve pour un meilleur confort d'utilisation. Quotidiennement mis à jour, il multiplie les services en ligne (Pass'agri, nouveau TESA, DSN, suivi des demandes de prestations, dépôt de document…) accompagnés de tutoriels (guides d'apprentissage) pour une meilleure compréhension. Par ailleurs, lancé en mars 2017, le portail numérique des droits sociaux (PNDS) développé par l'informatique institutionnelle de la MSA pour le compte de l'État et les autres régimes, permet à tout citoyen de consulter ses droits en santé, retraite, famille, chômage, logement et solidarité et de simuler les prestations sociales auxquelles il pourrait prétendre. Cette montée en charge du numérique nécessite un accompagnement pour éviter ce qu'on appelle la fracture numérique, génératrice d'exclusion pour les plus éloignés de cette technologie si on n'y prend pas garde. Pour cela, la MSA propose des actions telles que "Formation internet" ou "Coup de pouce connexion" pour aider la population agricole à se familiariser avec internet et l'ordinateur.

Le partenariat : une culture MSA

En optant pour des mutualisations de proximité, répondant ainsi aux contraintes de performance imposées par les pouvoirs publics, la MSA a fait le choix de préserver sa présence sur les territoires. Pour les adhérents, cette présence, c'est bien sûr la proximité d'un accompagnement de terrain, en particulier en cas de coup dur. Pour les territoires, la MSA c'est la permanence de l'accessibilité à des savoir-faire et à des réseaux : les expertises de terrain, l'ingénierie, les réseaux locaux d'entraide et d'alerte (en particulier les élus). Pour développer des projets, la MSA peut et doit compter sur ses partenaires, locaux et régionaux (organisations professionnelles agricoles, associations, collectivités, interrégime…). Les moyens des uns alliés aux connaissances des autres et au professionnalisme de tous rendent possible la réalisation d'actions concrètes qui bénéficient souvent à toute la population des territoires ruraux.

L'ancrage de la MSA dans les territoires ruraux

Faciliter l'accès aux soins pour tous, mettre en place des contrats de prévention pour l'amélioration des conditions de travail des exploitants, employeurs et salariés agricoles, s'engager dans la lutte contre l'isolement des aînés en redynamisant le territoire et le lien social, répondre aux besoins des familles en contribuant à l'amélioration du cadre de vie par une offre de services adaptée aux espaces ruraux… sont autant de champs d'activité investis par la MSA.
Mais s'il est une bataille qui, plus que toute autre, nécessite un engagement sans faille, c'est l'accompagnement des populations agricoles fragilisées par les crises. En contact direct avec les agriculteurs et les salariés agricoles, la MSA s'attache à prévenir les conséquences psychologiques et sociales des crises qui traversent l'agriculture depuis plusieurs années. L'aide au répit (élargie aux salariés agricoles dès cette année) pour combattre l'épuisement professionnel est l'exemple "phare" du panel de dispositifs d'accompagnement proposés par la MSA, qui compte également diverses actions collectives d'aide en direction des populations fragiles et un service d'écoute téléphonique Agri'écoute.
Pour mener à bien cette mission, la MSA peut compter sur le professionnalisme de ses travailleurs sociaux et l'implication de ses élus sur le terrain.
Au-delà de sa mission de service public et de son guichet unique, au-delà des données chiffrées et des réformes au rythme soutenu, la MSA aborde l'agriculture dans sa dimension humaine et porte son action au plus près des populations agricoles. Sa proximité avec leurs préoccupations, sa connaissance de leur lieu de vie, ses relations avec les acteurs locaux et ses partenariats nombreux contribuent à renforcer son rôle d'acteur de référence au cœur des territoires, pour toutes les générations.■

Éditorial



Décidément la nature n'épargne pas l'agriculture et après l'excès d'eau au printemps, la vague de chaleur de cet été, couplée à la rareté des précipitations, va pénaliser lourdement, à l'exception de la viticulture, de nombreuses productions déjà en souffrance. Plus que jamais, la MSA Bourgogne est présente sur le terrain, aux cotés de ses adhérents en difficulté pour les aider à faire face aux conséquences des crises diverses qu'ils traversent. Dans ce dossier, certains ont accepté de témoigner des différents dispositifs d'accompagnement proposés. On ne le dira jamais assez, il ne faut pas rester seul face aux difficultés et surtout il ne faut pas hésiter à demander de l'aide.
Suite à la mise en place de la mutualisation de proximité avec la MSA de Franche-Comté, l'activité de la caisse a fait l'objet d'une nouvelle organisation au sein des services de production, mais également de proximité. Ainsi, l'accueil spontané a été temporairement restreint sur les quatre sites, afin de résorber l'inéluctable retard dû à ce changement d'envergure. Une modification nécessaire pour revenir le plus rapidement possible à une situation normale sans conséquences pour les adhérents.
En janvier prochain, auront lieu les élections des chambres d'agriculture. La réforme de la composition des chambres d'agriculture a entraîné une baisse du nombre d'élus et par là-même, une réduction du nombre d'élus du collège 5D (MSA Groupama) qui n'en contient désormais plus qu'un par département. Des discussions engagées avec les responsables des trois Groupama de notre région ont permis un partage équitable des postes. Néanmoins, nous allons nous organiser pour que la MSA soit présente dans les quatre départements, car il est inconcevable que l'organisme de protection sociale du monde agricole ne soit pas représenté dans cette instance. En février 2020, ce sera au tour de la MSA d'élire ses représentants pour cinq ans, mais j'aurai l'occasion d'en reparler dans les mois à venir.
Nous allons, sur cette fin d'année, poursuivre les rencontres débutées au printemps avec les parlementaires bourguignons. En effet, la présence de certains d'entre eux lors de notre assemblée générale en mai dernier a prouvé l'utilité de ces rencontres et montré l'intérêt de nos élus à notre régime. Les projets d'évolution législative en cours sont importants pour la défense de notre régime de protection sociale alors nous ne lâcherons rien !
Michel Brault, Directeur Général de la Caisse Centrale, a fait valoir ses droits à la retraite et je voudrais, ici, le remercier pour l'excellent travail accompli tout au long de ces années au sein de l'institution MSA. Son successeur, François-Emmanuel Blanc, à qui je souhaite pleine réussite, prend ses fonctions en pleine préparation du plan stratégique MSA 2025. Ce projet, véritable feuille de route pour le prochain mandat, fait le choix d'une ambition offensive pour promouvoir la place de la MSA dans la protection sociale de demain, parce qu'il faut préparer l'avenir dès aujourd'hui pour ne pas le subir.

■ Dominique Bossong

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

La MSA face à la fragilité du r

Zoom

Agri'écoute : priorité au suivi et à l'accompagnement de l'adhérent en détresse

Créé en octobre 2014 par la MSA, dans le cadre de son plan de prévention du suicide en agriculture, ce numéro d'appel (09 69 39 29 19)*, accessible 24 h/24 et 7 j/7, permet à tout adhérent MSA de dialoguer anonymement, à tout moment, week-end et nuit compris, avec des écoutants. À ce jour, le service d'écoute téléphonique de la MSA recense le traitement de plus de 4.000 appels et bénéficie désormais de moyens d'action amplifiés.

➢ Un nouveau profil d'écoutants téléphoniques : une équipe de psychologues cliniciens diplômés, spécifiquement formés à la gestion du mal-être et des situations de crise suicidaire.

➢ Un mode actif d'écoute et de prise en charge privilégié pour aider la personne en difficulté et l'amener à prendre du recul par rapport à une situation personnelle douloureuse, compliquée ou de crise.

➢ Un accompagnement à distance, effectué par le même psychologue clinicien, si plusieurs temps d'échanges sont nécessaires ou souhaités par l'adhérent.

➢ Un suivi personnalisé pour favoriser la meilleure orientation de l'adhérent et la mise en place de solutions concrètes adaptées à sa situation.

➢ La possibilité pour l'adhérent concerné de garder l'anonymat dans le cadre de son accompagnement à distance (le recours à un simple pseudonyme suffit pour être pris en charge par Agri'écoute).

➢ Mais aussi, avec l'accord de l'adhérent, la possibilité de lever son anonymat, et ce pour faire le lien avec l'instance MSA de prévention des risques psychosociaux qui pourra prendre le relais pour l'accompagner aussi longtemps que nécessaire. Cette instance est composée de professionnels MSA : travailleurs sociaux, médecins du travail, professionnels de la santé sécurité au travail, des services de santé ou techniques (cotisations, prestations). Un travail rendu possible grâce à l'organisation de la MSA en guichet unique qui permet d'avoir une vision exhaustive de la situation (famille, cotisations, endettement…) de l'adhérent signalé.

Alors si vous-même ou quelqu'un de votre entourage se trouve en situation de détresse et parce qu'il est important de ne pas rester seul face aux difficultés, il ne faut pas hésiter à appeler Agri'écoute.

**prix d'un appel local (gratuit depuis une "box")*■

Accès au répit : dispositif 2018

Dans la continuité du dispositif gouvernemental d'accès au répit des agriculteurs en situation d'épuisement professionnel et suite aux préconisations de notre Caisse centrale, la MSA Bourgogne a fait évoluer la mise en œuvre de la prestation extra-légale "Accès au répit" mobilisable depuis le 1er janvier 2018.

Principe : la MSA Bourgogne peut attribuer une aide au répit contribuant au financement du remplacement de tous les membres actifs de l'exploitation en situation d'épuisement professionnel. Complémentairement, le travailleur social accompagne les bénéficiaires de l'accès au répit dans la mise en place d'actions de répit qui peuvent être financées partiellement.

Pour 2018, le dispositif poursuit les objectifs suivants :

- consolider l'accompagnement des exploitants agricoles ayant déjà bénéficié du dispositif en 2017,
- soutenir de nouveaux exploitants,
- prendre en compte la situation des salariés de production en situation d'épuisement professionnel exerçant leurs activités dans des secteurs exposés aux crises agricoles.

Ainsi, sous certaines conditions,

- les bénéficiaires de l'accès au répit en 2017 dont la situation n'est pas encore stabilisée, peuvent bénéficier de sept jours en 2018, non renouvelable,
- les nouveaux exploitants peuvent bénéficier d'un remplacement de dix jours, avec renouvellement éventuel de sept jours à la demande du travailleur social, en accord avec l'intéressé, à l'issue de la première période de remplacement,
- les exploitants et salariés agricoles peuvent bénéficier d'actions de répit (actions santé/bien-être, séjours répit et accès aux loisirs, aide et accompagnement au répit dont la formation et les actions collectives).■

Réseau des bénévoles accompagnants

Des bénévoles, formés en 2017 à l'accompagnement d'exploitants agricoles en situation fragilisée et/ou à un rôle de veille, font partie d'un réseau en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire.

Ce réseau est animé par les travailleurs sociaux pour consolider les compétences acquises pendant la formation, acquérir de nouveaux savoir-être/savoir-faire et permettre des échanges d'expression et d'expériences. Les bénévoles apportent un soutien à l'agriculteur, en complémentarité des interventions des professionnels dans le cadre d'un plan d'accompagnement global.

Ces missions leur sont confiées par les travailleurs sociaux et sont réalisées en confiance avec un pair, un collègue qui connait bien le monde agricole et ses interlocuteurs.

Relais du travailleur social avec lequel ils sont en lien, les bénévoles accompagnants sont des partenaires de proximité.

Pour mieux comprendre

Les travailleurs sociaux en "actions"

Dans le cadre de son Plan d'Action Sanitaire et Sociale (PASS) 2016/2020, le Conseil d'administration de la MSA Bourgogne a défini trois axes d'intervention prioritaires.

• Le renforcement des dispositifs de prévention et d'accompagnement des salariés et des exploitants agricoles en situation de fragilité.

• L'amélioration des conditions de vie des familles, susciter et soutenir le développement de projets et de services sur les territoires ruraux.

• La préservation de l'autonomie des seniors, redynamiser les liens de solidarité autour des aînés.

Chacun de ces axes fait l'objet d'un suivi personnalisé, réalisé par les travailleurs sociaux du service d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Bourgogne qui dispose de moyens tels que les prestations extralégales, les appels à projets, les partenariats et les subventions…

Mais il en est un qui, compte tenu des épisodes successifs de crise paralysant le monde agricole, nécessite une vigilance au quotidien et une adaptation permanente des réponses apportées : l'accompagnement des salariés et des exploitants agricoles en situation de fragilité. Un axe qui poursuit trois objectifs :

1. Accompagner les exploitants agricoles en difficultés socio-économiques.
2. Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés et exploitants agricoles confrontés à une problématique de santé.
3. Prévenir les risques psychosociaux.

Pour ce faire, la MSA Bourgogne a décidé :

➜ de renforcer ses dispositifs d'accompagnement, de prévention et de coordination par :

- la mise en œuvre d'accompagnement individuel spécifique, adapté au statut de l'exploitant en difficultés socio-économiques,
- la poursuite du dispositif "accès au répit" en direction des exploitants agricoles en situation d'épuisement professionnel, élargi aux salariés pour le bénéfice d'actions de répit,
- une coordination interne MSA : deux instances pour la prévention risques psychosociaux, pour le maintien dans l'emploi des actifs (exploitants et salariés) en risque de désinsertion professionnelle, alliant travailleurs sociaux, médecins, conseillers en prévention, psychologues, Cap Emploi, Sameth,
- une coordination externe partenariale avec les instances dédiées, les organisations professionnelles, les partenaires institutionnels, les acteurs locaux, les réseaux de bénévoles et en coopération avec les élus MSA…

➜ et de diversifier les actions collectives d'aide et d'accompagnement proposées avec l'Avenir en Soi, "Gérer sa ferme au quotidien", "Coup de pouce connexion" pour faciliter l'accès au numérique, groupes d'échanges…■

L'accès au répit : "se faire remplacer pour souffler"

Cette mesure sociale prévue, pour une année, au Pacte gouvernemental de consolidation et refinancement des exploitations agricoles d'octobre 2016 a bénéficié, en 2017, à 140 exploitants en situation d'épuisement professionnel, pour 1.230 jours de remplacement et un montant engagé de 222.000 €. Cet accompagnement et les actions de répit proposées (séjour famille, accès aux loisirs, repos, soutien administratif…) ont eu des impacts familiaux, professionnels et sociaux très positifs (contexte plus serein, prise de recul, prise de temps pour soi, ouverture vers l'extérieur, reprise de contacts avec les amis, participation à des activités…).

Pour 2018, la MSA Bourgogne a décidé de pérenniser ce dispositif sur ses propres fonds et ceux alloués par la Caisse Centrale.

Instance de coordination pour la prévention des risques psychosociaux

Présente sur chaque département et pilotée par l'action sociale, cette instance est constituée de médecins du travail, infirmiers, conseillers en prévention santé sécurité au travail, travailleurs sociaux et psychologue. Son objectif : l'analyse concertée des situations en risque psychosocial en vue de la mise en place d'un plan d'accompagnement et d'un suivi psychologique si la situation le justifie.

En 2017, 80 situations ont été étudiées dont 90 % concernent des exploitants agricoles et 10 % des salariés agricoles. Les problématiques à l'origine des signalements sont le plus souvent multifactorielles (professionnelles et économiques, de santé, familiales et sociales) et ont donné lieu, pour 88 % d'entre elles, à un suivi psychologique. La présence d'un psychologue au sein de l'instance facilite une prise en compte de la situation dans les meilleurs délais.

Instance de coordination pour le maintien dans l'emploi des actifs en risque de désinsertion professionnelle

Présente sur chaque département et pilotée par l'action sociale, cette instance est constituée de médecins du travail, infirmiers, conseillers en prévention santé sécurité au travail, travailleurs sociaux et de Cap Emploi, Sameth. Son objectif : l'analyse concertée des situations en risque de désinsertion professionnelle en vue d'un plan d'accompagnement pour l'adaptation et l'aménagement du poste de travail et la recherche de financements.

En 2017, 138 situations ont été étudiées dont 56 % concernent des salariés agricoles et 44 % des exploitants agricoles, majoritairement en polyculture/élevage et viticulture. Les actions d'accompagnement individuel ont débouché sur un maintien dans l'emploi pour 56 % d'entre eux, les autres situations étant orientées vers une reconversion, un temps partiel thérapeutique ou l'obtention d'une pension d'invalidité. Des actions collectives ont également été proposées telles "Avenir en soi", des groupes d'échanges ou l'accompagnement par des bénévoles. Un gain d'efficacité assuré par une approche médico-sociale concertée et la mobilisation des dispositifs de financement.

monde agricole

Sur le vif

François Courouble à Sully
Portrait d'un bénévole accompagnant



Vétérinaire ayant côtoyé pendant 28 ans les élevages de l'Autunois, François Courouble est accompagnant bénévole auprès de l'association Agrisolidarité sur le secteur. À ce titre, depuis plusieurs années, il suit un couple d'agriculteurs vers une cessation d'activité. *« Il s'agit de jeunes gens qui ont rencontré des difficultés dès leur installation parce que le Gaec qu'ils avaient repris était beaucoup plus endetté qu'on ne leur avait dit »*, présente François Courouble. Ce mauvais départ les a conduits à *« un vrai épuisement psychologique »*, poursuit l'accompagnant qui évoque un phénomène de *« phobie administrative »* lié à *« un manque d'appétence général »* chez les deux jeunes gens. *« Ma mission est d'essayer de les aider à s'arrêter en fin d'année en ayant tout remis à plat »*, confie le bénévole. Ce dernier se rend auprès du couple d'agriculteurs en moyenne tous les quinze jours. Durant une demi-journée environ, François Courouble reprend une à une, avec les intéressés, les tâches administratives de la gestion de l'exploitation. Cela va de la régularisation des factures impayées à la prise de rendez-vous avec la banque pour obtenir une avance sur la Pac. L'accompagnant est en contact avec le comptable de l'exploitation. S'il a connu le métier à travers son expertise sanitaire, François Courouble ne renie pas la fibre sociale qui l'a conduit à assumer cette mission. *« Au départ, on essaie de comprendre leur problématique. C'est une vraie responsabilité et l'aspect humain est très important »*, conclut-il.■

Stéphane Bernollin à Montpont-en-Bresse
« Le groupe de parole m'a beaucoup aidé »



Installé depuis près de vingt ans à Montpont-en-Bresse, Stéphane Bernollin a vu la situation économique de son exploitation s'éroder malgré tous les efforts accomplis. Une érosion vécue comme quelque chose de très dévalorisant. C'est ce qui l'a conduit à participer à un groupe de paroles mis en place par la MSA.

« On s'est retrouvés à six participants à Saint-Gengoux-le-National. Marie-Hélène Sereaud de la MSA, assistée d'une stagiaire psychologue, animait la réunion. Nous étions entre agriculteurs, tous dans une situation difficile, mais différente. L'un était en Agridiff ; un autre venait de perdre son conjoint ; un autre était victime de burn-out ; un autre de problème de santé, etc. En écoutant le témoignage des autres, on se dit que nos problèmes ne sont pas si graves que cela ! Lorsque chacun s'exprime, des petites réponses à nos propres problèmes jaillissent. C'est ainsi que j'ai pris conscience que quand on a la tête dans le guidon, on peut devenir un peu rustre avec sa famille. On pouvait me reprocher que seule ma ferme comptait », confie Stéphane.

Cela fait plus d'un an que l'agriculteur participe chaque mois à ce groupe de paroles animé par la MSA. *« On l'attend presque avec impatience tellement on s'y sent bien ! »*, avoue Stéphane. Désireux de témoigner de son expérience, l'agriculteur estime qu'il n'y a rien de honteux à participer à ce genre de groupe de paroles. Certains de ses amis de foot le trouvent même très courageux d'effectuer une telle démarche.■

Virginie Pabiou
Technicienne au GDS 21



J'ai participé à ce moment d'échanges avec un collègue. Nous tenions à participer à ce type de formation proposée aux salariés des OPA de Côte-d'Or par la MSA Bourgogne en lien avec MSA Services, car nous rencontrons régulièrement des éleveurs en détresse : il apparaissait intéressant de faire une mise au point sur les attitudes à avoir, l'approche que nous devons utiliser dans les situations les plus difficiles. Il nous est conseillé de prendre du recul, de ne pas mélanger sa vie personnelle et celle de l'éleveur. Nous faisons tout notre possible pour aider la personne qui est en face de nous, mais il faut suffisamment se protéger pour ne pas se mettre soi-même en danger. Selon l'intervenant, il est important de bien se connaître pour savoir pourquoi nous réagissons de telle ou telle façon devant des situations compliquées. Les échanges dans le groupe nous ont permis d'apprendre beaucoup sur notre personnalité. Dans mon cas, je suis assez cloisonnée, j'ai l'avantage de savoir faire la part des choses mais je dis les choses peut-être un peu trop franchement. Il ne faut jamais brusquer notre interlocuteur. Rester zen est la meilleure conduite possible. Il faut aussi privilégier les questions ouvertes pour les échanges et proscrire ainsi les réponses par oui ou non. Les personnalités étaient toutes différentes dans cette formation. Celle-ci a été très bénéfique pour moi. En rentrant au bureau, j'ai demandé à mon directeur de poursuivre cette réflexion dès que possible !■

Témoignage d'un producteur céréalier en Côte-d'Or

J'ai participé à ce groupe d'échanges dans l'espoir de rencontrer des personnes qui vivaient les mêmes problèmes que moi. Je traversais une période difficile liée à mon métier. Travailler tous les jours, faire des heures comme pas possible et entendre nous dire en fin d'année que nous avons perdu de l'argent est très difficile à admettre. Face à ces difficultés, nous ne réagissons pas tous de la même façon. Dans mon cas, je me pose beaucoup de questions, d'autant que cette situation avait des conséquences sur l'ambiance familiale. Lors de cette formation qui s'est étendue sur sept journées, j'ai pu parler avec des personnes qui m'ont écouté et surtout, qui m'ont compris. Je me suis vite rendu compte que certaines situations étaient bien pires que la mienne, cela permet de relativiser un peu. En échangeant à plusieurs et en nous donnant des conseils entre nous, c'est difficile à dire, mais je me suis senti utile, contrairement à ce que tente de me dire sans cesse mon métier. Chacun a vidé son sac, chacun a fait part de son vécu, librement. Je salue les personnes de la MSA qui se sont pleinement investies... Aujourd'hui, la formation est terminée, mais nous tentons de nous revoir du mieux possible pour faire le point. Cela fait vraiment du bien. Pour l'anecdote, je me rappelle d'une phrase prononcée lors de ces rencontres, celle-ci est terriblement vraie : seul, nous allons plus vite, mais ensemble, nous allons plus loin.■

« Un très bon dispositif »

Mari et femme, ils sont éleveurs laitiers bio dans l'Yonne. Ils préfèrent rester anonymes car *« ce n'est pas facile de dire que l'on a des difficultés »*. Mais dans le même temps, ils souhaitent témoigner leur reconnaissance à la MSA Bourgogne, qui leur a permis dans le cadre du dispositif "Aide au répit" de prendre du recul et de se ressourcer. *« Sans cette aide nous n'aurions jamais pu nous reposer, moralement comme physiquement »*. Ce sont les retards de paiements répétés des aides bio, depuis 2015, qui ont précipité les comptes de l'exploitation dans le rouge. *« 40.000 euros d'aides en attente de paiement ce n'est pas rien »* pour une petite exploitation. Et rapidement, le quotidien déjà difficile à vivre a viré au cauchemar, la banque menaçant de couper les crédits et exigeant le remboursement des prêts, non sans empocher au passage des frais bancaires exorbitants.

Heureusement, Mme a eu le bon réflexe de s'adresser au médiateur bancaire et de contacter ensuite la cellule Réagir 89. Mélanie Le Corre, travailleur social à la MSA, a accompagné le couple dans ses démarches et le dossier "Accès au répit" a été bouclé rapidement. Le coût du service de remplacement pris en charge, le couple a pu prendre quelques jours de répit loin de l'exploitation pour se ressourcer en famille. *« Sans cette aide nous ne serions jamais partis, mais le plus important c'est que l'on sait maintenant que l'on n'est pas tout seul. C'est un très bon dispositif, nous avons la chance en Bourgogne de pouvoir en bénéficier »*. Ils se sentent désormais épaulés et rassurés quant à leur capacité à traverser cette mauvaise passe. En 2018, ils peuvent à nouveau bénéficier de cette parenthèse enchantée et ils sont bien décidés à en profiter. Ce répit leur permet de mieux aborder la période à venir même si malheureusement, les retards de paiement des aides bio ne sont toujours pas soldés...■

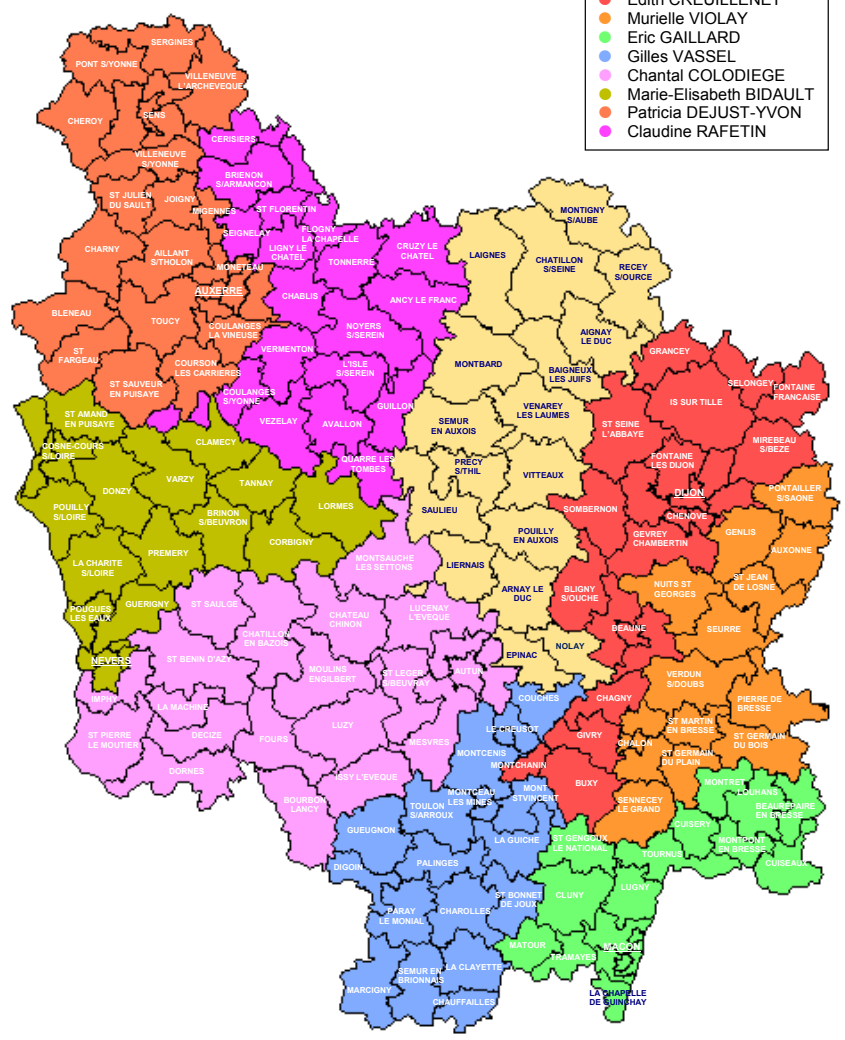
L'actualité MSA

Des Conseillers à l'écoute des adhérents

Les Conseillers de la MSA Bourgogne reçoivent sur rendez-vous dans les agences de Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre ou dans les points d'accueil décentralisés de la région. Ils peuvent aussi se rendre à domicile pour des dossiers spécifiques, complexes, des situations particulières ou si l'adhérent est dans l'impossibilité de se déplacer.

Leurs domaines d'intervention :
- l'affiliation des nouveaux adhérents (exploitants ou employeurs) ;
- le conseil à l'embauche ;
- les changements de statuts ;
- le suivi de dossier et l'accompagnement lors de situations sensibles telles que le décès d'un chef d'exploitation ;
- la promotion de la relation numérique : développement des services sécurisés, accompagnement à l'utilisation du site internet de la MSA Bourgogne, aide au remplissage des documents en ligne…

Ils animent aussi régulièrement des réunions d'information/formation en direction du public agricole, exploitants, employeurs, élèves, salariés, retraités…



La carte est disponible sur notre site : www.msa-bourgogne.fr rubrique "Votre msa" > "nous contacter" > "nous rencontrer" > "les lieux d'accueil de la MSA"

La MSA Bourgogne réorganise son accueil

Depuis le 1er septembre et jusqu'au 31 décembre 2018, les accueils de Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre vous reçoivent du lundi au vendredi **de 8 h 30 à 12 h 30 sans rendez-vous et de 13 h 30 à 16 h 30 exclusivement sur rendez-vous**. Pour un entretien personnalisé, un accueil sans attente, une étude complète de votre dossier, demandez un rendez-vous dans Mon espace privé ou par téléphone au 0 969 36 20 50.

Prélèvement à la source
Ce qui va changer pour vos prestations MSA

Le prélèvement à la source entre en vigueur au 1er janvier 2019. À compter de cette date, les retraites et les revenus de remplacement (tels que les indemnités maladie) versés par la MSA seront soumis au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Le prélèvement à la source : qu'est-ce que c'est ?

Aujourd'hui l'impôt sur le revenu est payé un an après la perception de ce revenu. Par exemple, en 2018, nous payons l'impôt sur les revenus perçus en 2017.
Ce décalage peut engendrer des difficultés de trésorerie pour ceux qui connaissent des changements de situation ayant un impact sur leur revenu et/ou sur leur impôt sur le revenu.
Avec le prélèvement à la source, l'impôt est payé au moment où le revenu est perçu. Ainsi, en 2019, nous paierons l'impôt sur les revenus perçus en 2019.

Concrètement, l'administration fiscale transmettra directement à votre MSA le taux de prélèvement à appliquer lors du paiement de votre retraite ou de vos revenus de remplacement.
Si vous avez déclaré vos revenus en ligne, ce taux vous a été communiqué par l'administration fiscale immédiatement après votre déclaration. Il figure aussi sur votre avis d'impôt récemment reçu.
Si vous n'êtes pas imposable, rien ne change pour vous : vous n'aurez aucun prélèvement.

Questions fréquentes

Je ne paye pas d'impôt aujourd'hui. Vais-je être prélevé quand même ?
Si vous êtes non imposable, l'administration fiscale nous transmettra un taux de prélèvement à 0 %. Vous ne serez donc pas prélevé.
La retraite est-elle soumise au prélèvement à la source ?
Oui. Si vous êtes soumis à l'impôt sur le revenu, l'administration fiscale nous communiquera directement le taux d'imposition à appliquer lors du paiement de votre retraite à compter de janvier 2019.
Je touche plusieurs retraites, est-ce que chacune sera prélevée de l'impôt ?
Tout à fait, chaque caisse de retraite assurera le prélèvement à la source sur la base de votre taux d'imposition et proportionnellement aux revenus qu'elle vous verse.
Que faire si le montant de ma retraite change ?
Si le montant de votre retraite change, votre prélèvement s'adaptera automatiquement au montant perçu sans aucune démarche de votre part.
Mon indemnité maladie est-elle concernée par le prélèvement à la source ?
À compter du 1er janvier 2019, le prélèvement à la source s'appliquera sur certaines indemnités maladie. Si vous n'êtes pas imposable, vous n'aurez aucun prélèvement.
Je suis en arrêt de travail mais je bénéficie d'un maintien de salaire auprès de mon employeur ; que se passe-t-il ?
Dans cette situation, le montant de l'impôt prélevé à la source est déduit de votre salaire par votre employeur.
J'ai une autre question concernant le prélèvement à la source, à qui dois-je m'adresser ?
Pour toutes vos questions sur le prélèvement à la source, adressez-vous à l'administration fiscale, qui est votre seul interlocuteur.
Pour plus d'informations sur le prélèvement à la source : consultez le site www.prelevementalasource.gouv.fr ou contactez l'administration fiscale au 0811 368 368 (coût 0,06 €/min + prix appel).■

En bref

Agissez pour la sécurité de vos salariés

Vous avez des salariés qui travaillent seuls ou dans un endroit isolé ? Activ'mobil Pro est un système d'alerte en lien avec une centrale d'écoute. Il est adapté aux conditions extrêmes et se déclenche par pression ou en cas de chute. La géolocalisation déclenche l'intervention rapide des secours, si besoin. En savoir plus : presenceverte.fr

Enfant à charge : tout ce qu'il faut savoir

À partir d'un certain âge, vos enfants gagnent leur vie ou poursuivent des études. Ils peuvent être considérés comme n'étant plus à votre charge. Ce changement peut avoir des répercussions sur vos droits et vos prestations. Déclarez-le rapidement à votre MSA. Consultez la fiche pratique sur notre site Internet.

Connaître votre date de départ à la retraite

Vous êtes proche de la retraite ? Vous voulez connaître l'âge auquel vous pourrez prendre au plus tôt votre retraite ou l'âge pour bénéficier d'une retraite à taux plein ? Un nouveau service vous donne la réponse en un clic. Rendez-vous dans Mon espace privé.

Les bons réflexes santé avec les Ateliers Vitalité

Nutrition, sommeil, équilibre… Préservez votre capital santé en modifiant vos habitudes. En participant à six séances, vous profitez de conseils dans une ambiance conviviale. Accessibles dès 55 ans, ils sont organisés près de chez vous et en petits groupes. Plus d'infos : pourbienvieillir.fr

Agir ensemble, protéger chacun

La vaccination est le premier geste pour vous protéger de la grippe. Si vous avez 65 ans et plus, si vous êtes atteint d'une maladie chronique ou si vous êtes une femme enceinte, elle est prise en charge à 100 % par votre MSA. Parlez-en à votre médecin. Ne laissons pas la grippe nous gâcher l'hiver.

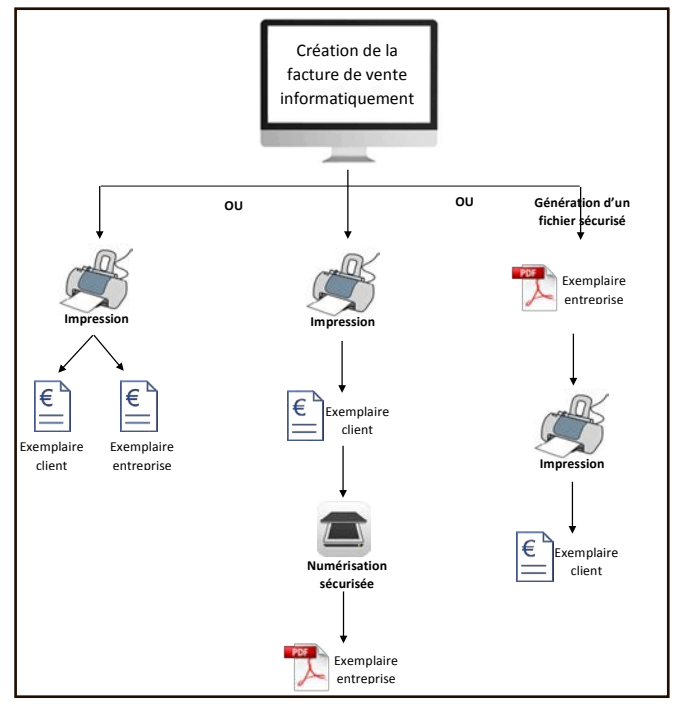
Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
www.msa-bourgogne.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

Juridique

Fin de la tolérance sur le double électronique des factures

L'administration fiscale tolérait, jusqu'à présent, que les entreprises qui créent des factures informatiquement et les transmettent à leurs clients sous format papier, conservent un exemplaires sous format informatique : il s'agissait du « double électronique ». Depuis le 1er juillet, cette tolérance fiscale n'existe plus.



Jusqu'à présent, l'administration fiscale tolérait, que les entreprises qui créent des factures informatiquement et qui les transmettent à leurs clients sous format papier, conservent leurs exemplaires sous format informatique : il s'agissait du « double électronique ». Le dispositif technique utilisé devait assurer une fiabilité équivalente à celle qu'aurait procuré une impression papier. Toutefois, l'administration admettait que seules les mentions obligatoires des factures soient retranscrites dans ces fichiers. Ainsi, l'absence du logo de la société, ou de messages commerciaux sur le double électronique (alors que ces données sont présentes sur l'exemplaire papier du client) ne remettait pas en cause la valeur probante du fichier conservé. Le texte définissant cette tolérance (BOI-CF-COM-10-10-30-20) ne précisait pas sous quel format les doubles électroniques devaient être conservés. En revanche, il était tout de même précisé, que les modalités d'enregistrement devaient soit sécuriser le fichier aux moyens de procédés électroniques (signature électronique, empreinte numérique…) soit assurer l'archivage des fichiers sur un support physique non réinscriptible (CD Worm, disque magnétique protégé réécriture…).

La « copie fiable »

Depuis le 1er juillet 2018, la tolérance fiscale décrite précédemment n'existe plus. Dorénavant, les entreprises qui souhaitent conserver leurs exemplaires de factures de ventes, lorsque l'exemplaire client est papier, devront respecter une nouvelle réglementation : celle de la copie fiable décrite à l'article A 102 B-2 du livre des procédures fiscales. Le terme « copie fiable » signifie une copie conforme à l'original (la facture papier qui se trouve entre les mains du client) en image et en contenu.

L'administration fiscale décrit les conditions à respecter pour que le fichier informatique conservé ait une valeur probante :

• Utiliser un format stable : le fichier conservé doit être un fichier PDF ou un fichier PDF A/3

• Chaque fichier est horodaté par une source d'horodatage interne

• Chaque fichier est sécurisé au moyen d'un dispositif garantissant l'authenticité et l'intégrité du fichier. L'entreprise peut utiliser au choix :

- Un cachet serveur fondé sur un certificat à minima de niveau 1 étoile RGS (Référentiel Général de Sécurité)
- Une empreinte numérique
- Une signature électronique fondée sur un certificat à minima de niveau 1 étoile RGS (Référentiel Général de Sécurité)
- Tout autre dispositif équivalent fondé sur un certificat délivré par une autorité de certification figurant sur la liste de confiance française (Trusted List). Vous pourrez retrouver cette liste sur le site de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information : https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/liste-nationale-de-confiance/

• Les opérations d'archivage doivent être définies selon une organisation documentée et faire l'objet de contrôles internes permettant de s'assurer que les fichiers conservés restent disponibles et lisibles dans leur intégralité pendant toute la durée de conservation. Pour rappel, le délai de conservation fiscale des factures est de 6 ans mais le délai commercial lui est de 10 ans.

Concernant les couleurs l'administration tolère qu'elles ne soient pas reproduites à l'identique si elles ne sont pas porteuses de sens. Ainsi une numérisation ne reproduisant pas à l'identique les couleurs d'un logo est admise, en revanche la numérisation en noir et blanc d'une facture dont les montants négatifs sont en rouge ne le sera pas.

Si vos clients reçoivent des factures papier, 3 solutions s'offrent à vous pour conserver vos exemplaires

• Garder un exemplaire papier

• Numériser l'exemplaire imprimé pour le client, en respectant les conditions énoncées ci-avant.

• Sécuriser le fichier facture (en respectant les conditions énoncées précédemment) qui sera conservé et imprimer ce fichier pour le transmettre à vos clients.

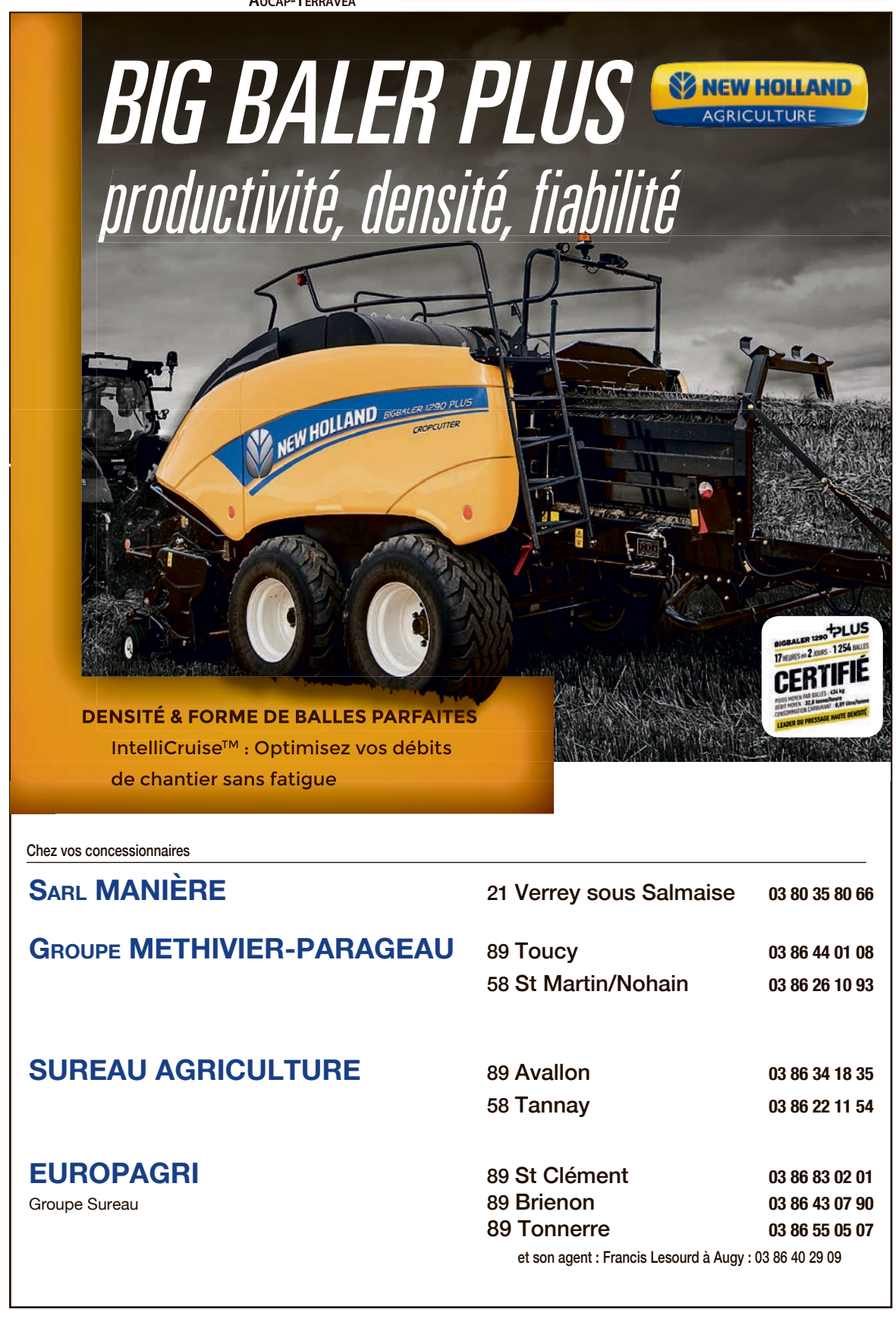
En cas de non-respect de la réglementation, cela pourrait coûter cher

En cas de non-respect des modalités décrites précédemment, l'entreprise est en incapacité de présenter une facture de vente conforme en cas de contrôle fiscal. Selon la réglementation en vigueur, et l'interprétation que l'on peut en faire, cette situation pourrait être assimilée à un défaut de facturation sanctionné par une amende égale à 50% du montant de la transaction ramené à 5% si la vente a été régulièrement comptabilisée. Autrement dit, si vous n'êtes pas dans les clous en ce qui concerne la conservation de vos factures de vente, potentiellement vous risquez une amende de 5% de votre CA. Cette partie est volontairement rédigée au conditionnel, car à ce jour nous n'avons aucun retour sur l'applicative effective par l'administration fiscale.

Et pour les factures d'achats ?

La notion de copie fiable est également applicable à vos factures d'achat, et cela depuis le 31 mars 2017. Les entreprises ont la possibilité de dématérialiser les factures reçues sous format papier. Les copies sont qualifiées de fiables si leur numérisation respecte les conditions décrites précédemment. Ces factures numérisées sont alors admises par l'administration fiscale comme pièces justificatives. En théorie les factures papier peuvent donc être détruites. Toutefois, ne serait-il pas plus prudent d'attendre un peu afin d'avoir un recul sur les contrôles réalisés par l'administration.

FANNY CHAMPEAUX, EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉE,
AUCAP-TERRAVEA



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 25/09/2018	Bourg-en-Bresse 25/09/2018	St-Christophe-en B. 19/09/2018	National 19/09 au 25/09/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	3,45 € →	3,95 € →	3,84 € ↗
	R	3,35 € →	3,05 € ↘	3,68 € →	3,52 € ↗
	O	3,20 € →	-	-	3,23 € ↘
Vaches mixte (M)	R	3,25 € →	2,95 € ↘	-	3,25 € →
	O	3,15 € →	-	-	3,16 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,95 € →	-	-	2,92 € →
	P	2,80 € →	2,40 € →	-	2,63 € →
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,42 € →	4,09 € →
	R	3,25 € →	3,55 € →	3,81 € →	3,58 € ↗
	O	3,20 € →	2,90 € →		3,16 € →
Taureaux VML	URO	2,75 € →	2,55 € ↘	3,05 € →	2,83 € →

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **25/09/2018**

Effectif total: 495 - Taux de vente: 95%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	
		U	200-250	2,97 €	3,11 €	3,08 €	
			250-300	2,82 €	3,15 €	2,94 €	
			300-350	2,77 €	2,95 €	2,86 €	
			350-400	2,62 €	2,81 €	2,72 €	
			400-450	2,56 €	2,81 €	2,67 €	
			450-500	2,58 €	2,58 €	2,58 €	
		R	<200	3,05 €	3,11 €	3,07 €	
			250-300				
			300-350	2,52 €	2,75 €	2,62 €	
			350-400	2,49 €	2,74 €	2,64 €	
			400-450	2,42 €	2,58 €	2,54 €	
	F	U	250-300	2,72 €	2,81 €	2,77 €	
			300-350	2,74 €	2,83 €	2,79 €	
			350-400	2,58 €	2,75 €	2,69 €	
		R	250-300	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-

BROUTARDS : L'animation commerciale est quelque peu ralentie par une offre de qualité légèrement inférieure à la qualité remarquable proposée par les éleveurs ces dernières semaines. Malgré tout, la quasi totalité des animaux a trouvé preneur rapidement et à des cours fermes dans la bonne qualité et dans les lots vaccinés FCO 4 et 8 depuis plus de 60 jours.

LAITONNES : Davantage d'offre cette semaine, mais ça ne suffit toujours pas à couvrir les besoins importants à destination de l'Italie.

Effectif total: 183 - Taux de vente: 89%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	300-350	-	-	-	
			350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	
			500 et +	-	-	-	-
		R	300-350	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
	F	U	300-350	2,44 €	2,51 €	2,50 €	-
			350-400	2,55 €	2,59 €	2,55 €	-
			400-450	-	-	-	-
		R	350-400	2,36 €	2,56 €	2,41 €	-
			450 et +	-	-	-	-

GENISSES : Présentation hétérogène. L'âge, le poids et la conformation conditionnent les débouchés (Italie, France, Espagne) et peuvent créer des différences à des tarifs conséquents.

Effectif total: 316 - Taux de vente: 93%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE					
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,10 €	2,27 €	2,17 €	-
GÉNISSES - TAUREAUX			5 à 10 ans	2,11 €	2,33 €	2,20 €	-
		U	- 5 ans	1,82 €	2,09 €	1,95 €	-
			5 à 10 ans	1,76 €	2,03 €	1,87 €	-
			+ 10 ans	1,67 €	2,00 €	1,76 €	-
		R	- 5 ans	1,72 €	1,84 €	1,80 €	-
			5 à 10 ans	1,62 €	1,77 €	1,71 €	-
			+ 10 ans	1,43 €	1,64 €	1,58 €	=
		O	- 5 ans	1,45 €	1,63 €	1,57 €	-
			5 à 10 ans				
			+ 10 ans	-	-	-	
		E	24 à 36 mois	2,10 €	2,49 €	2,24 €	-
		U	24 à 36 mois	1,88 €	2,18 €	2,03 €	-
		R	24 à 36 mois	1,77 €	1,98 €	1,88 €	-
		TAUREAUX					
	M	U	+ 500 kg	1,69 €	1,80 €	1,74 €	
		R	+ 500 kg				

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Marché avec des effectifs corrects en vaches, de gros apports en génisses de + de 2 ans également (75) ce qui signifie peut être que cette année encore, les éleveurs recontrent de gros problèmes de femelles vides à cause d'un été plus que sec. La qualité du bétail s'en suit mise à part quelques lots qui se démarquent très bien. De nombreux acheteurs sont présents, les cours se relancent de quelques centimes selon les catégories. Tendances à confirmer.
TAUREAUX : Apports de qualité. Bonne demande à des tarifs plus que raisonnables.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 24/09/2018

Bovins (318)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
290 à 370 kg	830 - 1010	2,61 - 2,85
380 à 430 kg	990 - 1130	2,57 - 2,83
Taurillons d'herbe		
355 à 395 kg	-	-
405 à 465 kg	-	-
Génisses		
330 à 460 kg (16-24mois)	-	-
480 à 625 kg (24-36mois)	1120 - 1300	1,92 - 2,55
Laitonnes		
310 à 360 kg	860 - 960	2,68 - 2,80
Taureaux		
620 à 1175 kg	1150 - 1960	1,61 - 1,86
Vaches		
Vaches légères	650 - 1070	
Vaches entre deux	1080 - 1290	
Vaches lourdes	1300 - 1700	

Apports stables en broutards et toujours de bonne qualité toutefois la demande est plus calme et oriente les tarifs à la baisse principalement sur les sujets de plus de 420 kg. Forte demande en laitonnes, vente globale à des tarifs très fermes. Commerce sélectif en génisses d'export, les femelles âgées de plus de 16 mois et trop légères trouvant difficilement preneur. En vaches maigres, seuls les animaux lourds et viandés se vendent à des tarifs sensiblement maintenus, nouvelles baisse en sujets maigres. Peu d'invendus.

Bovins gras : 18
Génisses de viande : 3,66 à 3,96 €kg
Vaches de viande :3,48 à 3,60 € kg.
Apports stables en bêtes grasses, la vente est globale à des tarifs reconduits.

Prochain marché le lundi 1er octobre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/09/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 112 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,93 €	2,30 €	1,98 €	=
			5 à 10 ans	1,74 €	1,90 €	1,89 €	=
			+ 10 ans	1,40 €	1,90 €	1,73 €	+0,03
		R	- 5 ans	1,71 €	1,94 €	1,89 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,68 €	1,86€	1,77 €	-0,02
			+ 10 ans	-	-	-	-
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,97 €	2,29 €	2,19 €	+0,14
		R	24 à 36 mois	1,78 €	1,96 €	1,89 €	-0,04

Beaucoup trop d'animaux non annoncés ralentissent la fluidité de la vente. Cependant, les cours sont encore attractifs pour la saison

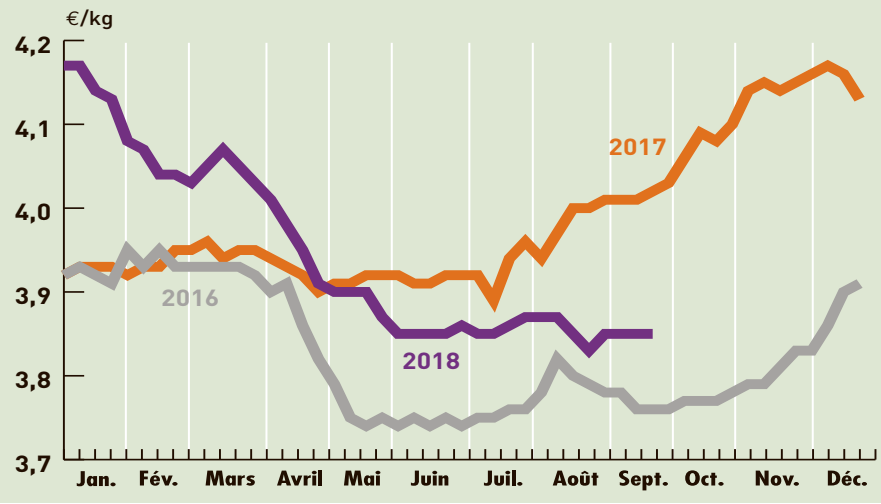
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 17/09 au 23/09/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,85 €	3,68 €	-			
Races mixte		-	3,36 €	3,36 €	3,33 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,05 €	3,88 €	3,80 €	3,52 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,98 €	3,87 €	3,80 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,92 €				
Races mixte				3,34 €	3,28 €		
Races lait					-	2,99 €	2,93 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,56 €	4,24 €	3,96 €	3,82 €			

Tendance : marché encombré surtout dans les vaches.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 17/09 au 23/09/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,87 €	3,84 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,64 €	4,11 €	3,93 €	3,68 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,96 €	3,79 €				
Races mixte					3,31 €	3,32 €		
Races lait						-	2,98 €	2,95 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,69 €	4,47 €	4,16 €	3,98 €				

Tendances SEM. 38/2018

Bovins de boucherie

Les marchés sont correctement approvisionnés après la période des ensilages, mais l'offre n'est pas surabondante pour que les abatteurs exercent une pression sur les prix. Le commerce est régulier avec un maintien des prix dans les génisses et jeunes vaches Limousines ou Charolaises de qualité bouchère. Dans le domaine des réformes allaitantes de choix secondaire, les vaches viandées et correctement finies se vendent normalement avec des cours stables. Le commerce tend à se durcir dans les vaches de moindre conformation, âgées ou en manque de finition. En réformes laitières, les industriels couvrent leurs besoins, mais ces derniers observent surtout une dégradation de la qualité des animaux. Les vaches n'ont pas pu se maintenir en état avec la sécheresse. Les transactions sont plus sélectives dans les abattoirs avec de la baisse dans les vaches maigres. En jeunes bovins, la faiblesse de la demande italienne dans les arrières pèse sur la tendance avec des tarifs qui se dégradent dans les campagnes

Broutards

Les disponibilités en broutards de qualité correctement vaccinés restent modestes, car tous les éleveurs ne vaccinent pas. Or ,aujourd'hui l'Espagne à moins de besoins et la réapparition de cas de FCO 8 complique sérieusement les échanges. Sur les marchés et les cadrans, le commerce reste assez régulier avec des tarifs qui résistent à la pression des acheteurs dans les bons Charolais vaccinés FCO 8/4. Le climat commercial est plus lourd avec de gros écarts de valorisation dans la marchandise plus commune et surtout dans les non-vaccinés à destination de l'Espagne. Dans les femelles, la demande est soutenue pour les bonnes Charolaises destinées à l'export sur l'Italie. Les tarifs sont stables dans les ordinaires.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La progression saisonnière de l'offre laisse les intégrateurs libres de pratiquer les prix qu'ils veulent sans réelle concurrence. Le marché export est également couvert avec une demande qui cible les bons veaux, mais qui laisse sur le carreau les veaux légers. La recrudescence de la FCO 8 complique les échanges avec des cas positifs difficiles à gérer. Les tarifs sont à la baisse dans les Montbéliards et les Holsteins. La tension reste forte dans les croisés laitiers de moyenne conformation. Dans les veaux jaunes, Blanc bleus U de conformation, les tarifs se tiennent face à des disponibilités réduites. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/09/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 92 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	-	-	-	-
			250 - 300	2,97 €	3,21 €	3,00 €	+0,05
			300 - 350	2,86 €	-	2,91 €	-
			350 - 400	2,54 €	2,77€	2,74 €	-

Le manque d'apports cette semaine ne permet pas d'en tirer des tendances claires. La demande en broutards vaccinés FCO 4 et 8 de plus de 60 jours reste forte et la marchandise correspondant se défend à des prix toujours attractifs. Inversement les non vaccinés sont pénalisés. Pas de cotations en femelles.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **24/09/2018**

Effectif total: 849 - Taux de vente: 87%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Le marché reste fortement approvisionné. 88 % de vendus. Agneaux : l'offre reste importante pour la saison mais la qualité est toujours moyenne à médiocre. Quelques lots extras se négocient correctement. Le reste de la catégorie voit ses tarifs continuer de baisser avec quelques invendus, notamment dans les agneaux maigres.		U	de 32 à 38 kg	2,53 €	2,97 €	2,82 €	-
			de 38 à 44 kg	2,51€	3,16 €	2,75 €	-
			de 44 à 50 kg	2,44 €	3,12 €	2,64 €	-
			> 50 kg	2,03 €	2,47 €	2,33 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,49 €	2,90€	2,72 €	-
			de 38 à 44 kg	2,34 €	2,59 €	2,45 €	-
			de 44 à 50 kg	2,07 €	2,39 €	2,14 €	-

Effectif total: - Taux de vente :

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : les besoins s'expriment mais n'empêchent pas la baisse saisonnière traditionelle.	M		M	1,48 €	2,37 €	2,01 €	
	F	U	< 60 kg (F)	1,12 €	1,20 €	1,16 €	
			> 60 kg (F)	1,02 €	1,27 €	1,15 €	
		R	< 60 kg (F)	0,91 €	0,98 €	0,92 €	
			> 60 kg (F)	0,71 €	1,10 €	0,94 €	
		O	< 60 kg (F)	0,41 €	0,85 €	0,60 €-	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U	> 44 kg	-	-	-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total: 99 - Taux de vente : 89%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	43€	92 €	71 €	-

Effectif total: 13 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	F O	-	20€	37 €	29 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 03/09/2018*

Ovins : 260	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	70 - 100	1,94 - 3,06
Agneaux gras	110 - 136	2,28 - 3,18
Brebis	30 - 120	0,63 - 1,46
Béliers	80 - 125	-

Commerce plus actif en agneaux légers à des tarifs qui progressent. Placement plus discutés en agneaux lourds (+ de 44 kg) avec quelques invendus. Cours plus fermes en bonnes brebis.

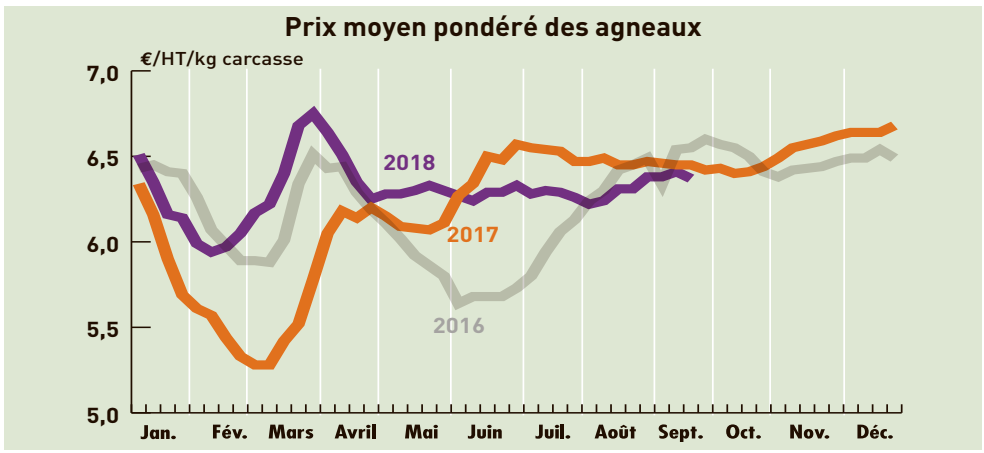
Prochain marchés ovins le lundi 17 septembre aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 17/09 au 23/09/2018

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,85 €	6,31 €
Couvert	16 -19 kg	7,07 €	6,83 €	6,18 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,90 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 17/09 au 23/09/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,37 €	6,09 €	2,45 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 17/09/2018 au 23/09/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	9 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,56	6,50	5,84	-	-	-	-
	Var.		-0,07	-0,11	-0,10				
	R	6,22	6,32	6,29	-	6,91	6,77	6,59	-
	Var.	-0,01	-0,03	-0,09		0,06	0,02	-0,05	
	O	-	-	-	-	6,46	6,37	-	-
	Var.					0,15	0,04		
3 (couverts)	U	-	6,44	6,52	5,58	-	7,07	6,75	5,87
	Var.		-0,13	-0,07	-0,07		0,03	-0,02	-0,09
	R	6,22	6,33	6,34	5,41	6,85	6,83	6,59	5,87
	Var.	-0,06	-0,06	-0,05	-0,16	0,01	0,04	=	-0,17
	O	-	6,02	-	-	6,31	6,18	5,98	-
	Var.		0,06			-0,09	-0,14	-0,16	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,90	5,60	-
	Var.						-0,06	-0,08	
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : marché déprimé, surtout en agneaux standards. la marchandise sous label conserve son niveau de prix. Brebis : Marché calme, la qualité à l'offre est en baisse. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés «Eleveur & Engagé». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

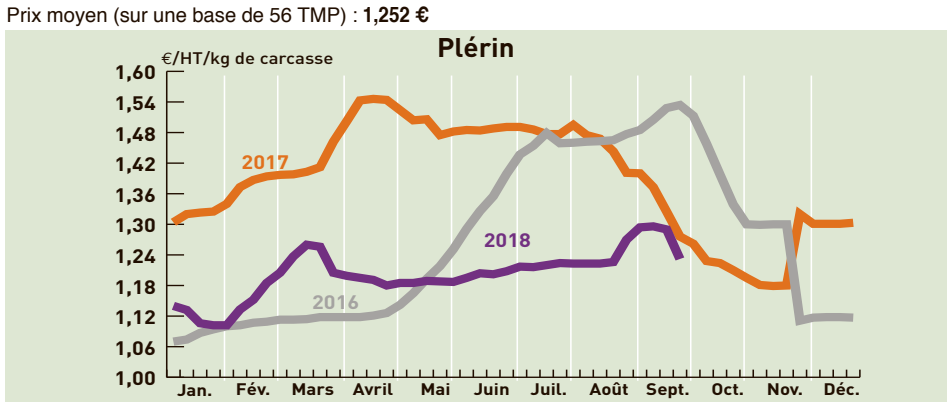
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 24 septembre 2018) :

Marché actif. Cours globalement reconduits, plus difficile dans le bassin charolais.

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 488 porcs présentés) *Cotations du lundi 24 septembre 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,252 €**



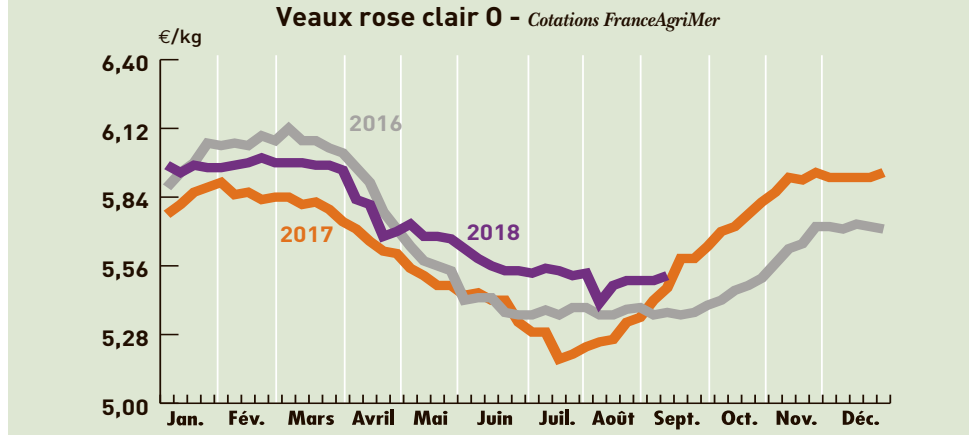
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 14/09 au 20/09/2018*

1,52 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 17/09 au 23/09/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,71 €	-	-
U	-	7,26 €	5,87 €	-
R	-	6,13 €	4,50 €	3,99 €
O	-	5,52 €	4,45 €	4,11 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* — *Synthèse nationale FranceAgriMer du 17/09 au 23/09/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	937	Vente toujours difficile. La recrudescence d'animaux positifs FCO, ralentit le commerce des veaux à destination d'Espagne
La Talaudière	576	Moins d'apports, la vente reste tres difficile en marchandise inferieure. Les veaux legers sont invendables.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	193	-4
Femelles	109	-8
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	97	- 5,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 17/09 au 23/09/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,00	0,13	4,33 %

Céréales

Marché du 25 septembre 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	193	V	C
	fourrager	oct.-déc	188	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	193	V	C
	fourrager	oct.-déc	188	N	C
Aube/Yonne	meunier	sept-déc.	192	N	C
	fourrager	sept-déc.	188	N	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	sept-déc.	190	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	sept-déc.	185	N	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	sept-déc	185	N	C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	51-52 kg/hl	sept-déc	154	V	C
Côte d'Or/Haute Saône	48-50 kg/hl	sept-déc	157	V	C

SEIGLE PANIFIABLE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or		sept-déc	207	V	C

TRITICALE — RÉCOLTE 2017					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or/Haute Saône		oct.-déc	180	N	C
Yonne			inc.		C

MAÏS — RÉCOLTE 2017					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	flat base juil. 2018	sept.	186	N	C

MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct.-déc.	177	N	C
		janv.-mars	179,50	N	C
Sud Côte d'Or/Saone et Loire		oct.-déc.	176	T	C

Graines de Soja — RÉCOLTE 2017					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Saône et Loire	alim.animale	-	inc.	-	C

POIS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	sept-déc	205	N	C
Yonne	fourrager	sept-déc	205	N	C
Aube	fourrager	sept-déc	210	N	C

Luzerne déshydratée — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main		inc.	-	-

Pulpes de betterave — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	-	-

Matériel

Tracteur

42 - Vas cause retraite CS 85 PRO 4 RM 3600 H fin 2009, bon état 633 IH 2 RM avec rabot à fumier 1975.
▫ **04 77 63 21 19**

42 - Vds cause retraite tracteur Lamborghini R4110 de 2005, relevage avant, clim, 5000H rotovator Howard type HU, bon état, 1m55.
▫ **06 82 66 84 85**

71 - Vends 2 tracteurs Renault 145 TX, 1 Brabant, 4 socs, Huard, 1 herse Kuhn 4001, 1 semoir, 4 m.
▫ **03 87 02 13 93**

Travail sol

21 - Vends combiné semis Rau avec porte à court, bon état, 1 400 euros (réf. 390A)
▫ **06 02 34 93 33**

38 - Vds charrue 4 corps Kongskilde neuve : 6000 euros - pulvérisateur Tecnoma 800 l, 15 m : 1000 euros
▫ **06 87 40 25 93**

38 - Recherche charrue bisoc Huard mod 260 ou 265 en bon état à retournement hydraulique et sécurité mécanique.
▫ **06 76 97 13 55**

69 - Vends combine de 2,5 mètres marque Suky prix à débattre
▫ **06 10 95 96 32 ou 04 26 05 21 38**

Récolte

38 - Vds secoueur semi-hydraulique Rousset 5400 euros - Ramasseuse à noix Cacquevel 4500 euros - Laveurs à noix.
▫ **06 71 80 58 52**

84 - Vends calibreuse à cerises Calibrex longue avec tapis de tri : 9 000 euros à débattre.
▫ **06 09 11 81 83**

Traitement

58 - Cause retraite VEND pulvérisateur Hardi porté 800 litres, rampe 12 m., TBE. Ternant (réf. 390B)
▫ **06 81 67 26 54**

Arbo-viti

11 - Vends ciseau électrique FELCO, petit prix, 500 euros l'unité.
▫ **06 24 12 69 94**

Agri. divers

01 - Vds herse rot. 2m50 - sulfateuse 400L avec rampe, lance et tuyaux 15m - charrue Huard 3 socs sécurité boulons - vibro - 6 roues de char pour déco - armoire Louis Philippe.
▫ **04 74 51 70 32**

01 - Vds cause transformation chaine à fumier 94 mètres + accessoires étable bon état
▫ **06 70 69 69 88**

19 - AV RB JD580 giro Lagarde rotapointe 2.70m vibro + herse 3m tracteur 77404R rotative Taarup 6 ass concasseur charrue trisocs évacuat. 2 mot. clôture.
▫ **06 08 30 76 82**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 380A)
▫ **06 29 81 80 05**

26 - Vds salle traite 8 postes + décro. Tank 2400 L, 10 cornadis + rateliers, désileuse pailleuse, fauch 2,60 m, charrue 4 socs, compresseur taille 800 L + 2 enrouleurs
▫ **06 84 40 50 75**

38 - Vends 1 tonne à eau état neuf 240 l.
▫ **04 74 20 39 29**

71 - Vends citerne à eau acier galvanisé 3 500 l. sur chassis, bon état (réf. 37VB1)
▫ **06 33 60 15 96**

71 - Vds filet brise vent beige sur rail, l. 42 m, h. 4,35 m, dont 2 m pleins, TBE, 3.500 Ð.
▫ **06 77 37 27 89**

84 - CHERCHE MF 152 avec vitesse rampante + dérouleuse plastique.
▫ **06 13 24 23 15**

89 - Vends benne IH 7 tonnes, monocoque, bennage flexible, portes avec 2 battants. Benne 8 tonnes Leboulch monocoque, portes automatiques, béquille hydraulique, bennage flexible. T.B.E. Benne 10 tonnes Brimont, bougie, bequille hydraulique, B. E. Livraison possible.
▫ **06 81 82 73 32**

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends Peugeot Partner, bon état, CT OK, année 2008, 98 895 km, prix à débattre (réf. 3802)
▫ **06 08 70 17 69**

42 - Vds Renault Kangoo 65 cv, 2003, 220 000 km, attelage, toit ouvrant, diesel, 5p, idéal us. agric., 3 000 Ð.
▫ **06 65 65 43 86**

69 - Kangoo frigorifique 2008, moteur 35000 km, froid + révisé garage 8600 HT. Appeler Gauthier.
▫ **06 07 74 89 24**

71 - Vends camion bétaillère 3,5 T Mercedès 407 D, bon état, contrôle OK (réf. 370D)
▫ **06 74 09 49 89**

71 - Vds camion bétaillère Volkswagen, LT40, VL, 84.000 km, contrôle ok, très bon état, cause cessation.
▫ **06 76 99 18 69**

89 - Vends Partner juin 2009, 98 000 km, TBE, diverses options, 10 000 Ð TTC. (réf. 3902)
▫ **06 28 28 06 39**

Tourisme

42 - Vds Citroën Xsara année 2003, 14 500 km, très bon état.
▫ **04 77 20 22 99 HR**

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends paillage balles rondes, 5 euros, 120 x 160, lin oléagineux. Epernay sous Gevrey 21220 (réf. 3903)
▫ **07 81 43 30 70**

36 - AV foin bottes carrées, 1ère coupe, récolté juin 2018. Très bonne qualité. Prix départ ou rendu.
▫ **06 22 75 35 81**

42 - Vente de pommes Golden, Melrose, Idared, Jonagold, Canada, à ramasser au verger, vendredi 28/09 et samedi 29/09, lieu-dit les Charmières - Cellieu.
▫ **06 19 78 04 94**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
▫ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

Fourrage

18 - Vends paille blé, bottes rectangles - maïs ensilage, plante entière en bottes rondes 120 x 130, par camion remorque complet, départ du 18, tarif selon distance.
▫ **06 03 07 54 83**

21 - Vends paille fourragère et litière.
▫ **06 83 03 36 86**

69 - Urgent achète foin et paille BR ou HD, région Rhône et Alpes et Bourgogne. Paiement comptant. Faire offre quantité et prix (si raisonnable).
▫ **04 74 00 30 70 ou rép.**

Propriété

03 - Maison de plein pied de 1985 sur 2500 m2, 1500 m2, jardin et verger-isolée mais à 500m du centre bourg-surface brute 156m2, surface nette 116 m2 prix 160 000 euros.
▫ **06 85 60 35 67**

38 - Saint Hilaire du Rosier vds maison réno. 200 m2 hab dép. 316 m2, ter atte clos 650 m2 : 240000 euros, part. artis. commer. Agence s'abstenir
▫ **04 76 64 54 40**

Propriété viticole

69 - Vends vigne en cru du beaujolais Chiroubles-Chenas et une belle propriété en St Amour (réf. 39VB1)
▫ **06 10 43 35 81**

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux,etc...travail sérieux et efficace
▫ **06 03 27 81 28**

38 - Vds pneus 14/24 neuf moteur Ford 4 cyl. 240 l E verrins simple et double effets 1 pneu tp 12/4/24 neuf.
▫ **06 75 04 60 70**

Société Limousine spécialisée dans l'acacia
achète sur pied ou sur route toutes quantités stères ou grumes d'acacia
Contact **03 84 68 40 14** (heures bureau) ou **06 72 89 34 47** ou mail : naturwood@orange.fr

38 - PA AVEC PHOTOS Vds meuble SAM-Télévision en chêne massif par ébéniste, état neuf 250 euros L 1,56 l0,50 h1,03
▫ **04 76 64 54 40**

38 - Part. achète pommes non traitées + vend tracteur IH533 en bon état.
▫ **06 87 84 57 39**

42 - Vas cause retraite cuve gas oil 100 l, pompe transfert électrique, armoire pharmacie, licols cuir brosse à bovins pour stabulation.
▫ **06 82 04 38 70 ou 04 77 64 36 63**

63 - Achète médailles, vêtements, casques, jouets et autres objets anciens.
▫ **06 15 16 00 73**

Location

Agricole

89 - A louer prairie 12 hectares, libre au 01/01/2019 situé à Vignes 89420 (réf. 3901)
▫ **06 18 24 33 54**

Offre

Emploi

01 - La commune de Saint Jean de Thurigneux recherche un agent d'entretien polyvalent contractuel pour une durée d'une année renouvelable à raison de 20 heures par semaine. Ses missions : entretien des espaces verts, arrosage, tonte, bonnes références en taille de végétaux, sécurité scolaire, astreinte neige, proximité. Envoyer lettre de motivation et cv à :
Monsieur le Maire 59 place de l'Eglise 01390 Saint Jean de Thurigneux

38 - Exploitation poly élevage lait viande chèvre transformation cherche stagiaire.
▫ **06 24 18 00 10**

42 - Sud Pilat cherche salarié pour exploitation caprins lait.
▫ **06 11 75 54 69**

58 - Elevage bovin-ovin RECHERCHE salarié à temps plein, sérieux et dynamique. GAEC Nandrot (réf. 3801)
▫ **06 82 98 16 60**

71 - Elevage charolais HBC, rech. salarié(e) sérieux, motivé, niveau de formation correcte, aimant l'élevage, salaire + nourri/logé.
▫ **06 81 89 18 52**

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges fertilisation. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
▫ **06 61 52 27 99**

Demande

Emploi

71 - Jeune femme sérieuse recherche travail en tant qu'aide à domicile, dame de compagnie ou dans les soins pour personnes âgées ou handicapées, entre Fleurie et Saint-Georges-de-Reneins.
▫ **04 74 04 48 61**

Proposition

Commerciale

38 - Cherche dame 40 à 55 ans ou couple pour reprendre ferme élevage caprin transformation fromagère en vue association, Ecrire à Terre Dauphinoise qui transmettra
Ecrire sous la Réf. 3318/01 CS 92608 - 38036 GRENOBLE cédex 2

Mariage

Rencontre

42 - Dame de 59 ans cherche homme de 50-65 ans pour relation sérieuse.
Ecrire au journal Paysans de la Loire n° 758, 43, avenue Albert Raimond, bp 30031, 42272 St-Priest-en-Jarez cedex qui transmettra

69 - Agri moderne 25 km de Lyon 33 ans mince sérieux réservé désire rencontrer compagne 25 - 38 ans aimant la campagne voulant fonder une famille. Réponse assurée. Envoyer courrier à IAR - 18 av des Monts d'or - 69890 La Tour de Salvagny.
▫ **Réf 293**

Animaux

Bovin

01 - Vds Blonde d'Aquitaine : Taureaux 12 à 24 mois, type mixte, calme, plus de trente ans de sélection. Dont 1 mâle hétérozygote sans corne. Livraison possible
▫ **06 77 19 11 44**

01 - Vds 2 reproducteurs mâles charolais de 12 mois. Origine : Devred et Vigny. Dressés au licol.
▫ **06 08 34 80 90**

03 - Vds laitonnes limousine HBL mixte viande idem IBR BVD paratuberculose 10/12 mois.
▫ **06 31 11 31 70**

07 - Retraité vds génisse PH terme 5/10 fille megasire IA ss Banderas UPRA TGS
▫ **06 71 21 49 36**

15 - A vendre (cause cessation) vaches salers pleines charolais, indemnes IBR et paratub.
▫ **06 70 33 52 12**

15 - Vds 12 doublonnes aubrac, inscrites HBA, vêlages janv.-fév., hab. à l'attache, très dociles, ttes garanties sanitaires.
▫ **06 30 48 57 04**

18 - Vends 1 taureau limousin adulte, inscrit, indem IBR, type mixte viande, indexé, origine Bourboulux (19).
▫ **06 71 42 90 07**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
▫ **06 21 88 22 77**

21 - Elevage HBC Vends 17 taureaux 10 – 12 mois dont 10 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 7 pour génisses père Artois, Calogéro, Caramel et Dumas , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 350F)
▫ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 taureaux 18 mois, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 370E)
▫ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

remorque Lambert — Votre partenaire transport — Présent au SOMMET — ALLIANCE

Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
21 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

DÉCOUVREZ
LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
boutique.reussir.fr

Elan
PESONS DYNAMOMÉTRIQUES
(Usage réservé au contrôle interne, et non pour usage commercial)
Pour la détermination rapide d'un poids (élaboration des rations, pesée du gibier).
■ Portable, compact.
■ Boîtier métal, crochets en acier galvanisé.

Portée maxi :
• 5 kg graduation par 20 g. Réf : 486780 57 € TTC
• 10 kg graduation par 50 g. Réf : 486781 57 € TTC
• 25 kg graduation par 100 g. Réf : 486782 57 € TTC
• 50 kg graduation par 200 g. Réf : 486783 57 € TTC
• 100 kg graduation par 500 g. Réf : 486784 57 € TTC
• 250 kg graduation par 1kg. Réf : 486785 210 € TTC
A PARTIR DE 57€ TTC FRANCO DE PORT
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable


La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
✆ 01 49 84 94 28
111€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN 4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
486780		57,00	,
486781		57,00	,
486782		57,00	,
486783		57,00	,
486784		57,00	,
486785		210,00	,
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAGI - Photos non contractuelles

21 - Elevage Jean-François MOREAU, HBC, VEND 4 taureaux CHAROLAIS 18 mois, origine IA, Bariton - Calogéro, Chabal, Cluédo, TGS, prix raisonnable (réf. 39VB2)
▫ **06 84 12 12 35**

38 - Vds génisses Aubrac 18 mois très belles et gestantes Aubrac indemn IBR.
▫ **06 21 13 05 06**

38 - Vds cause cessation vaches et génisses PH terme septembre, octobre Taureau 2 ans PH.
▫ **06 21 77 16 16**

42 - Vds génisses Montbéliardes et Mo x PH, terme 25/09/2018.
▫ **06 62 76 48 95**

42 - Vds génisses Ch. vêlées ou à vêler, IA SC.
▫ **06 23 50 44 12**

42 - Vds cause départ en retraite Trpx limousin HBL 35 vaches, 5 génisses 3 ans, 8 gén 2 ans, 9 gén 10/12mois, jeunes reproducteurs sans cornes. Toutes garanties sanitaires.
▫ **06 75 32 54 55**

42 - Vds taureaux Charolais 18 mois HBC, livraison assurée, Chargueraud Ch., Mably.
▫ **06 74 46 24 83**

42 - Vds taureau Charolais cause consanguinité, certifié Herdbook, 6 ans, prix 2 100Đ.
▫ **06 75 39 54 15**

58 - Vends veaux reproducteurs IBR A, bonnes origines à partir de 1 800 euros. Elevage charolais inscrit (réf. 3701)
▫ **06 50 30 32 26**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 370B)
▫ **06 83 68 07 96**

58 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, Vends taureaux 21 mois et veaux reproducteurs. Visite permanente sur simple appel. Offre promotionnelle. Livraison toutes distances (réf. 370E)
▫ **06 70 34 71 84**

58 - Vends 10 génisses CHAROLAISES pleines, vêlage début novembre 2018, IA, HBC, IBR A, élevage qualifié sabot d'argent (réf. 380B)
▫ **06 28 71 13 10**

58 - Vends taureaux LIMOUSINS 18 mois, IBR A, origine Rousset 03 - Chougny (réf. 38VB2)
▫ **06 19 60 33 60**

58 - Vends cause retraite vaches pleines et génisses pleines, TGS, HBC, de confiance. (réf. 390C)
▫ **03 86 22 43 36**
06 82 51 97 32

58 - Eleveur-naisseur VEND 5 taureaux charolais de forme, 30 mois, issus de vêlage facile, cheptel IND IBR (réf. 390D)
▫ **06 68 67 23 23**

69 - Vends 2 génisses Aubrac Veler depuis 8 jours. Richaud G Mornant 69.
▫ **06 29 41 82 24**
ou 04 78 44 02 09

69 - Vds génisses pleines, génisses prêtes à vêler, génisses tous ages, PH et Montb.
▫ **06 83 88 38 32**
ou 06 60 44 21 58

69 - Recherche pension pour génisses 2 ans hiver 2018 2019.
▫ **06 80 18 70 32**

71 - Vds taureaux HBC, 18 mois, IBR A, divers origines, TGS. Gaec de Baugy, Issy-l'Evêque.
▫ **06 77 09 68 07**

71 - Elevage charolais HBC, portes ouvertes des 28, 29 et 30 septembre. Vente de 70 taureaux de 20 mois. Très beau lot, très bonnes qualités et origines, http://gaecbonnot.free.fr, Gaec Bonnot Fernand et fils, 71220 La Guiche.
▫ **06 81 89 18 52**

71 - 4 élevages charolais HBC, vous ouvrent leurs portes vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 septembre 2018. Berthier Pierre, Les Apports, 71 Marizy, 06 07 08 76 39 - EARL Chemarin, Les Tatins, 71 Marizy, 06 83 89 75 08 - Ducert Claude, Fin, 71 Martigny-le-Comte, 06 07 75 81 61 - Gaec Pornon, La Combe, 71 Viry.
▫ **06 74 53 49 72**

71 - Vds cse cess., vaches et génisses ch., garanties pleines échographiées, vaches et génisses limousines, garanties pleines échographiées, le tout indemne IBR.
▫ **06 20 71 54 47**

71 - 10 élevages charolais organisent leurs portes ouvertes les vendredi 12 et samedi 13 octobre 2018, proche de Charolles. Delangle Gérard, 71800 Curbigny, 06 88 39 36 26 - Devillard Jacques-Pierre, 71800 Dyo, 06 81 90 94 97 - Laugerette Michel, 71120 Marcilly-la-Gueurce, 06 82 59 43 20 - Bernigaud Jacky, 71120 Charolles, 06 82 37 57 79, Delorme Eric, 71120 Charolles, 06 34 36 62 68 - Pacaud Philippe, 71120 Charolles, 06 81 82 27 97 - Gaec Barge-Federici, 71120 Vaudebarrier, 06 81 38 58 44, 06 72 17 29 66 - Bernigaud Alain et Fils, 71120 Vaudebarrier, 06 80 84 34 19 - Gayet Frédéric, 71120 Vaudebarrier, 06 77 60 53 27 - Bajard Jean-François, 71800 Colombier-en-B.
▫ **06 30 86 06 65**

89 - Elevage en cessation activité laitière dans le tonnerrois VEND génissons de doses Bovec supérieur 3 semaines (réf. 3904)
▫ **06 10 46 22 21**

Caprin

26 - Vds troupeau 70 chèvres gestantes Saanen bon état sanitaire + remorque de marché parasol
▫ **06 76 19 80 71**

26 - Vds Chevrettes et Boucs AxA Saanen nés en sept 2018 Adhérent CAPGENES 1134 l/ch TP 35 TB 39
▫ **06 02 11 40 39**

Ovin

38 - Vends brebis suitées + belles agnelles grivettes
▫ **06 79 32 62 12**

42 - Suite réduction activité vos troupeau brebis dominance charolaise en AB-CT perfo OK. Prix dépend âge et quantité.
▫ **06 37 30 65 20**

71 - Vends 40 agnelles Charolaises inscrites et non inscrites. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
▫ **06 07 75 81 61**

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
Équipement de stabulation
JOURDAIN NOUVEAU
à réserver dès maintenant
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Equin

18 - Vends jument 9 ans, SF par "Luccianno"et mère "Clown du chesnay" - jument 18 ans, par "Duc de la cour" et mère "Plein d'espoir".
▫ **06 89 89 69 88**

Chien

71 - Vds 1 chiot m., portée de 5, ptt berg. pyr., 4 mois, n. lof, pu., vac., mére 250269500760622, siret 40366768600014.
▫ **06 72 66 70 04**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine YouTube

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

PORTES OUVERTES d'élevage





Rappel de Championnat Paris 2018
FILS D'HOLIDAY À VENDRE

Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71

BAISSE D'EFFECTIF
PORTES OUVERTES visite de l'élevage au pré
les 28, 29 et 30 septembre

40 taureaux de 18 mois - 20 génisses de 18 mois - 100 mâles repro de l'année - 30 vaches
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

CHAROLAIS SUD MORVAN - 58 LUZY
La Génétique du Sud Nivernais- L'image et la fierté d'un terroir
VENTE AMIABLE
de taureaux charolais 18 mois
SAMEDI 29 SEPTEMBRE
à la Grande Halle - Exposition - vente de 9h00 à 18h00
Renseignements: 06 07 51 04 99

PORTES OUVERTES les 28, 29, 30 septembre
ÉLEVAGE CHAROLAIS HBC VEND
reproducteurs veaux et taureaux 18 mois TGS,
SCA LEMAITRE Raymond - Chevannes - 58250 Montaron
03 86 30 61 65 - 06 72 29 06 85

PORTES OUVERTES
29 et 30 septembre
Veaux de l'année,
taureaux 18 mois et adultes
élevage HBC IBR A
Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56

GAEC **DES MORILLATS**
ÉLEVAGE DUVERNOY
PORTES **ouvertes**
28, 29 & 30 SEPTEMBRE
VEAUX REPRODUCTEURS
1 lot vêlage facile IA
issu de Celsius Bayonne - Sapristi
HBC - TGS - Prix raisonnable
Le meilleur accueil vous sera réservé
LES MORILLATS
58360 Préporché
Tel. 06 33 49 46 88

PORTES OUVERTES
LES VENDREDI 5, SAMEDI 6 & DIMANCHE 7 OCTOBRE
DANS LES ÉLEVAGES
• BATHO Serge l'Hatenon
58 - Saxi Bourdon **06 83 68 07 96**
• BATHO Roger - Pontillard
58 - Saxi Bourdon **06 74 69 21 83**
CESSATION D'ACTIVITÉ

Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY
SAS Ferme du ROMPOUÉ
VOUS INVITE à leurs **PORTES OUVERTES**
LES 28, 29, ET 30 SEPTEMBRE
au lieu-dit de Cuy - 58110 CHOUGNY
VENTE de veaux reproducteurs ainsi que veaux
à aptitudes vêlages faciles + Taureaux de 18 mois
Contact:
Hervé **06 26 01 58 72** • Olivier **06 26 01 58 71** • Jérôme **06 09 97 30 97**

À la découverte de la race limousine
JOURNÉES PORTES OUVERTES LES 29 ET 30 SEPTEMBRE
Génisses, vaches pleines,
mâles 1 et 2 ans, Animaux sans cornes
Visite complète des troupeaux
• **BREUGNOT François**
Rangleau 58120 Blismes
06 76 29 30 60
• **THOULE David**
Le Couault - 58340 - Diennes
Aubigny 06 10 09 65 69

NOUVEAU



Lely Astronaut A5
Une nouvelle étape dans la traite robotisée

Le plus confortable pour les vaches
Le plus facile d'utilisation
Le plus rentable

LELY

www.lely.com/fr/nouvelleetape



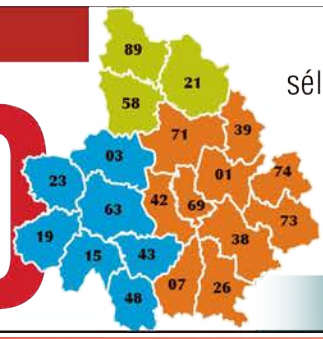
Robots d'occasion A3 et A4 reconditionnés, garantis, à partir de 70000 € HT.

ARB, c'est aussi tout pour l'aménagement des bâtiments d'élevage , méthanisation, traker solaire.

AGRICULTURE ET ROBOTIQUE BOURGOGNE - Didier 06 20 29 88 05 - Cédric 06 43 69 02 60

À découvrir dans votre journal ou sur la page Facebook

Les Occasions et offres d'emploi puissance 20



• Des **listes de matériels** sélectionnées par des professionnels proches de chez vous

• Des **offres d'emploi** machinisme sur un panel de 20 départements



Les occasions puissance 20

Occasions

MÉLANGEUSES
KEENAN KLASSIC 2800 13 500€ HT
TRIOLIET 24 m³ 25 000€ HT

PAILLEUSES
LUCAS CASTOR +60 RC 4 500€ HT
SUPERTINO 504E 4 500€ HT
JEANTIL P3800 2 800€ HT

FAUCHEUSES
KRONE CONDITIONNEUSE EC3200CV 3 500€ HT
KRONE CONDITIONNEUSE EC3210CV 9 500€ HT

FANEUSES
LELY LOTUS STABILO 770 2 800€ HT
POTTINGER HIT69N 2 300€ HT
KUHN GP 8702 6 300€ HT
STOLL Z685PRO 1 800€ HT
KRONE KW7.92 6 500€ HT
VICON FANEX 763 2 300€ HT

ANDAINEURS
FELLA TS781 CENTRAL 3 900€ HT
KRONE SW800 CENTRAL 9 000€ HT

PRESSE
KRONE VP1500 MULTICUT 13 000€ HT

AGRI MAT SERVICES
7, route de Bourbon - Les Vignes - 03160 YGRANDE
04 70 66 32 16 - 06 87 70 66 94
www.leboncoin.ams.ygrande.fr
www.agriaffaires.ams.ygrande.fr

MÉCAGRI CASE IH

147 Route de Vienne - 38150 Roussillon
✆ 04 74 29 75 07 - Fax 04 74 29 43 65
38 Moidieu Détourbe 04 74 15 51 10
07 Eclassan 04 75 03 09 49

Tracteurs CASE IH
CS 94 2001 90CV 7000H 4RM
JXU 1090 clim 2005 90CV 4500H 4RM
PUMA CVX 200 clim 2014 200CV 2800H 4RM
DÉPOT VENTE
FIAT NEW HOLLAND
TN 75 VA 2006 75CV 2000H 4RM
T 7.185 CLIM 2012 145CV 3800H 4RM
MF 7616 2012 160CV 2300H 4RM
DYNA 6
DEUTZ AGROFARM 425 2016 105 CV 700H 4RM
DIVERS
Epandeur **GILIBERT** HELIOS 13 - 13M2 centrale et béquille hydraulique - cardant grand angle - porte ar hydraul av indicateur - tapis chaine marine 16 neuf - protection feux 23,1x 26 neuf alliance 2011
COMBI herse
SULKY CULTILINE HR 300 - 3m lame av roul packer 500 2011
TRARLINE - 24 rangs a socs 2011
Charrue **VOGEL** 4 corps - sécurité boulon - attelage barre 1999
Cultivateur **BERNARD** CDC 13 E - 13 dents de 25 - cde électrique - 1m40 a 2m40 écart hydraul + devert lames 400 mm 2015
Atomiseur **TOMIX** 1500L – cde élect.- turbine 820 mm 14 double jets - cardan homocinetique - pompe piston P 93 2015
faucheuse **KRONE** EC 280 CV Q - assiettes ok patins ok – condition fléaux 2010
plate forme **ROSATELLO** - L 4M - l 1m90 a 3m60 - h 0,90 a 2m - moteur a air 2 cylindres - compresseur 1990
Andaineur **POTTINGER** TOP 461 N – larg 4m60 stab tête - essieu tandem 2008
Presse VICON RF 121 - pick up 2m chambre fixe - liage filet 10000 bottes 2003
Atomiseur IDEAL RHONE 2000 l - cde électrique + pression élec turbine inverser 18 double jets - cardan homocinetique - pompe piston P 121- éclairage carte grise 2016
Faucheuse KRONE EC 320 F - coupe 3m20 - tambour d'andinage - état ok 2012
Faneuse CLASS VOLTO 77 - 8 toupies 5 bras - état ok pneus neuf 2012
Charrue GREGOIRE RY 47 - 4 corps non stop roues ar 2006
DÉPOT VENTE
Faneuse KHUN GF 10601 TO DIGIDRIVE - attelage pivotant - cardan ok - 10 toupies 10m50 2008
Pailleuse KHUN PRIMO 2060 - cde électrique - démêleur - goulotte 300° 2012
Epandeur BROCHARD 240 BG – 240 BG 24 t - l'essieu suiveur - la béquille hydraulique – la suspension de flèche pneumat : 650/55R26.5 2009

CASE IH AGRICULTURE

Matériel Agricole Occasions
- Tonne à lisier Pichon 7 000 l
- Tonne à lisier Agrimat 8 400 l
- Epandeur Jeantil - Rolland 6 t
- Autochargeuse Strautmann 31 couteaux vitesse 260
- Rouleau 4,30 m
- Semoir maïs Kuhn et Monosem 4 rangs
- Herse rotative Cultimix
- Désileuse 2 m³
- Mélangeuse Keenan - Mélangeuse Jeantil 10 m³
- Pirouette 4 - 6 et 8 toupies
- Andaineur 4,20 m
- Faucheuse 2,40 - 2,80 m
- Pulvérisateur 800 l

AGRI PLEVY - 06 81 01 53 82

OCCASIONS
- JD 6820 Premium TLS 2002 4050h
- JD 6110 Premium 98 6710h
- JD 6400 Premium chargeur 10900h
- DEUTZ TTV420 chargeur 4500h
- RENAULT TEMIS 610Z rel. av. 7200h
- MF 4365 chargeur et rel. av 2400 h
- 4 socs VOGEL NOOT MS 1050 2014
- 3 socs KVERNELAND non stop
- Herse KUHN HRB303D Packer 2005
- Déchaumeur PRODICS 3 m 2014
- Broyeur branches BUGNOT BVN 56
- Epareuse ROUSSEAU THEA 450 2012

BERNARD
69700 SAINT-ANDÉOL-LE-CHÂTEAU
04 78 81 20 13
www.ets-jbernard.fr


CASE IH 2388 (05) **75 000 €**

FENDT 5180 (03) **45 000 €**


DEUTZ M 2780 (84) **12 500 €**


JD 1550 (04) **61 000 €**

Telesco :
Caterpillar : TH 330 (07) , TH 62 (01)
JCB : 531-70 (12) ; 531-70 (15); 536-60 (12)

+ de 120 matériels d'occasion disponibles à retrouver sur giacomelagri.com

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne
03 80 27 08 00

Matériels Occasions
- CASE IH type MXU 115 - 2005 - 7 464 heures – Bon état
- CASE IH type 1455 XL - 1991 - 9 307 heures
- MF 8210 - 2001 - 11 000 heures
- Intern. Type 745 XL - 2 RM - 1980 - 7 143 heures – Bon état
- Deutz 6.05 - 1989 - 9 788 heures - Bon état
- CASE IH type 595 XL 4 RM - 1991 - 7 900 heures - Bon état
- Intern. 733 - 1982 - 6 200 heures - Très bon état
- Intern. Type 1055 - 4 RM - état moyen
- MC Cormick type CX 75 - 2004 - 7 903 heures - Très bon état
- Faucheuse KUHN type GMD 4410 - 2012
- Charrue KUHN Vari-Master 122 - 2012 - Très bon état
- Broyeur Lagarde SX 280 – TBE

BRESSE SAÔNE AGRI
MATÉRIELS AGRICOLES
99 route de Bâgé - 01190 CHEVROUX
Tél. 03 85 51 82 84

CLAAS MACON
71850 Charnay-Lès-Mâcon -Tél : 03 85 34 66 16 / Fax : 03 85 34 49 26.
Contacts : Fabrice POINT : 06 31 88 14 63 /
Marc MICHEL : 06 30 25 98 26

TRACTEURS CLAAS
AXION 850 CEBIS 2013
AXION 830 CMATIC 2017
ARION 650 CMATIC 2016
ARION 640 C15T4 2015
ARION 630 CIS T4 2013
ARION 620 CIS CEBIST4 2014
ARION 620 CIS 2008-09
ARION 550 CEB T4 2013
ARION 540 CIS T4 2014
ARION 530 CIS T4 2013
ARION 520 CIS T4 2015
ARION 510 CIS 2008
ARION 430 CIS T4 2016
ARION 410 CIS T4 2016
ARION 420 CIS 2010
ARION 410 CIS 2014
ARES 547 ATX 2008
AXOS 330 CX 2009-11
NEXOS 230 VL 2015-16
CASE
CS 130 2001
FARMAL 95U 2012
FENDT
936 VARIO 2011
JD
5720 + chg 2003
MF
6455 DYNA 6 2005
6460 2005
NH
T6-120 2015

MOISSONNEUSES CLAAS
LEXION 760 2016
LEXION 750 TT 2016
LEXION 750 2014
LEXION 660 2013
LEXION 650 2016-17
LEXION 620 2017
LEXION 550 2010
LEXION 530 2006-10
TUCANO 430 2009
TUCANO 340 T4F 2016
ENSILEUSES CLAAS
J 950 T4I 2014
J 940 T4F 2016
J 860 T4I 2015
J 850 PROFISTAR 2006
PRESSES CLAAS
V370 2012
V360 RC 2011-12-13
V350 2011-13
ELEVAGE
DES-PAILLEUSE
JEANTIL DP 3800 1997
ROBERT GT 2012
EUROMARK TX69XL 2014
DEROULEUSE PAILL
SUIRE DALMP 2015
CALVET DP 200 2009
MELANGEUSE
HISPEC Cocotte 14 2003
BOL Khun Euromix1360 2003

Nombreux choix disponible, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations
www.tractomarket.com/macon
FB/CLAASMACON

CLAAS

MACHINES AGRICOLES Franchini
26300 MARCHES
04 75 47 40 37

TRACTEURS
DEUTZ-FAHR TTV 6.20 RELEV. AV+ PDF
DEUTZ-FAHR TTV 1160 RELEV. AV+ PDF



MOISSONNEUSE-BATTEUSE
DEUTZ-FAHR 6060 HTS cpe 5,40 m avec chariot



DEUTZ FAHR

ETS QUIERS 04 71 47 80 56 NEW HOLLAND www.quiers.com

- TRACTEURS	Année	Heures	CV
N. HOLLAND - T7.190 PC TMR, TBE	2017	400	165
N. HOLLAND - T7.185 PC SWII, TBE	2012	5100	140
N. HOLLAND - T7.200 AC, TBE	2015	900	155
N. HOLLAND - TN 95 DA, TBE	2006	6245	95
N. HOLLAND - TL80, TBE	2000	5300	80
CASE - MX100, TBE	1999	6200	100
CASE - 5140 PRO, TBE	1998	8600	110
CLAAS - CELTIS 436RC, TBE	2004	7400	80
M. FERG. - 6455 Dyna6, charg, TBE	2011	4700	112
LAMBORG. - LS674-70 Power speed, chg, BE.	2000	5340	70

- DIVERS	Année	Capacité
Benne **LEBOUCH GOLD**, TBE	2011	11 T
Désil. paille. **BELAIR** Calyso 820 S	2005	8,5 m³
Désil. paille. **JEANTIL** DP3800 C, TBE	1997	3,8 m³
Déchaum. à disques **QUIVOGNE** 3 m, TBE	2005	3 m
Déchaum. à disques **CARRE XENOS** 3 m	2018	3 m
Déroul. paille. **ALTEC** DR160A, TBE	2011	
Bol mélangeur **AGRAM** BIG FEED 12, BE	2000	12 m³
Aplatisseur **REXIT** AP122, TBE	2003	

Mc Cormick TTX 190 - 2500 h -	**42 000 €**
Case Maxxum 110 chargeur 4190 h -	**41 000 €**
Same Solar 60 Arceau - 5560 h -	**9 000 €**
Valet de ferme **Job-Man** -	**14 500 €**
Pulvé **Caruelle** 1200 L – 24 m –	**13 000 €**
Melangeuse **Lely Sgariboldi** 14 m³ –	**14 800 €**
Melang Automotrice **Storti** 14 m³ –	**32 000 €**
Herse rotative 2,50 m : **Lely** / 3 m : **Sulky, Quivogne** / 4 m : **Maschio, Perugini**	
Semoir tournesol/colza **Kuhn** 8 rgs de 2015	
Semoir maïs **Kuhn** 6 rgs de 2009	
Remorque faucheuse autochargeuse : **Supertino** CA 50, **Riberi**	
Bétaillère pose à terre **Masson** 6 m	**7 800 €**

Cavallero
Ets CAVALLERO sarl
✆ 04 74 52 74 97
info@cavallero.fr

Ets CAPELLE
15800 Jou-Sous-Monjou 15130 Arpajon-sur-Cère
Tél. : 06 85 12 23 50

Télescopiques/Tracteurs
- **Caterpillar** TH 337 C 2014
- **JCB** 531/70 agri super 2010
- **Claas Arion** 650 C Matic 2018
- **Claas Arion** 440 2015
- **Claas Arion** 620 CIS 2008
- **Claas Atos** 330 2017
- **Deutz** Agrotron 106 MK3 2002
- **John Deere** 5720 2007
- **Massey Ferguson** 4260 1998
- **Valtra** N113 2013
- **Valtra** N103 2014
- **Valtra** N82 2009

Travail du sol
- **Kuhn** HR 304 D combiliner VENTA 2012
- **Amazone** Cultimix KG3000 2009
- **Kuhn** EL 121-300 2001

claas.fr CLAAS

Les occasions puissance 20

Offres d'Emplois



SV-PRO RECRUTE
DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

Commercial (H/F) pour le secteur Côte-d'Or
Technicien (H/F) pour sa base de Ste-Marie-la-Blanche
Magasinier (H/F) pour sa base d'Aunay-en-Bazois
Débutant(e) accepté(e) - Postes à pourvoir de suite

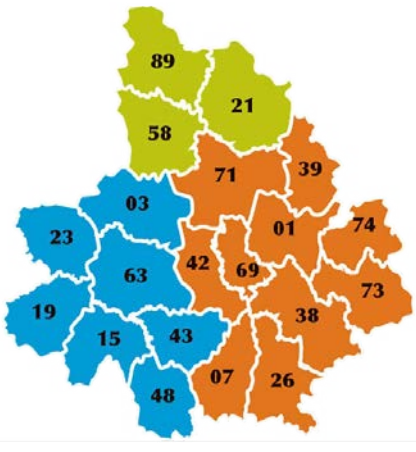
Envoyer CV + LM à SV-PRO
6 rue des Caillottes - 89470 Monéteau
ou par mail : sv-pro@sv-pro.com
www.sv-pro.com • SV-Pro


JOHN DEERE Concessionnaire John Deere depuis 1962

GIRARD MAITR'O
Depuis 60 ans 21220 Gevrey-Chambertin
RECRUTE
UNE ÉQUIPE SUPPLÉMENTAIRE DRAINAGE
- Conducteur (H/F) de draineuse
- Conducteur (H/F) de pelle
- Chauffeur (H/F) SPL
- Manœuvre canalisateur (H/F)

Contacter Alain Troussard
06 07 78 11 95

SARL MANIÈRE
Concessionnaire New Holland NEW HOLLAND AGRICULTURE
RECHERCHE
Un (e) Technicien (ne) SAV
Tracteur et matériel de récolte
Un (e) Chef(fe) d'Atelier
SARL MANIÈRE
21690 Verrey-sous-Salmaise
Tél. 03 80 35 80 66
sarlmaniere@wanadoo.fr



ETS QUIERS 04 71 47 80 56 NEW HOLLAND www.quiers.com
CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
Dans le cadre de notre développement, nous recrutons
- **Magasinier agricole**
- **Mécanicien ou technicien agricole**
- **Responsable atelier**

Envoyer CV à **Ets QUIERS**
Le Bourg, 15120 LADINHAC
E-mail : quiers.garage@gmail.com
ou contacter le 04.71.47.80.56

Ets MORISOT
Concessionnaire VALTRA
Recherche
Technico Commercial
Pour le secteur du Châtillonnais (21)
Envoyer CV
Ets MORISOT
Moulin de Châtellenot
21290 Terrefondrée

FRÉDIÈRE
concessionnaire Boumatic, APM, Urban, Acemo
RECHERCHE
dans le cadre de son développement
- **1 technicien d'élevage**
pour SAV et montage

Envoyer CV à Frédière
route de Saint-Bel
69210 Savigny
ou contacter le :
06 76 72 05 49
www.frediere.fr

Venez nous rencontrer au **Sommet de l'Elevage** sur le stand Valtra
Extérieur ALLÉE B - STAND 1007

BAZOLLES MOTOCULTURE
Concessionnaire Massey Fergusson MASSEY FERGUSON
RECHERCHE
Un (e) Mécanicien (e) Agricole
en CDI ou en formation professionnelle.
Envoyer CV à
BAZOLLES MOTOCULTURE
49,rue du Bourg
58110 Bazolles
ou contacter le 03 86 38 97 09

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

SELEURL PHARMACIE DE LA LIBERTE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens
au capital de 300 000 euros
Siège social : 42 Et 44 Rue de la Liberté
21000 DIJON
444 810 782 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29-06-2018, l'Associé unique a nommé la société NOREA, domicilié Cour du Vieux Château 21190 PULIGNY MONTRACHET, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de M. Bernard NONCIAUX, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Associé unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a renouveler le mandat de la société ETC AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant, dans les mêmes conditions.

Pour avis. La Gérance.

AL213922406

ARMACELL FRANCE

SA au capital de 38.113 euros
MARBOTTE PLAZA -
2B AV DE MARBOTTE
21000 DIJON
403 859 317 R.C.S. Dijon

Le 27/06/2018, l'AGM a pris acte de la nomination de Mme Izaskun Ibietatorremendia de Cascante, demeurant, rue Portugal n°p4 – 1b Pozuelo de Alarcon – Madrid – Espagne en qualité de nouvel Administrateur, à compter de ce jour et pour une durée d'une année, en remplacement de Mme Eva Berenguer, démissionnaire et de la nomination de M. David Marie C. Lafleur, demeurant, rue de Grandvoir, 119 a – 6800 Libramont - Belgique en qualité de nouvel administrateur, à compter de ce jour pour une durée d'une année, en remplacement de M. Malte Witt. Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL213922409

TRANSFERT DE SIÈGE

VIEIRA DA SILVA

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 8 rue Marguerite Durand
21000 DIJON
831412879 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 01 septembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VIEIRA DA SILVA a décidé de transférer le siège social du 8 rue Marguerite Durand, 21000 DIJON au 12 rue Gustave Courbet - 25000 BESANCON à compter du 1er septembre 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance.

AL213922407

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

BOURGOGNE GOLD TOUR

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 5, impasse Henri Marc
21300 CHENOVE
794 983 304 RCS DIJON

Par décisions en date du 15/09/2018, l'associÉ unique a décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social de la société du 5, impasse Henri Marc - 21300 CHENOVE au 41, rue Maufoux - 21200 BEAUNE, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Pour avis.

AL213922429

DOMAINE DE L'ETOILE NOIRE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 3 rue de la Mairie
71150 SAMPIGNY-LES-MARANGES
752 974 113 R.C.S. CHALON-SUR-SAONE

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de SAMPIGNY-LES-MARANGES (71150) 3 rue de la Mairie à BEAUNE (21200) ZAC Porte de Beaune - 18 rue Buffon à compter du 1er août 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON-SUR-SAONE sous le numéro 752 974 113 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL213922435

MODIFICATION DE CAPITAL

PHARMACIE DE LA TILLE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens à associé unique
au capital de 458 000 euros
porté à 1 007 600 euros
Siège social : 36 Grande Rue
21120 MARCILLY SUR TILLE
450 964 408 RCS DIJON

Avis

L'associé unique en date du 17-09-2018 a décidé d'augmenter le capital social de 549 600 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention : le capital social est fixé à quatre cent

cinquante-huit mille (458 000 euros). **Nouvelle mention :** le capital social est fixé à un million sept mille six cents euros (1 007 600 euros).

Pour avis. La Gérance.

AL213922404

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 28/09/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARNAY-SOUS-VITTEAUX: Location sur une partie de la surface

Terres, prés, bois-taillis

19 ha 09 a 54 ca - Bonos: AC-214 - Buffon: AC-245[136]-246[137] - Cheneau: E-99-100-101-102-103-105-107-108 - Creux de la terre: ZB-33[172] - Diablesse: AC-250[128] - Fontaignot: AC-261[119]-263[115]-264[116]-267[123]

- La motte: ZN-43[227] - Larrey des buis: A-194-195 - Le chaignot: ZN-5(J)-5(K) - Le village: AD-178 - Predant: AC-279[75]-288[84]-289[85]-292[88] - Sur la cote: A-209 - Vannin: ZN-20(A)-20(B)-20(C)

BEURIZOT: Fonds occupé Prés

30 ha 68 a 20 ca - Bas de chetif vau: C-120(J)-120(K) - Champ du moulin: C-119(J)-119(K) - Ez legots: C-142 - Les aprees: C-126 - Les aubues: B-200 - Les pres de lee: C-97 - Pre de juilly: B-209(J)-209(K)

BRAIN: Foncier location sur une partie de la surface Terres, prés, bois-taillis - Bâti libre.

16 ha 68 a 72 ca - Charriere: C-246-247 - La cens: C-134 - La chaumotte: B-268 - La comme: A-409-414-424-434-437-445 - La levee: C-170-171 - La rotte: B-251-253-254-256 - Le derriere du matelois: B-401-408-409-428-438-441

- Le devant du matelois: B-317-318-320-321-323 - Le pre soignon: C-174-303[177]-305[175]-307[176]-308[173] - Le village (avec bâtiments): AB-36-37-79-80-84-85-87-88 - Les champs du meix: B-226-227-228 - Les chps derriere la chape: B-220-221-222-223-224-225

- Les goffinieres: B-377-387 - Les grandes vignes: A-120-129-130-137-139-140-146-149 - Les murees michelottes: C-127 - Muree ronde: ZA-14-15 - Sous les goffinieres: B-357-361 - Sur fremion: C-122-123 - Sur le pre soignon: B-217-218-219 - Sur les grandes vignes: A-90-105-111-112-115-499 - Vignes de la comme: A-447-448-455

DAMPIERRE-EN-MONTAGNE: Fonds libre bois-taillis

1 ha 12 a 80 ca - Les champs du chene: A-87(A)-87(B)

LA ROCHE-VANNEAU: Fonds libre bois-taillis

25 ca - Champ des naizoirs: ZC-121[72](A)

VOLNAY: Vignes AOC Bourgogne Côte d'Or, Hautes Côtes de Beaune rouge, ALIGOTE et terre à vigne AOC Côteaux Bourguignons.

1 ha 93 a 51 ca - Condemaine: AI-103-104 - En coulezain: AR-67 - En mon poulain: AL-15 - Les amerots: AI-80 - Les grandes terres: AI-44-53 - Puits de chaux: A-256-262-263

PULIGNY-MONTRACHET: Fonds libre - Vigne AOC Côteaux Bourguignons

65 a 15 ca - Vaillonges: AZ-52-53-84[51]

PULIGNY-MONTRACHET: Fonds libre - Vigne AOC Côteaux Bourguignons

65 a 15 ca - Vaillonges: AZ-52-53-84[51]

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de **louer** les biens fonciers suivants :

MEUILLEY - Surface sur la commune : 2 ha 04 a 15 ca (1 ha 20 ca plantés (50 ares cépage Chardonnay et 70 ares cépage Pinot Noir) et 84 ares en terre à vigne)

- 'Sur l hopital': A- 1005[299]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 15/10/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213922442

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux

Monsieur René, Gilbert BOURSILLON, retraité, et **Madame Denise, Thérèse LAJOIE,** retraitée, son épouse, demeurant ensemble à DIJON (21000), 67 Avenue Victor Hugo.

Nés savoir :

- Monsieur à GENNEVILLIERS (92230), le 1er février 1933.

- Madame à PARIS (75014), le 6 mai 1934.

Tous deux de nationalité Française.

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître DORCHIES notaire à CREIL le 20 août 1956 préalable à leur union célébrée à la mairie de CREIL (60100), le 25 août 1956 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial

Adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Maître Maximilien CHANUT, notaire à DIJON, le 18 septembre 2018.

Informations concernant l'opposition

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Maximilien CHANUT, notaire à DIJON.

Pour avis et mention.

Me Maximilien CHANUT, notaire,

AL213922411

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Extrait d'un jugement homologuant le changement de régime matrimonial pour une séparation de biens judiciaire

Par décision en date du 17 août 2018 et à la requête de Monsieur Jérôme, Lucien, André FROSSARD, époux de Madame Christelle, Marie, Andrée LUCAS, de nationalité française, né le 3 mars 1972 à BORDEAUX (33), gérant d'entreprise, et, Madame Christelle, Marie, Andrée LUCAS épouse de Monsieur Jérôme, Lucien, André FROSSARD, de nationalité française, née le 17 juin 1973 à BÜHL-BADE (Allemagne), cadre commercial, demeurant ensemble 26 Avenue de la 1ère Armée Française à 21000 DIJON.

Le Juge aux affaires familiales près le Tribunal de grande instance de DIJON a homologué l'acte passé devant Maître Ivan STRIFFLING, notaire à Dijon, le 7 novembre 2016, portant modification du régime matrimonial des époux FROSSARD qui adoptent pour l'avenir le régime de la SEPARATION DE BIENS.

AL213922417

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maitre Jean-Baptiste Delavigne
Notaire
9 Faubourg de Bourgogne
Bar sur Seine (Aube)
Tél : 03.25.29.80.03

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

VENDREDI 12 OCTOBRE 2018

L'adjudication aura lieu **le vendredi 12 octobre 2018 à 14 heures** en la salle des fêtes de la Mairie de MOLESME (21330) par le ministère de Maitre Jean-Baptiste DELAVIGNE notaire commis à cet effet, en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de TROYES le 22 août 2017, à la requête des consorts AUGUEUX.

Il sera procédé, par le ministère de Maitre Jean-Baptiste DELAVIGNE, à la vente sur licitation aux enchères publiques, au plus offrant et au dernier enchérisseur, avec une baisse de mise à prix possible du quart, du tiers ou de la moitié, des immeubles suivants :

- d'une maison à usage d'habitation sise à MOLESME (21330)

- de diverses parcelles de terres libres sises à MOLESME (21330) et VERTAULT (21330)

- de diverses parcelles de taillis libres sises à MOLESME (21330)

- d'une parcelle de terre classée en appellation AOC :

Coteaux bourguignons, crémant de Bourgogne, Bourgogne aligoté, Bourgogne Passetoutgrain et Bourgogne Mousseux.

Mise à prix 195.600,00 €

- Visite de l'immeuble le vendredi 05 octobre de 14h30 à 17h30

- Pour tous renseignements s'adresser à Maitre Jean-Baptiste DELAVIGNE, le cahier des charges est consultable à l'étude à partir du mardi 25 septembre 2018.

AL213922412

VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 19 septembre 2018,

La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488

a donné en location gérance à

la société DLHACHAT, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 euros, ayant son siège à CHENOVE (21300) 27-29 rue Alfred Changenet, en cous d'immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés de DIJON

un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché avec possibilité de snacking, avec ou sans consommation sur place sis et exploité à CHENOVE (21300) 27-29 rue Alfred Changenet, sous l'enseigne « CARREFOUR EXPRESS».

Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 27 septembre 2018 pour se terminer le 26 septembre 2019.

A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée

AL213922423

CESSION

CESSION

Aux termes d'un acte en date du 22 juin 2018 à DIJON, enregistré le 03/07/2018 au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1, dossier n° 2018/34178, référence 2018 n° 01042 signé en date du 03/07/2018,

La société HAFF, société à responsabilité limitée au capital de 7 000 € dont le siège est situé au 54 rue Antoine Masson à 21130 AUXONNE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 822 426 631,

A cédé à :

La société LOUNGE LE LONGCHAMP, société par actions simplifiées au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé au 54 rue Antoine Masson à 21130 AUXONNE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 839 960 655,

Un fonds de commerce de bar, brasserie, PMU, sis et exploité au 54 rue Antoine Masson à 21130 AUXONNE.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 100 000 €.

La date de possession du fonds est fixée au 22/06/2018 et la date d'entrée en jouissance est fixée au 22/06/2018 à zéro heure.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC :

- Pour la validité, office notarial JOUFFROY-BERTRAND-BONNOTTE, notaires 43 rue Devosge BP 72419 21024 DIJON CEDEX

- Pour la correspondance au siège de la société LOUNGE LE LONGCHAMP, 54 rue Antoine Masson à 21130 AUXONNE.

AL213922424

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

TABOURET DHORNE

SARL au capital de 6 000 €
Siège social
8 rue Bernard Laureau 21110 Genlis
503 592 784 RCS Dijon

AGE du 31/07/2018 : démission de MM Kenny et Thierry TABOURET des fonctions de cogérant à effet du 01/07/2018.

Pour avis

AL213922347

SOCIETE CIVILE DE L'IMMEUBLE MARTIN A PERNAND

Société Civile au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : Rue Basse
21420 PERNAND VERGELESSES
427 469 069 R.C.S. DIJON

Par assemblée du 2 août 2018, la collectivité des associés a pris acte de l'impossibilité de Mme Ginette MAREY d'exercer ses fonctions de gérante de la Société et a nommé en qualité

de nouveau gérant Mr Gérard MAREY, demeurant à NOLAY (21340) 5, rue du 19 mars 1962, pour une durée illimitée à compter du 2 août 2018.

AL213922418

SCI REMBRANDT

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Immeuble Apogée C -
7 boulevard Rembrandt
21000 DIJON
384 596 169 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 5 mars 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte du changement de représentant légal du Gérant, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, dont le siège est à DIJON (21000) - 7, boulevard Rembrandt - Immeuble Apogée C : Monsieur Jean-Henri PERRIN, demeurant à DIJON (21000) - 3 bis, rue Montmartre, remplace Monsieur Jean-Pierre MOURAUX à compter de ce jour.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL213922428

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

Aux termes d'un acte d'avocat électronique en date du 15/09/2018, la société BOURGOGNE GOLD TOUR, SARL au capital de 5 000 €, dont le siège est 5, impasse Henri Marc - 21300 CHENOVE, 794 983 304 RCS DIJON, a donné en location-gérance à la société BGT EXPLOITATION, SAS au capital de 10 000 €, dont le siège social est 41, rue Maufoux - 21200 BEAUNE, 842 148 769 RCS DIJON, un fonds de commerce d'organisation de circuits touristiques et oenologiques, de séjours et de voyages et de transport de

personnes situé 41, rue Maufoux à BEAUNE (21200), pour une durée d'une année à compter du 15/09/2018, se poursuivant ensuite tacitement, pour une durée indéterminée, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL213922430

DFI INVESTISSEMENT CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 60H avenue du 14 juillet
Immeuble Pythagore
21300 CHENOVE
812 725 943 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er août 2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean-Claude BURLA de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Stéphane GUÉRINON demeurant 18 rue Clément Janin, 21120 TIL CHATEL pour une durée illimitée à compter du 1er août 2018. Pour avis

AL213922438

NON DISSOLUTION

S.J.B.
Société d'Avocats

SAS AS

Société par actions simplifiée
au capital de 50 500 euros
Siège social
Allée Olivier de la Marche Zac Acti Sud
21160 Marsannay la Côte
COTE 811 581 974 RCS Dijon

PERTE CAPITAL

Aux termes d'une délibération en date du 31 JUILLET 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL213922421

DISSOLUTION LIQUIDATION

J.E.F.S.

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 23, rue de la Croix d'Argent
21110 Collonges les Premières
Siège de liquidation :
23, rue de la Croix d'Argent
21110 Collonges les Premières
809251614 RCS Dijon

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2018, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL213922396

DOMAINE REGIS BOUVIER

SARL en liquidation au capital de 2 100 euros, siège : 52 rue de Mazy, 21160 MARSANNAY LA COTE, RCS DIJON 507 503 456, AGE du 30/07/2018 : dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateurs : M. Christophe (4 Rue Neuve 21160 MARSANAY LA COTE) M. Régis BOUVIER, (52 Rue Mazy 21160 MARSANNAY LA COTE), siège social au siège social. Pour avis

AL213922431

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/08/2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI Les MACE Objet social : Immobilier Siège social :9 rue des lilas, 21200 Beaune. Capital : 2 € Durée : 99 ans Gérance : M. Barçon Christophe, demeurant 9 rue des lilas, 21200 Beaune, M. André Emmanuel, demeurant 5 Rue Devevey, 21200 Beaune Immatriculation au RCS de Dijon

AL213922307

SCI L'AGE D'OR PAU

au capital de 2 000 euros
20 Rue Jacques de Molay, 21200 BEAUNE

Le 24/8/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI

Dénomination : SCI L'AGE D'OR PAU

Siège : 20 Rue Jacques de Molay, 21200 BEAUNE

Objet : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS

Capital : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Philippe PECULIER dt Rue de Brully GIGNY 21200 BEAUNE

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales, dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon

Pour avis

AL213922320

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/08/2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination :VSSObjet social : Immobilier Siège social :1 Rue de la Toison d'Or, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur. Capital : 200 €Durée : 99 ansGérance : M. M. Mihaila Ioan, demeurant 1 Rue de la Toison d'Or, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur.Immatriculation au RCS de Dijon

AL213922326

Société Civile Professionnelle
«Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés»
titulaire d'un Office Notarial
à DIJON (21000)
6 avenue Victor Hugo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire à DIJON, le 14 septembre 2018, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : IDEAT

Siège : DIJON (21000), 9 rue Amiral Roussin

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, administration, gestion par location, ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble situé à DIJON (21000), 9 rue Amiral Roussin, et emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, exceptionnellement, aliénation des immeubles devenus inutiles à la société.

Capital social : 80 100,00 €

Apport en nature : Lot de copropriété sis à DIJON (21000), 9 rue Amiral Roussin, d'un montant de 70.000,00 €, et biens mobiliers d'un montant de 10.000,00 €

Apports en numéraire : 100,00 €

Gérants : Monsieur Sébastien Georges Philippe JAMBON et Madame Anahita SARKHNANI, demeurant ensemble à DIJON (21000), 9 rue Amiral Roussin,

Immatriculation : RCS de DIJON

Cession de parts : existence de clauses d'agrément pour toute cession hors associés, conjoints associés ou non, ascendants et descendants.

POUR AVIS ET MENTION

Me Romain BRUCHON, Notaire

AL213922405

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Dijon du 14/09/2018, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 €, dénommée DU PARC BEAUNE, dont le siège social est situé Parc Valmy - 4, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON, qui a pour objet exclusif l'acquisition, la gestion, la location et l'administration d'un local professionnel situé 5C, rue du Tribunal à BEAUNE (21200). Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon.

Mme Anne GESLAIN, demeurant 36, rue des Espaces Verts - 21560 COUTERNON, M. Vincent CUISINIER, demeurant 7, rue Philibert de la Mare - 21560 COUTERNON, Mme Anne-Line CUNIN, demeurant 52, rue Henri Gérard- 21121 FONTAINE-LES-DIJON, M. Pierrick BECHE, demeurant Rue du Pré Midant - 21310 BELLENEUVE et M. Jean-Marie GARINOT, demeurant 15, rue de la Préfecture - 21000 DIJON, assurent la gérance sans limitation de durée.

AL213922425

THOMAS JÉRUSALEM AVOCAT
Avocat aux barreaux de Dijon et Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière

Dénomination : CABINET DU DOCTEUR GUICHERD

Siège social : 14 Rue Jehly Bachellier 21121 FONTAINE LES DIJON

Objet : acquisition, détention, vente de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis

Durée : 99 années

Capital : 187.100 euros apporté en numéraire

Gérance : 1. Monsieur William GUICHERD demeurant 14 Rue Jehly Bachellier 21121 FONTAINE LES DIJON

Cession de parts : agrément préalable obligatoire après notification du projet de cession aux associés en cas de cession auprès de tiers

Immatriculation : RCS de DIJON

AL213922426

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 21 septembre 2018, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes : Forme : Société civile immobilière Dénomination : SD IMMO Siège social : 4 rue Saint Martin 21640 Flagey-Echezeaux Objet social : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. Et, généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société. Capital social : 1 000 euros Durée : 99 années Gérance : Monsieur Stéphane DUMAS demeurant 4 rue Saint Martin 21640 Flagey-Echezeaux Clauses relatives aux cessions de parts : Libre entre associés, agrément dans tous les autres cas. Immatriculation de la société au RCS de Dijon.

AL213922427

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
53 rue Albert Thomas
42300 ROANNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à DIJON (21) du 19.09.2018 a été constituée la société M.A.N. Distribution, SASU au capital de 4000 euros, siège social : 26 rue de Mayence 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON (21). Objet : commerce en gros, demi gros et détail, sédentaire et non sédentaire, de fleurs, plantes, fruits, légumes, articles de décoration. Exercice du droit

de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Jean-Louis ALLINE demeurant Chemin de la Pommeraie, Bois Rouis 42120 SAINT-VINCENT-DE-BOISSET. POUR

AVIS-Le Président.

AL213922437

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 24/09/18, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Chez «JO»

Siège : 29 Rue Chaudronnerie - 21000 DIJON

Objet : Restaurant concept store. Vente de plats à emporter, épicerie, vente de boissons alcoolisées ou non. Commerce de tout objet mobilier neuf ou d'occasion

Durée : 99 ans

Capital : 10 000 euros

Gérance : M. Thomas SAINTANDRE - Chez Madame Fabienne ROUX - 20 Rue Alix de Vergy - 21000 DIJON

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213922440

NIÈVRE

SUCCESSION

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI
N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 21 novembre 2016 Madame Françoise Marie Pierrette Emmanuelle D'AZAMBUJA a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 9 août 2018 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN: 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL583922531

TRANSFERT DE SIÈGE

SC LA RONCELETTE

Société civile au Capital de 1524.49 euros
Siège social : 1 Rue de la Roncelette
77123 TOUSSON
SIREN 342 195 054 R.C.S. MELUN

Aux termes d'une décision en date du 5.07.2018, les associés ont décidé de transférer le siège social du «1 rue de la Roncelette 77123 TOUSSON» au «9 Rue du Domaine - Chassy - 58270 VILLE-LANGY» à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Gérance : Elisabeth DOZINEL demeurant à Chassy 58270 VILLE-LANGY.

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS et sera radiée du RCS de MELUN

Pour avis. La gérance.

AL583922517

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

KINERGIES

Société Civil au capital de 6.000 €
Siège social : 24 Grande Rue
58130 GUERIGNY
527 721 005 RCS NEVERS

Suivant acte sous seings privés du 24 août 2018, les associées ont décidé de transférer, le siège social de Forgebas – 58130 ST AUBIN LES FORGES au 24 Grande Rue – 58130 GUERIGNY.

Pour avis, la gérante, A-C. THIBAUDAT .

AL583922530

SCI MIDGARD

Société civile immobilière
au capital de 400 euros
Siège social : 60, rue de Nièvre
58000 Nevers
833 858 871 R.C.S. Nevers

AVIS

Au vu du procès-verbal du 20/08/2018, le siège social a été transféré du 60, rue de Nièvre 58000 NEVERS au 2 ter, rue de la Chaussade 58000 NEVERS à effet du 28 mars 2018.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Nevers

Pour Avis,

AL583922532

ELLIPSE AUTO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 €
Ancien siège social : Les Pommais
58470 MAGNY COURS
Nouveau siège social : Route du Circuit
58490 SAINT PARIZE LE CHATEL
497 666 339 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 03/09/2018, l'Associé Unique a décidé de transférer à compter du même jour le siège social sis à MAGNY COURS (58) - Les Pommais à SAINT PARIZE LE CHATEL (58) - route du Circuit, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL583922542

MODIFICATION DE CAPITAL

LES RUCHERS DU MORVAN

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Port de l'Homme
58120 CORANCY
449 498 245 RCS NEVERS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 13 août 2018, l'article 9 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de 8 000 euros. Il est divisé en 800 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 800 inclus, attribuées aux associés en proportion de leurs apports.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de 308 000 euros. Il est divisé en 30 800 parts sociales de 10 euros l'une, numérotées de 1 à 30 800 inclus, réparties entres les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, la gérance.

AL583922507

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

LILI

RCS NEVERS 837.680.057
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
porté à 122 000 euros
Siège social : Le Longriot
58300 SAINT-GERMAIN-CHASSENAY

Il résulte du PV de l'A.G.E. des associés du 10/03/2018 que le capital social a été augmenté de 120 000 euros par voie d'apport en nature, à compter de ce même jour.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux mille euros (2 000 euros)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent vingt deux mille euros (122 000 euros)

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, La Gérance.

AL583922515

ADDITIF

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 27.07.2017, concernant la société SCI VIRG

Il a lieu de lire : M. Yannick AGUERO, cogérant, est démissionnaire.

Pour avis.

AL583922528

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

CABINET DE MAITRE
OLIVIER LEVOIR
AVOCAT AU BARREAU
DE NEVERS
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
Fax 03.86.38.06.36
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
LE MARDI 6 NOVEMBRE 2018 à 10h30

Commune de CORVOL L'ORGUEILLEUX (Nièvre),

LOT UNIQUE

Un terrain à bâtir cadastré section AC n°304, lieudit « Les Beaumes » pour une contenance de 11 ares 93 centiares. Cette parcelle formant le lot n°12 du lotissement dénommé « Les Beaumes II »,

Une voie de desserte cadastrée section AC n°305, lieudit « Les Beaumes » pour une contenance de 3 centiares. Cette parcelle formant le lot n°13 du lotissement dénommé « Les Beaumes II »,

Un terrain à bâtir cadastré section AC n°307, lieudit « Les Beaumes » pour une contenance de 6 ares et 62 centiares. Cette parcelle formant le lot n°15 du lotissement dénommé « Les Beaumes II ».

Sur la mise à prix de TRENTE MILLE EUROS (30 000 €)

Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 15 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 20/09/2018

Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 15 octobre 2018 à 14h00 : S'adresser à Maître Isabelle PONCET-PERE, huissier de justice, ZI de Villemenant, 58130 GUERIGNY, Tél : 03 86 85 14 53

AL583922524

FUSION

SARL TREE CERATOPS

(anciennement dénommée ARBR'ATTITUDE)
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 € porté à 3 000 €
Ancien siège social : Les Forges de Trezy
18150 LA CHAPELLE HUGON
Nouveau siège social : Dhéré
58240 LANGERON
813 610 110 RCS BOURGES

* Aux termes d'un projet de fusion établi par acte ssp en date du 09/05/2018, entre la société PAYSAGES ET CIMES, SARL au capital de 10 010 € ayant son siège social à LANGERON (58) – Dhéré, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 752 500 751 et la société ARBR'ATTITUDE, la société PAYSAGES ET CIMES transfère à la société ARBR'ATTITUDE sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la société PAYSAGES ET CIMES, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité du patrimoine de la société PAYSAGES ET CIMES devant être dévolue à la société ARBR'ATTITUDE dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

Par décisions du 30/06/2018, l'Associé Unique de la société PAYSAGES ET CIMES a approuvé dans toutes ses stipulations le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de la société PAYSAGES ET CIMES à la société ARBR'ATTITUDE.

Par décisions du 30/06/2018, l'Associé Unique de la société ARBR'ATTITUDE a approuvé dans toutes ses stipulations le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de la société PAYSAGES ET CIMES à la société ARBR'ATTITUDE.

En rémunération de cet apport-fusion, la société ARBR'ATTITUDE a augmenté son capital social de 1 000 € pour le porter de 1 000 € à 2 000 € par création de 100 parts sociales nouvelles de 10 € nominal attribuées à l'Associé Unique de la société PAYSAGES ET CIMES à raison de 1 part sociale de la société ARBR'ATTITUDE pour 10 parts sociales de la société PAYSAGES ET CIMES. La prime de fusion est de 29 000 €. La fusion a pris effet d'un point de vue juridique le 30/06/2018 et d'un point de vue comptable et fiscal le 01/07/2017. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

* Aux termes de la même décision du 30/06/2018, l'Associé Unique de la société ARBR'ATTITUDE a décidé à compter du 01/07/2018 :

- de changer la dénomination sociale pour adopter celle de « SARL TREE CERATOPS » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

- de transférer le siège social sis à LA CHAPELLE HUGON (18) – Les Forges de Trezy à LANGERON (58) – Dhéré et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- de nommer Mr Hubert DE LA BROSSE dt à SAINT PIERRE LE MOUTIER (58) – 19, Avenue du Bel Air et Mr Antoine FERREYRA dt à NEVERS (58) – 1, Place Guy Coquille aux fonctions de co-gérants, avec Mr Philippe BRELOT dt à LA CHAPELLE HUGON (18) – Les Forges de Trezy l'actuel gérant de la société.

* Aux termes d'un acte ssp du 28/08/2018, les associés ont décidé d'augmenter en numéraire le capital social de 1 000 € pour le porter de 2 000 € à 3 000 €, et de modifier en conséquence les articles 7 et 8 des statuts.

La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.

AL583922537

VENTE

VENTE DE FONDS

DE COMMERCE ET ARTISANAL

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du 31 août 2018 enregistré à service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1 le 5 Septembre 2018, dossier 2018 18572, référence 2018 A 01106

VENDEUR : Monsieur Jean-Michel MOREAU demeurant à NOLAY (Nièvre) – La Comme

Bernot

ACQUEREUR : la société «BOULANGERIE DES AMOGNES» société à responsabilité

limitée au capital de 2.000 euros dont le siège social est à MONTIGNY AUX AMOGNES

(Nièvre) – 2, Chemin du Commerce, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 841 408 701

DESIGNATION DU FONDS : un fonds de commerce et artisanal de boulangerie, pâtisserie, rôtisserie, vente de boissons sans alcool à emporter, épicerie sis et exploité à MONTIGNY AUX AMOGNES (Nièvre) – 2, Chemin du Commerce, pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé sous le numéro 751 249 079

PRIX : 72.000 euros

JOUISSANCE : le 31 Août 2018

OPPOSITION : Pour la réception des oppositions, il est fait élection de domicile au cabinet d'avocats NOVO CONSEILS sis à NEVERS (Nièvre) – 15, Rue Adam Billault, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis.

AL583922514

CESSION

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

CESSION DE FONDS

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 14 septembre 2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS 1, le 17 septembre 2018, Dossier 2018 00019397, référence 5804P01 2018 A 01158, la société NSJL ayant son siège social « Le Clos Ry » - RN7 – 58000 SERMOISE SUR LOIRE, immatriculée 750 772 261 RCS NEVERS, a cédé à la société LGLA ayant également son siège social « Le Clos Ry » - RN 7 – 58000 SERMOISE SUR LOIRE, immatriculée 841 408 826 RCS NEVERS, un fonds de commerce de restauration traditionnelle exploité sous l'enseigne LA BOUCHERIE situé « Le Clos Ry » - RN 7 – 58000 SERMOISE SUR LOIRE.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal, hors marchandises, de 180.000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 149.145 euros, aux matériel et mobilier servant à son exploitation pour 30.855 euros.

L'entrée en jouissance est intervenue le 14 septembre 2018.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au bureau de la société d'avocat GILBERT MARTIN, 14 rue Georges Dufaud – 58000 NEVERS.

Pour unique insertion

AL583922526

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 19 Septembre 2018.

La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488.

a donné en location gérance à la société LEAJULES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège à FOURCHAMBAULT (58600) 12 rue Gambetta, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés de NEVERS. Un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché avec possibilité de snacking avec ou sans consommation sur place sis et exploité à FOURCHAMBAULT (58600), 12 rue Gambetta sous l'enseigne CARREFOUR CONTACT Le présent contrat est consenti pour une durée initiale d'une année entière à compter du 23 octobre 2018 pour se terminer à pareille époque le 22 octobre 2019. A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée.

AL583922519

EARL NEROT COUET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital social de 13 130 €
Siège social
«Fontaine» – 58200 Saint-Père
453 466 658 RCS Nevers

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 août 2018, les associés ont agrée à effet du même jour, la démission de Monsieur Daniel NEROT de ses fonctions de gérant.

Pour avis et mention au RCS de NEVERS, Mme Claire COUET, gérante.

AL583922525

EARL DOMAINE DE FONTAINE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 110 850 Euros
Siège social : «Fontaine» – 58200 Saint Père
319 545 612 RCS Nevers

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 août 2018, les associés ont agrée à effet du même jour, la démission de Monsieur Daniel NEROT de ses fonctions de gérant.

Pour avis et mention au RCS de NEVERS, Mme Claire COUET, gérante.

AL583922527

MOTOSPORT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 45 000 €
Siège social : 36 Bis, Boulevard
du Grand Pré des Bordes
ZAC des Grands Champs – 58000 NEVERS
409 054 392 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 18/09/2018, les associés ont pris acte de la démission de Mme Ginette FREBY de ses fonctions de co-gérante de la société à compter du 30/09/2018.

AL583922529

AVIS UNIQUE

Suivant acte sous seing privé en date à MARSEILLE du 18 Février 2005, complété par l'avenant n° 20 du 22 juin 2018,

SAFEN, Société Anonyme au capital de 4.958.976 Euros, dont le siège est à MARSEILLE (13009) - 36, Boulevard de l'Océan, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro B 562 107 003,

Et

ONET SERVICES, Société par Actions Simplifiée au capital de 8.153.600 Euros, dont le siège est à MARSEILLE (13009) – 36, Boulevard de l'Océan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro B 067 800 425,

Ont modifié le contrat de gérance libre conclu le 18 Février 2005, en ajoutant à la liste des agences exploitées en location-gérance, l'établissement sis à :

NEVERS (58000) - 1 Rue de la Jonction

Ladite location est consentie à compter du 1er Octobre 2018 pour se terminer le 20/07/2020 sauf renouvellement tacite pour une durée de cinq années.

Tous les autres termes du contrat sont demeurés inchangés.

AL583922539

EURO – ALU EQUIPEMENT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 40 000 €
Siège social : 50, rue Virlogeux
58300 DECIZE
430 418 343 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 21/09/2018, l'Associée Unique a décidé de nommer Mr Christophe BORREGO dt à DECIZE (58) – La Tuilerie Germancy en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du même jour en remplacement de Mr Daniel ROTAT, démissionnaire.

AL583922543

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI VAUZELLES MOTOCULTURE

Capital 180 €
58640 Varennes Vauzelles
429 420 599 RCS Nevers

Le 09/02/2016 les associés de la SCI VAUZELLES MOTOCULTURE, ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 21/12/2015, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et ont constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de Nevers.

AL583916746

CARROSSERIE INDUSTRIELLE DE PLAGNY

L'AGE a décidé, le 27.8.2018, la dissolution anticipée de la société CARROSSERIE INDUSTRIELLE DE PLAGNY, SARL au capital de 7 500€, 118 Route De Lyon, 58000 Nevers, 510 035 553 RCS Nevers, au 27.8.2018, désigné liquidateur Mr COMMAILLE Jean Paul, Saint Sulpice, 58470 Saincaize Meauce et fixé le siège de liquidation au siège social de la société.

Mention au RCS de Nevers

AL583922509

EURL MENUISERIE MASSET

EURL au capital social de 7 622,45 EurosPar décision du 18.07.2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur Monsieur Philippe MASSET, demeurant 29 route de Châtillon 58340 CERCY LA TOUR, pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de liquidation est fixé 16B, les Grandes Brunettes 58340 CERCY LA TOUR. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers en annexe au RCS.

Pour avis. Le liquidateur.

AL583922521

SCI A.C.S.A. EN LIQUIDATION

Capital social : 76 224,51 Euros
Siège social : 2 avenue Saint Just
58000 NEVERS

R.C.S. NEVERS 389 003 864

Le 31.08.2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31.08.2018. M. Philippe CORDIER demeurant 11 faubourg de Lyon 58000 NEVERS, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.

Pour avis.

AL583922522

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

BOUCHERIE DU MORVAN

SARL en liquidation amiable
au capital de 8 000 euros
Siège social
13, rue Paul BARREAU – 58140 Lormes
Siège de la liquidation
Chemin de la Grange Billon - 58140 Lormes
RCS Nevers 440 326 221

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Selon AGE du 30/08/18, les associés ont :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 15/07/18 ;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation après avoir constaté n'y avoir lieu à répartition d'un boni de liquidation.

Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis,

AL583922523

AVA
CONSEIL CONVENTIONS
YONNE & AUBE

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

ENJEU

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 250 000 euros Siège social : Rue des Fontaines - 58530 BREVES Siège de liquidation : Rue des Fontaines 58530

BREVES 442 177 804 RCS NEVERS L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 10 septembre 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, le liquidateur

AL583922534

PAYSAGES ET CIMES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 010 €
Siège social : Dhéré – 58240 LANGERON
752 500 751 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/06/2018, l'Associé Unique a approuvé le traité de fusion du 09/05/2018 prévoyant l'absorption de la société PAYSAGES ET CIMES par la société ARBR'ATTITUDE, SARL au capital de 1 000 € ayant son siège social à LA CHAPELLE HUGON (18) – Les Forges de Trezy, immatriculée au RCS de BOURGES sous le numéro 813 610 110.

En conséquence l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts émises par cette dernière étant directement attribuées à l'Associé Unique de la société absorbée.

L'Associé Unique de la société absorbante ayant par décisions du 30/06/2018 approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la société PAYSAGES ET CIMES sont devenues définitives à cette date.

AL583922536

GAEC DE COURCELLES EN LIQUIDATION

Siège de liquidation : 58210 COURCELLES
Au capital de 225 060,48 euros
RCS Nevers - 326 314 218

L'assemblée générale réunie le 5 septembre 2018, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2017, déchargé Messieurs BINET Jean-Claude et Philippe de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de la gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers

Pour avis, les liquidateurs.

AL583922538

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

GDS CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 8 000 €
Siège Social : Les Queudres
58130 SAINT AUBIN LES FORGES
819 687 021 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/09/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Mr Xavier GUYOT dt à COULANGES LES NEVERS (58) – Rue de la Pique – Lieudit Le Moulin Meulot et Mr José RODRIGUES DOS SANTOS dt à SAINT AUBIN LES FORGES (58) - Les Queudres ont été nommés comme liquidateurs pour une durée de 3 ans, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Les Liquidateurs

AL583922540

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/09/2018, il a été constitué une société civile à capital variable :

Dénomination : MHD CORP

Capital : 2 000 €, minimum : 2 000 €, maximum : 1 000 000 €

Siège social : 2 chemin de la Genetière, 58200 SAINT LOUP

Objet : Holding

Durée : 99 ans

Cogérants : M. Michaël HOUDY et Mme Mélanie DANIEL tous deux domiciliés 2 chemin de la Genetière, 58200 SAINT LOUP.

Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583922511

DS IMMO

Par acte du 14/09/2018 il est constitué une société civile immobilière dénommée DS IMMO au capital de 1.000 € ayant son siège 8A rue de Loire, 58180 MARZY pour une durée de 99 ans. Son objet est l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location, mise à disposition ou autrement d'immeubles bâtis ou non bâtis. Co-gérants : Damien PELISSIER et Sénik MKRTCHYAN. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis : Damien PELISSIER.

AL583922513

CONSTITUTIONS

Suivant un acte sous seing privé, en date du 17 Août 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société A Responsabilité Limitée

OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à FOURCHAMBAULT (58600) 12 rue Gambetta, à l'enseigne CARREFOUR CONTACT ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. La fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et à la vente de marchandises y afférentes. L'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur.

DENOMINATION : LEAJULES

SIEGE SOCIAL : FOURCHAMBAULT (58600) 12 rue Gambetta.

DUREE : 30 ans.

CAPITAL : 6 000 EUROS.

GERANCE : Madame Marie-Christine CANU épouse BONDOUX, domiciliée 15 rue de Sesseigne 58320 GERMINY SUR LOIRE.

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL583922518

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire
(Nièvre)
5, rue Saint Jacques

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu le 21 septembre 2018, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale :SCI BUTTERFLY

Objet social : acquisition, gestion, exploitation par location ou autrement et toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social.

Siège social : 6 Chemin des Crottes Terres 58440 LA CELLE SUR LOIRE

Capital : 100 euros

Gérance : Mr Bernard LEBEAUT demeurant 6 Chemin des Crottes terres 58440 LA CELLE SUR LOIRE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis.

AL583922533

YONNE

➜ NOMINATION

B.M.METALLERIE

SASU au capital de 1500,00 Euros
7 rue du Poirier Pouilleux,
LA GRANDE JARRONNEE,
89770 BOEURS EN OTHE
822954863 R.C.S. Sens

Par décision du Président en date du 18/09/2018 il a été pris acte de la nomination de Directeur Général Madame Magali SANTORO, demeurant 7 rue du Poirier Pouilleux, LA GRANDE JARRONNEE, 89770 BOEURS-EN-OTHE à compter du 18/09/2018. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

AL893922514

ELCOFINANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 181.575 €
Siège social : 20 rue Édouard Bouthier
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
321 410 789 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 6 août 2018, l'assemblée générale mixte a nommé:

- en qualité de Président : M, Amaud VALLI, demeurant 20 rue Edouard Bouthier - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE en remplacement de M- Sergio VALLI, décédé.
- en qualité de Directeur Général : M. serge VALLI, demeurant 20 rue Edouard Bouthier 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.

Le représentant légal.

AL893922536

L'ENVOL

Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : Aérodrome Auxerre Branches
89380 APPOIGN
RCS AUXERRE 824 208 391

Aux termes d'une délibération en date du 12 septembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Pierrick ROUX, démissionnaire au 12 septembre 2018, Monsieur Frédéric Roux, demeurant 36 rue de la Croix des 7 voies 89113 CHARBUY, pour une durée illimitée. Pour avis, le Président.

AL893922537

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LE PRE DU MOULIN

Siège social : 5 route de Champien
89200 AVALLON
Capital social : 9.146,94 euros
RCS AUXERRE : 314 844 978

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 19 Juin 2018, le siège social de la société a été transféré au 4 Rue du Petit Versailles, 21400 CHATILLON SUR SEINE. L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

Siège social :

Ancienne mention : 5 route de Champien, 89200 AVALLON.

Nouvelle mention : 4 Rue du Petit Versailles, 21400 CHATILLON SUR SEINE.

Pour avis.

Le gérant.

AL893922432

SAINT MAUR RASPAIL

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 21 rue de l'Europe
89100 MAILLOT (Yonne)
808 612 378 RCS SENS

Le 6 juillet 2018, l'assemblée générale mixte a décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, du 21 rue de l'Europe à MAILLOT (Yonne) au 6 cours Victor Hugo à ORLEANS (Loiret). En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis, la gérance.

AL893922515

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

CASSANDAUX Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 39 Rue de Paris 89000 AUXERRE 510 145 451 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 39 Rue de Paris 89000 AUXERRE au 57 Rue de l'Abbaye de la Règle 19130 VARS-SUR-ROSEIX à compter de ce jour.

AL893922546

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SOCIETE DE TRANSPORT TURBA.

Forme : SARL.

Capital social : 7500 euros.

Siège social : 12 QUAI DE L'OISE, 78570 ANDRESY.

493278469 RCS VERSAILLES.

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2018, l'associé unique a décidé, à compter du 1 septembre 2018, de transférer le siège social à 8 RUE ALBERT CORBERON, 89140 Evry.

Gérant : Monsieur VINCENT TURBA, demeurant 8 RUE ALBERT CORBERON, 89140 Evry

Radiation du RCS de VERSAILLES et immatriculation au RCS de SENS.

AL893922567

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Silvère François Albert LOSSEROY** 12 Bis rue de Chichée 89800 CHABLIS. RCS Auxerre 802189415. CIP 4028.

AL893922554

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **CHAUFF HABITAT** Chemin de la Chapelle 89470 MONETEAU. RCS Auxerre 817676893. CIP 4030.

AL893922555

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl BOURGOGNE TROPICAL** 23 B rue d'Egleny 89000 Auxerre. RCS Auxerre 809012842. CIP 4031.

AL893922556

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl YONNE CONSTRUCTION** rue de la Chapelle 89470 MONETEAU. RCS Auxerre 434294328. CIP 2472.

AL893922557

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl TRANS'ATP** 10 rue du Pont de Pierre 89470 Monéteau. RCS Auxerre 510748619. CIP 3297.

AL893922558

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl T.P.3A**. 10, Rue du Pont de Pierre 89470 MONETEAU. RCS Auxerre 790932362. CIP 3625.

AL893922559

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LE LEODEGARIEN** 8-10 place Vauban 89630 Saint Leger Vauban. RCS Auxerre 820934891. CIP 3982.

AL893922560

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **Monsieur LOUAULT Philippe** Z A DE LA PORTE ST-MARTIN 89170 SAINT FARGEAU. RCS Auxerre 343126934. CIP 2776.

AL893922561

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de la **Sàrl à associe unique URBAN** ZOO 9 place Maréchal Leclerc 89000 Auxerre. RCS Auxerre 803678093. CIP 3875.

AL893922562

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique M.S.C.L**. 8, Rue des Ballets 89000 AUXERRE (carrelage). RCS Auxerre 799118229. CIP 4084. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893922548

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique VINCENT MIOT** Moulin Foulon 89170 SAINT MARTIN DES CHAMPS (mécanique industrielle de précision). RCS Auxerre 821426525. CIP 4085. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893922549

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique SASU ALEXANDRE** 6 rue Porte d'En Haut 89240 CHEVANNES (commerce de détail d'optique). RCS Auxerre 819282351. CIP 4086. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893922550

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée avec poursuite de l'activité jusqu'au 20/09/2018 au profit de **Madame Alexandra Nathalie Yasmine BERNARD** Ctre Cial RAMI 89 Bât C 89290 Champs-sur-Yonne (fleuriste). RCS Auxerre 492651906. CIP 4087. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893922551

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **THE PLACE** 61 rue de paris 89000 Auxerre (restauration rapide). RCS Auxerre 808814396. CIP 4088. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893922552

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/09/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SNC MASTAM** place de l Hôtel de Ville 89480 Coulanges-sur-Yonne (bar, hôtel). RCS Auxerre 432613495. CIP 4089. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893922553

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

YONNE MERRAIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 720 000 euros
porté à 1 000 000 euros
Siège social
ZA Les Hâtes du Vernoy, 89130 Toucy
501788467 RCS Auxerre

Par décision du 16/07/2018, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 280 000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 720 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 1 000 000 d'euros

Pour avis. La Gérance

AL893922519

➜ CONVOCATION

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'Etat et des services publics et assimilés
Société d'assurance mutuelle
Entreprise régie par le Code des assurances
775 691 140 R.C.S. Nanterre
Siège social
148 rue Anatole France
92300 Levallois-Perret

CONVOCATION EN ASSEMBLÉE DE SECTEUR

Les sociétaires sont convoqués en Assemblée de secteur le jeudi 25 octobre 2018 à 10 heures 30 à CHARTRES (28) -Chambre d'Agriculture 10 rue Dieudonné Costes-.

ORDRE DU JOUR

- Election des délégués des sociétaires du secteur Centre.

Si l'Assemblée de secteur ne pouvait se tenir pour cause de force majeure, un dispositif de vote en ligne ainsi qu'un dispositif de vote par correspondance seraient mis à la disposition des sociétaires.

Vote en ligne : www.jevoteenligne.com/gmf/inscription

La procédure de vote sera expliquée sur le site.

Vote par correspondance : le bulletin ainsi que la procédure de vote seront à demander à Madame SOHIER GMF 86-90 rue Saint-Lazare CS 10020 75320 PARIS Cedex 09 Téléphone : 01 55 50 69 27.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AL893922507

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 14/09/18 dans le journal Terres de Bourgogne (89) relative LA SCI LEGENDRE-MASSON (419 596 390)

Il fallait lire en lieu et place de « Immatriculation sera faite au Greffe du SENS », « Radiation sera faite au RCS de PERPIGNAN et réimmatriculation au RCS de SENS »

AL893922518

SAS DRAKA COMTEQ FRANCE

Rectificatif à l'annonce parue dans TERRES DU BOURGOGNE du 03/08/2018, concernant la SAS DRAKA COMTEQ FRANCE, lire : M. DELLEPIANE a démissionné de son mandat de Membre du Directoire et non du Comité de Contrôle.

AL893922521

➜ MODIFICATION DE STATUTS

KARUKELEC

SARL au capital de 150 000 €
Siège social : Saint Sérotin (89140)
2, allée des Thuyas
491 669 693 R.C.S. Sens

Le 17/09/2018, l'associé unique a décidé, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à 150 000 €.

Président : M. Michel MINA demeurant à SAINT SEROTIN (89140), 2, allée des Thuyas.

Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Dépôt légal au RCS de Sens

AL893922511

GAEC PARIS

GAEC agréé le 11 juillet 1978 Société civile au capital de 119 700 euros Siège social : Chez M. PARIS Maurice - 89160 SAMBOURG 313 670 614 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2018, la collectivité des associés a : - pris acte de la démission des fonctions de gérant de Mme Claudette SELLIER épouse PARIS, - décidé de transférer le siège social au 3 rue de l'Eglise, 89160 SAMBOURG, - décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA PARIS. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 119 700 euros. Siège social : 3 rue de l'Eglise-89160 SAMBOURG. Durée : Jusqu'au 28 février 2037. Gérant : M. Stéphane PARIS demeurant à SAMBOURG (Yonne). Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL893922528

PEBIX

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dénomination : PEBIX. Forme : SAS. Capital social : 208 800 euros. Siège social : Chemin de la Renauderie, 89150 Dollot. 498 529 213 RCS SENS. Aux termes d'une décision en date du 10 juillet 2018, à compter du 10 juillet 2018, l'associé unique a pris acte de la modification de la direction : - Directeur général: Monsieur Serge MACOR, demeurant 4 impasse des Genêts, 77590 Bois le roi (nomination). Directeur général délégué : Paul Emile BRUNET (partant). Mention sera portée au RCS de SENS.

AL893922539

PEBIX

PRÉSIDENT

Dénomination : PEBIX. Forme : SAS. Capital social : 208 800 euros. Siège social : Chemin de la Renauderie, 89150 Dollot. 498 529 213 RCS Sens. Aux termes d'une décision en date du 10 juillet 2018, à compter du 10 juillet 2018, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de président AVEM HOLDING SASU, sise 8 avenue Tony Garnier CS 20602, 69366 Lyon Cedex 7, immatriculé au greffe de LYON sous le numéro 421287996, , en remplacement de STTINA SAS. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL893922540

SNC DES 3 VILLAGES

Société en nom collectif
Au capital de 4 000,00 euros
Siège social : Les Clausses Grandchamp -
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
532 394 079 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 20 août 2018, l'assemblée générale extraordinaire a : - décidé d'ajouter à l'objet les activités suivantes : la réalisation de prestations de services de travaux ruraux, la location de matériels et le déneigement - constaté la démission de Monsieur Dominique GAUFILLIER de ses fonctions de cogérant, à compter du 20 août 2018 - ajouté un sigle : D3V Pour avis, la gérance.

AL893922541

Notaires

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de l'assemblée générale du 17 mars 2018, de la société dénommée «Lendais & Associés» société civile professionnelle au capital de 182.938,82€, siège social :8 quai du commerce 89500 VILLENEUVE SUR YONNE – RCS SENS n°341286847, il a été décidé de transformer la Société civile professionnelle en société d'exercice libéral par actions simplifiée à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau. Cette transformation a été agréée par arrêté de la garde des sceaux en date du 12 juin 2018 et publié au journal officiel le 21 juin 2018. A été nommé : - président M. Romain Noël LENDAIS demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE 89500 25 rue du collège - commissaire à la transformation : la société E.T.C AUDIT représentée par M. Lionel LEBLANC dont le siège est à ST GEORGES SUR BAULCHE 89000 place de l'Europe. Cessions d'actions et agrément : toute cession qu'elle soit à titre gratuit ou onéreux est soumise à agrément donné par les deux tiers des associés. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque action donne droit de participer aux assemblées générales des associés et d'y voter Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS Pour avis

AL893922566

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

DYE - terre et bois-taillis

8 ha 21 a 32 ca - Les reposees: C-20-242[66]-246[98] - Les vaux prevost: ZL-142-143-200 - Les vignes de la garenne: ZW-49(J)-49(K) - Vau du clerc: ZI-2(A)-2(B)

LAVAU - terre et pré - location par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 3 ans à compter de la campagne 2018/2019

83 ha 11 a 85 ca - 'Champ clair': N- 293-294 -'Champ de la marniere': N- 290- 292-646[292] - 'Champ de la vigne': N- 256 - 'Champ gateau': N- 242 - 'Champ long': N- 255- 675[255] - 'Champ robert': N- 33 -'Grand champ de la fontaine': N- 251 - 'La chenee': N- 296- 782[297] - 'La hudinerie': N- 302- 303- 304- 784[301]- 786[306]-788[308]- 791[647]- 792[647]- 794[648] - 'La petite folie': N- 228 - 'La terre forte': N- 231 - 'Le bois clair': M- 143 - 'Le chaillou': N- 241 - 'Le grand pre': N- 233 - 'Le petit champ': N- 159 - 'Le taureau': N- 234-238- 630[235]- 631[236]- 634[237] - 'Les coupis': N- 257- 258- 259- 261- 262 - 'Les doutans': N- 37 - 'Les grandes obus': N-278- 280 - 'Les joumiers': N- 176 - 'Les marnieres': N- 263- 264- 267 -'Les petites obus': N- 277 - 'Petit champ de la croix': N- 222 - 'Pre de la hudinerie': N- 250 - 'Pre des puces': N- 249

DYE - terre - location par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter de la campagne 2018/2019

9 ha 41 a 45 ca -'L ormichal': ZL- 328[63](J)- 328[63](K) - 'La croix blanche': ZI-21(A)- 22(AJ)- 22(AK)- 22(DJ)- 22(DK) - 'La vallee': ZH- 100 - 'Les vignes de la garenne': ZW- 131[55] - 'Sous marguer-ron': ZX- 43(J)- 43(K) - 'Vau du clerc': ZI-224- 225- 227

SANTIGNY – terre et pré

5 ha 16 a 47 ca - Petite crace: ZP-30-31

VIGNES – maison, bâtiments d'exploitation, terre et pré

77 ha 13 a 56 ca - Les lavaux: AC-122 - Les liches: ZA-54-55- Grands champs: ZD-20 - Les pres de birouillats: AD-72-75- De cormarin: AC-81 - Les commes: AD-2 - Les courcelles: AD-68-71-83-84-85 - Les pres de birouillats: AD-73-74-76-79-80 - Les pres de la faute: AC-110 - Les pres de seigne: AD-18-19-21-22-23-24-31-90 - Sous bois caveaux: ZC-15-17 - Les commes: AD-3- Les pres de la faute: AC-116 - Les pres de seigne: AD-20 - Les courcelles: AD-67-86

VILLENEUVE-SUR-YONNE – terre et bois

2 ha 87 a 20 ca - Bois de maufranc: BE-464 - La cour a pathier: ZP-92 - La vallee barrault: BE-274 - La vallee mion: BD-303 - Les saqueriots: ZV-170 - Marchais chenu: ZV-178

VILLENEUVE-SUR-YONNE(89) – terre - location par bail SAFER d'une durée de 6 ans

1 ha 30 a 85 ca - 'La cour a pathier': ZP-79 - 'La pointe': ZR- 24

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 15 octobre 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL893922565

FUSION

PRIMEDGE EUROPE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 779 200 euros
Siège Social : Zone d'Activités Les Pelletiers
89100 SOUCY
781 617 642 RCS SENS

AVIS DE FUSION

Le traité de fusion établi le 15 juin 2018 avec F.S.I. FOOD SERVICES INDUSTRIE, société absorbée, société par actions simplifiée au capital de 1 500 €, dont le siège social est Zone d'Activités Les Pelletiers, 89100 SOUCY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 522 403 765, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 29 juin 2018.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a été réalisée le 29 juillet 2018 avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.

La société PRIMEdge Europe, absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société F.S.I. FOOD SERVICES INDUSTRIE, absorbée, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital, et la société F.S.I. FOOD SERVICES INDUSTRIE, absorbée, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis, le représentant légal

AL893922544

CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant ASSP en date à SENS (Yonne) du 24 mai 2018, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 18 septembre 2018, dossier 2018 00026774, référence 8904P01 2018 A 02100 La Société PARAPHARMACIE D'ABRAHAM Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 3, rue du Général Allix 89100 SENS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS sous le n° 821 763 364 RCS SENS, a vendu à La Société PHARMACIE D'ABRAHAM, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 7 622.45 euros, dont le siège social est 18, rue de la République 89100 SENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS, sous le n° 392 082 178 RCS SENS, Un fonds de commerce d'achat et vente de produits de parapharmacie, situé 3, rue du Général Allix 89100 SENS, pour lequel elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le n° 821 763 364 RCS SENS et à l'INSEE sous le numéro SIREN 821 763 364 00014, code APE 4773Z. L'entrée en jouissance a été fixée au

1er avril 2018. La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix de 71 000 euros. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu.

AL893922564

NON DISSOLUTION

BCG

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 12 000 euros
Siège social
23 rue du Général Leclerc
89200 Avallon
827 940 453 RCS Auxerre

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 3 août 2018, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net

soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.

Pour avis, le représentant légal.

AL893922532

EURL BRI

Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 10 000,00 € Siège social : Chemin des Hauts de Villiers – 89320 VILLIERS-LOUIS 401 837 612 RCS SENS Aux

termes d'une décision en date du 4 septembre 2018, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce.

Pour avis, la gérance.

AL893922542

DISSOLUTION LIQUIDATION

BOTTARMONY

SAS en liquidation amiable
au capital de 30 000 €
Siège social : 57 rue Carnot
89500 Villeneuve sur Yonne
335 172 961 RCS SENS

L'AGO du 21/09/2018 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme Laëtitia BOTTAIOLI de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL893922523

TECL'HASS

SARL au capital de 25 000 euros.
Siège social : 10 RUE HENRI DUNANT
89100 SENS.
RCS 821 749 678 SENS

L'AGE du 02/10/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 02/10/2017, nommé liquidateur M BOUHADDOU HASSAN, 6 RUE DES PRUNELLIERS 89100 ST MARTIN DU TERTRE et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. L'AGE du 01/02/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 01/02/2018. Radiation au RCS de SENS.

AL893922524

EARL DE LA MOTTE

EARL au capital de 226 200 euros
Siège social : 9 rue du Château
89430 RUGNY
792 510 646 RCS AUXERRE

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2018, l'associé unique de l'EARL DE LA MOTTE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2018, et sa mise en liquidation amiable. M. Daniel FAURE demeurant à RUGNY (Yonne), 9 rue du Château, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : 9 rue du Château - 89430 RUGNY. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL893922526

SAS CHARRIER

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Ruelle des Vignes
89290 JUSSY
814 922 951 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 20 septembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Hervé CHARRIER, Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3 Ruelles des Vignes - 89290 JUSSY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL893922527

ORIGAMMY

EURL au capital de 5 000 euros
105 rue Des Mignottes Pépinière d'entreprises
CS 20259 89000 Auxerre
RCS Auxerre 529544603

A compter A.G.E du 20-09-2018:

Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: M. HACQ Denis, 21 Grande Rue, 89580 Vallan. Siège liquidation: siège social.

Mention au RCS Auxerre.

AL893922531

FSI – FOOD SERVICES INDUSTRIE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège Social : ZA Les Pelletiers
89100 SOUCY
522 403 765 RCS SENS

AVIS DE DISSOLUTION

Le traité de fusion établi le 15 juin 2018 avec F.S.I. FOOD SERVICES INDUSTRIE, société absorbée, société par actions simplifiée au capital de 1 500 €, dont le siège social est Zone d'Activités Les Pelletiers, 89100 SOUCY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 522 403 765, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 29 juin 2018.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a été réalisée le 29 juillet 2018 avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.

La société PRIMEdge Europe, absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société F.S.I. FOOD SERVICES INDUSTRIE, absorbée, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, F.S.I. FOOD SERVICES INDUSTRIE, absorbée, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis, le représentant légal

AL893922543

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une exploitation agricole à responsabilité limitée dénommée EARL VINCENT HERVIN au capital de 268 000 euros, constitué d'apports en numéraire pour 304.41 euros et d'apports en nature pour 267 695.59 euros, le siège social est fixé 2 Rue de Savoisy 89580 COULANGES LA VINEUSE, ayant pour objet : la cultures de céréales, de légumineuses, de graines oléagineuses ; les prestations agricoles et viticoles ; l'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que toute activité réputée agricole au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. La gérance est assurée par M. Vincent HERVIN, demeurant 2 Rue de Savoisy 89580 COULANGES LA VINEUSE. Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

La gérance

AL893922377

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 01/09/2018, constitution SASU dénommée HEMA. Sigle: Caroll. Siège: 2 rue de la Tournelle Carrée 89100 SOUCY. Capital: 2.000€. Objet: vente et commercialisation d'articles de prêt à porter et accessoires. Président: Mme Hélène LEFRANC, 2 rue de la Tournelle Carrée 89100 SOUCY. Durée: 99 ans. RCS SENS

AL893922395

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 septembre 2018 à MOULINS-EN TONNERROIS, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle.

Dénomination sociale : SAS FETIVEAU BORIS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet : La maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement d'espaces publics, de voiries et réseaux - La réalisation de divers services aux entreprises (notamment le

conseil technique en matière agricole et en matière d'entretien des espaces verts, le conseil technique en matière de travaux publics, la réalisation de travaux de prestations administratives...)

Capital social : 1 000,00 euros.

Siège social : 12 rue d'Annay 89310 MOULINS EN TONNERROIS.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Président : M. Boris FETIVEAU demeurant 12 rue d'Annay 89310 MOULINS-EN TONNERROIS.

Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cessions d'actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE

(Yonne).

Pour avis et mention, le Président.

AL893922513

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : E2AD. FORME. Société par action simplifiée. SIEGE SOCIAL : 37 route de Verlin – 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT. OBJET : Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules tous tonnages, commissionnaire de transport. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 10000 euros. PRESIDENT : Monsieur Aurélien DEVOVE – 2 Allée de l'Essonne – 45390 BRIARRES SUR ESSONNE. IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

Pour avis.

AL893922516

SCI GENERATION MELUN

Avis est donné de la constitution le 14/09/2018 de la SCI :

Dénomination : SCI GENERATION MELUN

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : acquisition, propriété de tous immeubles et de tous terrains, de tous biens et droits immobiliers

Durée : 99 ans

Siège social : 15 Promenade des Prairies 89240 CHEVANNES

Capital : 1 000 €

Gérance : Christine BERNARD 15 Promenade des Prairies 89240 CHEVANNES

Agrément des cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées aux conjoints, ascendants ou descendants et tiers étrangers à la société qu'après agrément du cessionnaire proposé par la collectivité des associés.

RCS AUXERRE.

AL893922517

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 septembre 2018, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : EARL DE VILLE-VOVES

Forme : exploitation agricole à responsabilité limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-I du code rural.

Capital social : 7 500 Euros

Siège social : 12 faubourg de la poterne– 89210 BRIENON SUR ARMANCON

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 7 500.00 €

Gérant : M BRUNEAU Cédric, domiciliée à BRIENON SUR ARMANCON (YONNE), 12 faubourg de la poterne

Cessions de parts : soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (YONNE).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL893922522

AFFOGATO

Suivant acte sous seing privé en date à SEIGNELAY (89250) du 17 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AFFOGATO. Forme : société civile immobilière. Capital social : 1.000,00€ divisé en 100 parts de 10,00€ chacune numérotées de 1 à 100. Siège : SEIGNELAY (89250), 12 bis rue d'Auxerre. Objet :

La propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Apports en numéraires : 1.000,00€. Gérance : Madame Sophie CHEVRON née GARNIER demeurant à CHARBUY (89113), 4 rue de la Croix des 7 Voies et Madame Florence MERLET née LACROIX demeurant à MONT SAINT SULPICE (89250), 4 chemin de Bouilly. Immatriculation : RCS AUXERRE. Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément de cession de parts par a collectivité des associés. Pour insertion La Gérance.

AL893922525

Étude de Maître Sylvie HURET-FERRAND - Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (Yonne), le 20 septembre 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : CG BROYER POIRIER

Le siège social est fixé à : SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000), 177 rue de la Haye.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT QUARANTE-SEPT MILLE EUROS (147.000,00 EUR).

Les apports sont en nature, savoir :

Un appartement sis à NOTRE-DAME-DE-MONTS (85), 27 rue Henry Aury, évalué à 90.000,00 Euros et un appartement avec cave sis à DIJON (21), 27 rue des Buttes, évalué à 57.000,00 Euros.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Gérard POIRIER et Madame Christiane POIRIER demeurant ensemble à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000), 177 rue de la Haye.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

Pour avis.

Le notaire.

AL893922529

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 12/09/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : PLANET'TACOS

Siège : 58 Grande Rue - 89100 SENS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 000 euros

Objet : Restauration rapide sur place et à emporter

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jamal AHIL, demeurant 10 Rue de Chanteprime – 89100 PARON

La Société sera immatriculée au RCS de SENS

Pour avis- Le Président

AL893922530

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/09/2018, il a été constitué une SCI dénommée : LA BOURDELLOTE Siège social : 19 r des Anciens Combattants d'Algérie, 89144 LIGNY-LE-CHÂTEL Capital : 1.000€ Objet : Gestion, administration et location d'immeubles appartenant à la société. Gestion de valeurs mobilières, immobilières et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant à cet objet, sauf celles portant atteinte au caractère civil de la SCI. Gérance : M. David BOURDELLOT, 19 r des Anciens Combattants d'Algérie, 89144 LIGNY-LE-CHÂTEL, Mme Sandrine PICAND, 19 r des Anciens Combattants d'Algérie, 89144 LIGNY-LE-CHÂTEL Cessions de parts sociales : Agrément requis dans tous les cas sauf entre associés, au conjoint de l'un d'eux, à des descendants ou ascendants. Durée : 90 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL893922534

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 1.9.2018, il a été constitué une SAS dénommée : VIGILANCE SECURITE PRIVEE 89. Capital : 1 000€. Siège : 17 rue de Sancey, zone industrielle des Vauguillettes III, 89100 sens. Objet : activité de gardiennage, de sécurité et surveillance des personnes et des biens. Durée : 99 ans. Président : Mr Ligue Boga Jean Valery, 10 rue du grand Villiers, 45000 Orléans , pour une durée indéterminée. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Transmission des actions : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable du Président de la société envers les tiers. Immatriculation au RCS de Sens.

AL893922535

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 05/09/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : MAS AMOR - Siège : 27 Rue du Plat d'Etain, 89100 SENS - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 5 000 euros - Objet : Commerce de détail d'habillement et la vente d'accessoires de mode - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Tom VAN HOVE, demeurant 8 Rue Emile Peynot - 89100 SENS - La Société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR AVIS - Le Président.

AL893922538

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à AUXERRE du 18/09/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SARL - Dénomination : JMVS MODE -

Siège : 13 / 15 Rue du Temple, 89000 AUXERRE - Objet : Le commerce de tous produits et accessoires destinés à l'habillement - Durée : 99 ans - RCS AUXERRE - Capital : 5 000 euros - Gérance : Mr Stéphane REYROLLE - 47 Rue du Gâtinais, 45120 CHALETTE SUR LOING

AL893922545

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 septembre 2018, à PARIS. Dénomination : IAM ImmoV. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 31 quai de la République, 89000 AUXERRE. Objet : Acquisition et exploitation sous forme de mise en location de tout immeuble, Placements de capitaux sous toute

forme. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : La cession d'actions est libre entre associés et sur agrément des ¾ des actionnaires au profit de tiers. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux

assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.. Ont été nommés : Président : Monsieur Vincent TOURNAYRE 31 Quai de la République 89000 AUXERRE. La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE

AL893922547



Consommation

Conseil pour bien vendre son smartphone

Revendre son téléphone, oui, mais à quel prix ? Se séparer ses objets est bénéfique à la fois pour l'environnement et pour le porte-monnaie, mais des règles doivent être observées selon reBuy, site en ligne pour l'achat et la vente de produits électroniques reconditionnés.



Lorsque l'on prend la décision de revendre son smartphone, plusieurs gestes s'imposent. Tout d'abord, dans un souci évident de confidentialité et de sécurité, il est important de prendre le temps d'effacer l'ensemble des données stockées dans le mobile. Le rétablissement des réglages d'usine ne remettra pas le téléphone à neuf, mais permettra d'effacer toute trace de l'usage précédent. Il est important de prendre le temps d'effacer l'ensemble des données stockées dans le téléphone. Dans le cas contraire, le revendeur pourra s'en charger, néanmoins il semble impératif de bien sauvegarder toutes ses données avant de revendre son téléphone afin de ne pas perdre, par exemple, toutes les photos de son dernier voyage ou les numéros de son répertoire, ou encore des messages que l'on veut absolument garder.

Avant de revendre son téléphone, et peu importe l'organisme auquel on souhaite faire appel, il est également important de vérifier quels sont les éléments à la charge du revendeur. Le prix de reprise n'est en effet pas le seul argument à prendre en compte lors de la revente de son téléphone. Il faut aussi s'assurer que les services relatifs à l'envoi du mobile sont clairs et explicites : un colis est-il proposé pour envoyer le téléphone ? Y a-t-il des frais relatifs à l'envoi de celui-ci ? Quel est leur montant ? Il est essentiel de s'informer sur les prix de revente et de se renseigner sur les estimations et les tendances concernant les smartphones (certains appareils se revendant beaucoup plus facilement que d'autres). En toute logique, plus l'attente avant la revente est longue, plus le téléphone perd de la valeur. C'est dans cette optique qu'il est important de ne pas surévaluer son téléphone. Il ne faut pas oublier que le produit n'est pas neuf et que même avec une utilisation limitée, son prix de revente sera forcément inférieur au prix d'achat. Instaurer un juste prix dès le départ vous permettra de gagner du temps.

Favoriser les accessoires d'origines

Dans la mesure du possible, il faut toujours opter pour des accessoires d'origine adaptés à la marque du téléphone. Dans le cas de la revente de ce dernier, il est possible que les sites ou acteurs des commerces spécialisés dans la seconde main ne reprennent pas le mobile car les accessoires non valorisés ne sont pas repris ni rémunérés. Évidemment, il faut faire attention à ce que cette condition soit spécifiée sur le devis avant d'envoyer le téléphone. En outre, un matériel qui n'est pas d'origine peut affaiblir, voire dégrader la qualité du système du mobile et donc avoir un impact sur le prix de revente. Évidemment, il faut prendre soin de son téléphone, mais ne pas se focaliser sur son état lors de la mise en vente. Peu importe l'apparence physique ou l'état interne du mobile, le potentiel acheteur pourra toujours y trouver une certaine satisfaction, se servir de certaines pièces ou même effectuer des réparations si celles-ci s'avèrent nécessaires. Mais bien évidemment, meilleur est l'état, au meilleur prix sera vendu le téléphone par les sites de reconditionnement et de revente !

V. G.

Un monde de smartphones

Selon le site planetoscope.com, il se vend environ 130 millions de smartphones par mois dans le monde soit 1,56 milliard par an (contre 720 millions en 2012 et 179 millions en 2009) ou 50 par seconde, pour un chiffre d'affaires de 388,7 milliards d'euros (2017). C'est en Chine qu'on trouve le plus grand nombre d'utilisateurs de smartphones en 2017 (713,31 millions) devant l'Inde, les États-Unis, le Brésil, la Russie. En 2018 il y a plus de smartphones actifs (7,7 milliards) que d'habitants sur terre (7,4 milliards). Selon le Baromètre du numérique 2017, 73 % des Français possèdent un smartphone (+ 8 points en un an) alors que seuls 17 % des Français possédaient un smartphone en 2011. Le mobile est désormais davantage implanté que le téléphone fixe (94 % vs. 86 %).

Grand Jeu REUSSIR — Hall 1 - Allée C&D Stand 103

DU 3 AU 5 OCTOBRE 2018 — SOMMET DE L'ÉLEVAGE

POUR PARTICIPER RENDEZ-VOUS sur les STANDS

1e Lot UN ÉQUIPEMENT SENSE TIME, qui permet de piloter la reproduction, la nutrition et la santé du troupeau, offert par la société EVOLUTION (Hall 3 - Stands 27-46-47)
Kit composé de capteurs, 20 colliers, 1 contrôleur 24/24h, l'application, installation comprise.
D'UNE VALEUR DE 4 000 € HT

2e Lot UN LOT DE 3 GÉNISSES DE RACE SALERS, issues d'IA, âgées d'un an, inscrites au Herd-Book Salers, répondant aux exigences sanitaires en vigueur, dont l'acheminement sera pris en charge, offert par le Groupe Coopératif ALTITUDE (Hall 1 - Stand C100 / Hall 3)
D'UNE VALEUR DE 3 000 € HT

3e Lot LA LOCATION durant 8 jours D'UN CHARGEUR DIECI AGRI PIVOT T70 avec benne multi service. (DIECI Extérieur - Allée G Stand 2054)
Lot à retirer chez le distributeur local
D'UNE VALEUR DE 2 000 € HT

4e Lot UN SEMOIR PNEUMATIQUE CIPAN ET PETITES GRAINES JET SEM AIR 8 offert par la société AGRAM (Extérieur - Allée M Stand 2126)
trémie 130 litres, turbine entraînement électrique, 8 sorties Ø 25 mm, largeur de travail de 1 à 3 m.
D'UNE VALEUR DE 1 939 € HT

5e Lot UN ÉLECTRIFICATEUR PATURA P8000 TORNADO POWER (Hall 1 - Allée F Stand 211)
Pour des conditions et des périmètres de clôture extrêmes. Technologie Delta Pulse TM, régulation de puissance active, télécommande en option, énergie stockée : 21 joules, 230 V.
D'UNE VALEUR DE 1 495 € HT

6e Lot UN IPAD AIR 2 APPLE, offert par la société vetoquinol (Hall 3 - Stand 66) Calf Lyte PLUS
D'UNE VALEUR DE 507 € HT

7e Lot UNE CASQUETTE VENTILÉE POWER CAP® AXE ENVIRONNEMENT
La protection idéale contre les poussières, 8 h d'autonomie.
D'UNE VALEUR DE 429 € HT

8e Lot UNE TENUE CYCLISTE (maillot, cuissard, gants, bidon et chaussettes) offert par VITAL concept (Hall 1 - Allée E Stand 176)
D'UNE VALEUR DE 300 € HT

et REMPLISSEZ
• VIA LES BORNES d'enregistrement numérique sur le stand REUSSIR Hall 1, allée C, n°103 ou VIA L'APPLICATION en ligne, un formulaire de participation
ou
• VIA LA BILLETTERIE, un bulletin papier mis à disposition sur les stands des sociétés partenaires. Bulletin à déposer dans les urnes prévues à cet effet sur ces stands, au plus tard vendredi 5 octobre 2018 à 17 heures.

REUSSIR Hall 1 C&D 103 — EVOLUTION Hall 3 - 27-46-47 — ALTITUDE Hall 1 - C100 — Hall 3 — DIECI Extérieur - G 2054 — AGRAM Extérieur - M 2126 — patura Hall 1 - F 211 — vetoquinol Calf Lyte Hall 3 - 66 — AXE ENVIRONNEMENT — VITAL concept Hall 1 - E 176

EXTRAIT DU RÈGLEMENT : REUSSIR SA en collaboration avec les sociétés EVOLUTION, le Groupe Coopératif ALTITUDE, DIECI, AGRAM SAS, PATURA, VETOQUINOL, AXE ENVIRONNEMENT, et VITAL CONCEPT organisent du 3 au 5 octobre 2018 dans le cadre du Salon Sommet de l'Élevage 2018, au Parc des Expositions de Clermont Ferrand, à COURNON (63), un grand jeu gratuit et sans obligation d'achat. Ce jeu est ouvert à toute personne majeure, agriculteur exploitant d'une exploitation agricole spécialisée dans les productions concernées par le Sommet de l'Elevage et ne faisant pas partie du personnel des sociétés organisatrices citées ci-dessus. Pour participer il suffit de remplir complètement, via les bornes d'enregistrement numérique sur le stand REUSSIR SA Hall 1 C 103 ou via l'application en ligne, un formulaire de participation, ou via la billetterie (bulletin papier) mise à disposition sur les stands des sociétés partenaires du jeu, bulletin à déposer dans les urnes prévues à cet effet, sur ces stands, au plus tard vendredi 5 octobre 2018 à 17 heures. Tout bulletin incomplet et/ou illisible sera considéré comme nul. Un seul bulletin ou formulaire numérique par exploitation agricole étant accepté. Les lots offerts pour ce jeu REUSSIR ne pourront être ni échangés contre d'autres bien ou prestations, ni être remboursés du montant de la valeur commerciale ; la valeur commerciale des lots étant donnée à titre indicatif, peut faire l'objet de modifications de la part des fournisseurs. En cas de cessation d'activité de la ou des sociétés partenaires de ce jeu concours ou pour toutes autres raisons ne dépendant pas directement de REUSSIR, REUSSIR, ne peut être tenu pour responsable du ou des lots qui ne pourront être alors fournis par cette ou ces dites sociétés. Rien ne pourra alors, être exigé en compensation. Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Stéphanie LAUZANNE - Laurent ANDRE, Huissiers de justice, 13 avenue du Général de Gaulle, 94240 L'HAY-LES-ROSES, et affiché sur le stand RÉUSSIR. Pour obtenir une copie du règlement de ce jeu, il suffit d'en adresser une simple demande par courrier auprès du Service Commercial de REUSSIR 4-14 rue Ferrus - Hall B CS 41442 - 75683 PARIS cedex 14. Toute participation à ce jeu entraîne l'acceptation du règlement.

REUSSIR - Columbelles 1144 - Tél. 02 31 35 77 00 - Photos non contractuelles



CANTAL (15)

Paroles de jeunes



Romain Gibert, revenu sur l'exploitation familiale à Sansac-de-Marmiesse, a repris avec son père et sa compagne le magasin un *Coin de campagne*, et ils fourmillent de projets.

Une nouvelle génération de paysans-commerçants germe dans le Cantal

Dans la famille Gibert, on a toujours eu à cœur de donner de la valeur à tout ce qui est produit sur l'exploitation, souvent en innovant quitte à passer pour des originaux et à essuyer les critiques. En 1983, les grands-parents de Romain étaient parmi les premiers dans le Cantal à ouvrir une ferme-auberge dans la vallée de la Jordanne, à Puech Verny, devenu un haut lieu de la gastronomie rurale. Son père, Jean-Pierre, s'est lui installé hors cadre familial à Sansac-de-Marmiesse en système broutards classique, tout en renouant avec des pratiques anciennes, comme la tétée surveillée des veaux. Avant, lui aussi, de chercher à mieux valoriser ses salers - alors croisées - par la vente directe en colis. Une trajectoire paysanne dont Romain s'est lui écarté, du moins temporairement.



Jean-Pierre, Anaïs et Romain aux côtés de Portan qui semble apprécier les légumes frais.... DR

Produire et consommer autrement

Diplômé d'un DUT génie civil et d'une école d'ingénieur du bâtiment, c'est dans la construction que sa carrière semble tracée. Conducteur de travaux dans l'entreprise aurillacoise Soulier durant quatre ans, il bifurque une première fois vers l'assurance. *« C'était en 2015, je me suis dit que j'avais déjà pas mal bourlingué…»,* expose le jeune homme, qui entreprend de revenir sur l'exploitation familiale. Mais avec la ferme intention de ne pas subir la loi de l'aval. *« En agriculture, ce qui m'a toujours choqué, c'est qu'on soit capable de produire sans connaître son coût de production, ni à quel prix ses produits seraient vendus, d'investir sans ramener ça au chiffre d'affaires, de dépenser autant d'énergie, d'heures, sans avoir un revenu décent »,* affiche Romain Gibert, qui devient salarié de l'exploitation de Lalande. En parallèle de premières évolutions amenées sur l'élevage, père et fils se lancent dans un défi peu commun : la reprise du magasin de producteurs « Un coin de campagne » à Aurillac, aux côtés de Patrick Bouquier, l'un des sept fondateurs. Avec pour leitmotiv : « Produire et consommer autrement ». « *Dans le système actuel, les deux maillons extrêmes de la filière, producteurs et consommateurs, sont lésés. Notre idée directrice, c'est de se réapproprier cette valeur en s'exonérant des intermédiaires »,* explique l'éleveur-commerçant, que sa compagne, Anaïs Travers, a rejoint dans cette aventure aux allures d'États généraux de l'alimentation avant l'heure, *« mais sous une forme aboutie »,* sourit cette dernière.

Une filière quasi complète

Après un audit du magasin qui met en lumière la nécessité d'élargir la gamme de produits fermiers proposés, Romain et Anaïs prennent leur bâton de pèlerins pour prospecter et démarcher de nouveaux producteurs via Internet, les retours de clients, en se déplaçant aussi. En moins de trois ans, le nombre de fournisseurs[1] passe d'une vingtaine à une grosse soixantaine au terme d'une sélection qui associe des critères de qualité du produit et le feeling avec le producteur. *« On se renseigne sur la composition du produit, les modes de production et bien entendu, on goûte. On n'est pas attaché au bio parce qu'on peut trouver d'excellents produits locaux sans label. Ce qu'on garantit au consommateur, c'est un bon rapport qualité-prix »,* développe Anaïs, ingénieure en agriculture. Avec une philosophie : ne jamais négocier les tarifs : *« on n'est pas des marchands de tapis, au contraire, on aiguille le producteur sur le prix, souvent d'ailleurs à la hausse »,* complète la jeune femme. Un principe qui laisse la gamme proposée largement abordable et compétitive en termes de tarifs par rapport aux mêmes produits qualitatifs de la grande distribution (label rouge par exemple) : *« on n'a pas le même niveau de marges, d'autre part, on essaie de travailler au maximum en flux tendus en frais et on n'a pas à supporter toutes les charges de structure et communication de GMS »,* développe le couple. Et la formule fonctionne : le magasin affiche une croissance à deux chiffres et ce sont aujourd'hui les producteurs qui frappent à sa porte pour être référencés. Un mouvement que les gérants-producteurs souhaitent encore encourager pour permettre à de jeunes producteurs de disposer d'un point de vente local. Cet élan a aussi permis de salarier une deuxième personne à temps partiel à la vente et pour donner un coup de main à la gestion et à la mise en œuvre de nouveaux projets en gestation. Mais dans la famille, on ne veut pas griller les étapes : *« si on est restés discrets depuis trois ans, c'est parce qu'on voulait d'abord consolider la structure, avoir les reins plus solides »,* confient Romain et Anaïs, qui a troqué son bureau de conseillère agricole dans le secteur bancaire pour le maraîchage. Les légumes ? Un autre pari mûrement réfléchi.

Patricia Olivieri

(1) Aux deux tiers, il s'agit de producteurs fermiers du Cantal qui fournissent fromages, viandes, œufs, vins, confitures, pâtes, conserves, jus de fruits, glaces, miel… Le magasin est ouvert pour l'heure du mercredi au samedi.

La ferme de Lalande

Et maintenant, du maraîchage !

L'arrivée de Romain sur l'exploitation familiale s'est accompagnée d'un autre retour : celui en race pure salers du troupeau dans l'optique d'intensifier la vente directe en colis, de conserver un bon niveau génétique et, de fait, de mieux valoriser des animaux pour l'élevage. *« Et parce qu'on est salers-iste dans l'âme !»,* glisse Romain Gibert, depuis peu responsable du groupe viande des JA 15. Au lieu des dix génisses croisées engraissées abattues à 4 ans, les éleveurs ont entrepris de renouveler le cheptel et, à moyen terme, de valoriser des vaches de réforme jeunes (improductives…). Avec toujours comme idée de faire *« moins mais mieux ».* Autre changement : 30 % de la reproduction se fait désormais en IA, le reste avec des taureaux de monte affichant un certain pedigree avant peut-être de recourir à des taureaux de la station du Fau. Si jusqu'à présent, une dizaine de femelles étaient vendues pour l'élevage à 3 ans, les Gibert comptent également développer la voie mâle sur la base de veaux conduits en tétée surveillée, jusqu'à la sortie des mères (vêlages d'automne). *« C'est une astreinte mais ça permet de mieux surveiller la croissance des veaux, le sanitaire aussi et c'est un atout auprès des acheteurs pour l'élevage. Ça donne des animaux dociles.»*

Bientôt un labo ?

Et depuis peu, un autre atelier est venu se greffer : 1,5 ha de légumes dont 0,5 ha sous serre. *« On est parti d'un constat : celui de la difficulté de se fournir localement en légumes pour le magasin. Je me suis donc lancée »,* explique Anaïs, qui nourrit avec son compagnon une autre réflexion dans le cadre de son projet d'installation : celle d'un laboratoire de transformation, *« le maillon manquant »* de leur filière. Ce dernier permettrait de valoriser l'intégralité des morceaux des animaux abattus en plats cuisinés et de proposer des conserves de légumes, facilitant la gestion des stocks. La boucle serait alors bouclée…

Innovation

La FoodTech se met au naturel

100 % naturel, 100 % végétal, sans additif, sans sel ajouté, 100 % français… Les messages de nombre de start-up et autres petites et moyennes entreprises participant au salon Food Use Tech qui s'est tenu à Dijon les 20 et 21 septembre, se veulent clairs, directs, sans ambiguïté. La food tech ne veut pas rimer avec malbouffe. Découverte de quelques innovations dont certaines font déjà le buzz et qui pourraient bien rapidement intéresser notre assiette et donc notre santé, d'ici quelques mois…

Le goût, la santé, la qualité des produits, la préservation de l'environnement, le revenu des producteurs… Autant de critères qui pèsent aujourd'hui dans les actes d'achats des consommateurs. Un consommateur qui a de plus en plus recours au digital pour s'informer, se réassurer et choisir. Au croisement des technologies de pointe et de l'innovation alimentaire, la food tech se nourrit des nouvelles tendances alimentaires pour imaginer et composer le futur contenu de notre assiette. Le futur se conjuguant déjà au présent pour certains produits qui vont arriver rapidement dans les linéaires.

Au-delà du jargon branché, la Food use tech est un écosystème d'entrepreneurs, experts, créateurs, investisseurs, producteurs, liés à Dijon et la Bourgogne Franche-Comté et en pointe sur les enjeux FoodTech. La FoodTech Dijon Bourgogne Franche-Comté est au croisement de la filière numérique et des filières agricole, agroalimentaire, de la distribution alimentaire et des biens de consommation, c'est-à-dire l'alimentation au sens large. Une alimentation réinventée à l'aune des nouvelles technologies et d'attentes des consommateurs plus exigeantes ou plus ciblées.

Petit détour par quelques stands lors de la Use Food tech de Dijon, à la découverte de propositions innovantes qui gardent un lien bien terre à terre avec les matières premières agricoles et où la technologie, si avancée soit-elle, reste au service du produit et respecte le consommateur.

ANNE-MARIE KLEIN

Toute une cuisine à réinventer et à enchanter avec les Carrés Futés



Quelle cuisinière n'a jamais eu recours aux exhausteurs de goûts et autres aides culinaires que sont les petits cubes magiques, non sans regretter leur forte teneur en sel et en additifs… Certains et certaines en ont rêvé, les créateurs des « Carrés futés » l'ont fait, pour relever et parfumer une cuisine maison facile, rapide et naturelle. Présentés sous forme de tablettes de chocolat, les carrés futés associent deux légumes et un soupçon ou une pointe de condiments, le tout garanti 100 % naturel et végétal, sans additif et surtout sans sel ajouté. Avec en plus un packaging malin qui s'ouvre comme un livre pour dispenser mode d'emploi et recettes. www.carrefutes.fr



Les plus jeunes des Dijonnais : l'Atelier à Croc

Jeunes diplômés, ils n'ont pas attendu les années, ni la fin de leur cursus, pour innover et créer leur propre entreprise. Agro-Sup Dijon a servi de pouponnière de talents en leur permettant de mener à bien un projet de fin d'études qui s'est révélé être une vraie rampe de lancement pour ces trois jeunes associés. Avec leur produit apéritif de l'Atelier à Croc, ils entendent participer à la revitalisation de la filière légumineuses. Le produit phare à base de pois chiche (44 %) et de lentilles se décline en différentes versions épicées et joue la carte de la préservation de la nature et de l'environnement. Les matières premières sont cultivées en France et le process leur a déjà permis de remporter des prix dans le cadre d'Ecotrophélia France et Europe. La phase de développement se termine et les petites légumineuses soufflées pourraient bientôt damner le pion aux géants de la malbouffe apéritive, en proposant une alternative santé savoureuse.





Des graines germées « pur jus » avec Graine'up nature



Graine'up nature c'est une petite graine d'innovation qui monte, monte, monte et pourrait bien révolutionner le domaine des boissons vitalité en détox total green, grâce au premier jus frais à base céréales germées. Un petit coup de boost 100 % naturel pour le consommateur, qui pourrait bien aussi booster toute une filière, pour peu que certains producteurs de céréales emboîtent le pas à Gilles Maire, agriculteur-entrepreneur, porteur et initiateur du projet qui développe le process avec son associée Valérie Vuillemot, experte en marketing, innovation et business.